QUE SAIS-JE ?

La vie au Moyen Age

GENEVIÈVE D'HAUCOURT
Archiviste-paléographe

ISBN 2 13 038162 6

Dépôt légal — 1re édition : 1944
11e édition mise à jour : 1983, août

108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

INTRODUCTION

Nous appelons Moyen Age le millénaire qui s'étend des alentours de l'an 500 aux environs de l'an 1500, c'est-à-dire des invasions barbares et de la destruction de l'Empire d'Occident jusqu'après la prise de Constantinople par les Turcs (1453), qui marque la fin de Byzance, dernier avatar et dernière survivance de l'Empire romain.

Ces dix siècles qui furent la fin du monde antique virent la naissance de l'Europe, et lorsqu'ils s'achevèrent, la plupart des nations modernes avaient pris forme, nom et langue, étaient cimentées par tout un passé d'histoire particulière.

Transition entre la Romania et l'Europe, le *moyen âge* en a tiré son nom. Nulle période de l'histoire, mise à part l'époque révolutionnaire, n'a donné lieu à tant de légendes gracieuses, niaises ou absurdes. La mode et le parti pris s'en sont mêlés : au grand siècle, dédaigneusement, on affubla du mot *gothique* (c'est-à-dire digne des barbares goths) notre merveilleuse architecture française des XIIe-XVe siècles. Au XVIIIe, toute une campagne de pamphlets fut menée contre les restes de la féodalité, à grand renfort de contresens historiques, d'informations fantaisistes et de phraséologie boursouflée. Entre autres « canards », on lança le « droit du seigneur » qui devait inspirer par la suite tant de romans-feuilletons. Car le moyen âge, mis en vedette par la politique, allait devenir un motif à exploiter. Ce fut un engouement.

Victor Hugo écrivit *Notre-Dame de Paris* et *Les Burgraves*, Viollet-le-Duc rebâtit le château de Pierrefonds en un style prétendument restitué. On fit des reliures « à la cathédrale », des pendules « style troubadour »... Bref énormément d'imagination et une partialité décidée « pour » ou « contre » une époque dont on rêvait avec d'autant plus de liberté qu'on la connaissait moins. Le croirait-on, ces divagations ont contaminé nombre d'honnêtes manuels de seconde ou troisième main, et voici pourquoi cette histoire qui est la nôtre est en vérité fort mal connue du Français moyen.

Pourtant elle a été étudiée avec diligence par maints savants et des plus grands. Quantité de documents ont été publiés par les savants Bénédictins, la longue lignée d'érudits formés par l'Ecole des Chartes, les magnifiques éditeurs des *Monumenta Germaniae Historica* en Allemagne, des *Rolls Series*, de la *Selden society*, en Angleterre. D'excellents travaux ont été poussés sur quantité de points, des synthèses magistrales nous ont été données, mais leurs résultats semblent n'atteindre qu'avec lenteur le public, même celui qui se croit informé, puisque des légendes, dont la fausseté a été péremptoirement démontrée, trouvent encore créance (les « terreurs de l'an Mille » par exemple).



Quand le moyen âge s'ouvre, certains traits de notre pays sont déjà depuis longtemps acquis : fonds ethnique, aspect du paysage rural, outillage. La Gaule qui va, au long de ce millénaire, devenir la France, est peuplée depuis des siècles de races mal connues : la dernière vague est celle des Celtes. Les invasions du IVe au Xe siècle, Wisigoths, Burgondes, Francs, Arabes, Bretons, Normands, ne détruisent ni ne submergent, en général, la population autochtone. Les nouveaux venus dont le nombre n'est relativement pas considérable sont surtout des guerriers. Arrivés seuls, ils font souche avec les femmes du pays.

Aussi, à part quelques exceptions (Basse-Bretagne), ils perdent rapidement leur langue avec la plupart de leurs coutumes et sont absorbés par l'élément indigène.

L'aspect du paysage rural est déjà créé dans ses traits essentiels. Une agriculture qui se perd — au sens propre — dans la nuit des temps a déjà donné aux différents pays leur physionomie, résultat d'une certaine façon de comprendre la collaboration de l'homme avec la nature et avec ses semblables. En certains terroirs, les paysans se groupent en villages serrés et tout autour d'eux s'étendent des« campagnes» où les champs s'étirent en lanières. Ailleurs les cultivateurs, individualistes, s'éparpillent en une poussière de hameaux ou d'exploitations isolées et défrichent des champs carrés ou irréguliers. Quand vient l'insécurité, les premiers font bloc, pour se défendre, les seconds se cachent dans les bois ou prennent la mer.

Au temps des invasions et surtout des ravages normands, bien des terres retournent à la friche, maint domaine déserté sera envahi par les buis du jardin (nos Boissy, La Boissière)... mais ce qui a été perdu pour la culture pendant la première partie du moyen âge sera généralement regagné, et au-delà, dans la seconde. Dès le xe siècle, on assèche des polders. Du XIIe au XIVe siècle, notamment, que de nouveaux essarts individuels ou collectifs (ces derniers sous forme de colonisation avec fondation d'un village sous l'impulsion du roi, d'un seigneur, d'un évêque : nos Bastide, Villeneuve...) ! Mais défrichements et fondations se font conformément aux modes culturaux déjà connus et ne les bouleversent pas. La France du moyen âge continue un pays beaucoup plus ancien. Depuis longtemps existent villes, et maints villages, et un réseau de pistes, de chemins, sans parler des solides routes romaines.

Les villes vont se resserrer pour se mieux défendre jusqu'au XIe siècle, puis grandir, les villages vont se multiplier. Le visage de notre pays, sans se modifier fondamentalement, va se préciser autour des traits préexistants. Au XIVe siècle, il a pris son aspect actuel : il est bien peu de nos agglomérations qui n'aient existé à cette époque.

Quant à l'économie agricole et domestique du moyen âge, elle est aussi, pour le principal, un héritage : l'araire et la charrue, la quenouille, le fuseau et le métier à tisser, la façon de bâtir huttes et maisons, des recettes de cuisine telles que le *far* breton (qu'on appelle en Angleterre *pudding*) sont plus vieux que l'histoire et seront transmis jusqu'à nous. Des traditions artisanales complexes sont perpétuées : les vieilles potières de Saint-Jean (près Redon), dont les dernières viennent de s'éteindre, avaient conservé des recettes, un outillage, des

galbes de vases plus de deux fois millénaires. Malgré invasions et guerres, il y avait à l'écart dans les bois, les montagnes, des petits coins assez isolés pour n'être subvertis ni par la force, ni par les nouveautés, et se maintenir, de génération en génération, indéfiniment semblables à eux-mêmes.

Il y eut pourtant un prodigieux ensemble d'inventions anonymes, qui se situent entre le xe et le xive siècle. Elles opérèrent la plus profonde révolution qu'on eût vue depuis l'âge du feu et dont l'importance ne peut se comparer qu'à celle de la révolution industrielle, née de la vapeur et de l'électricité. Ce n'était rien moins que la « conquête » par l'homme de la force motrice des animaux, du vent et de l'eau, qu'il avait, jusque-là, très peu su utiliser, et dont la domestication, ruinant les impérieuses nécessités économiques qui avaient été à la base de l'esclavage, en amena désormais la disparition.

Au xe siècle, modification du mode d'attelage du cheval, du mulet. Jadis étranglés, dès qu'ils tiraient, par la sangle molle qui leur serrait le cou, ils purent, grâce au collier rigide appuyé sur les épaules, traîner sans asphyxie, des fardeaux dix fois plus lourds; on les attela en flèche et on munit le véhicule qu'ils tiraient d'un avant-train mobile. La ferrure du cheval et celle des ruminants, répandues vers la même époque, permettent d'utiliser beaucoup plus leur force de trait. L'étrier, nouvelle invention, assure le cavalier sur sa monture et transforme la tactique du combat.

Une révolution est accomplie dans la navigation par la découverte du gouvernail moderne, remplaçant l'antique gouvernail-rame, si dur à mouvoir, et aux possibilités si limitées. Désormais, on va pouvoir construire des bateaux de plus en plus grands, qui passent de deux à trois et quatre mâts, aux xive-xve siècles et de cent cinquante tonneaux, à la fin du xiiie, au double un siècle plus tard. On utilise à plein les voiles, on invente un gréement qui permet de naviguer contre le vent. On peut, au lieu du seul cabotage, se lancer dans la navigation au long cours, ce que la boussole, connue vers 1200, et l'astrolabe permettent par ailleurs. On améliore les ports avec des écluses à sas, des cales sèches.

Les moulins à vent, imités des Arabes (et appelés *turquois* en Normandie), se répandent au xie siècle, ainsi que les moulins à eau.

A côté de ces grandes inventions, de plus petites, mais aux énormes conséquences : la brouette, le rouet, tellement plus rapide que la quenouille, le vilebrequin et la mèche qui transformeront le travail du charpentier, l'usage des roues dentées et engrenages (de bois) dont on trouvera de multiples appli-

cations, un véritable essor de l'horlogerie (horloges à poids et à échappement) et de la machinerie (pompes, machines à pilonner, pour la draperie et la fabrication du papier, à polir, etc.). Enfin de grands progrès de la métallurgie : qu'on songe à toute la science pratique qu'exige la fonte d'un carillon harmonieux, gloire des églises.

Puis ce sont de nouvelles cultures. Les Croisades ont fait connaître des arbres fruitiers, de nouvelles teintures, les vers à soie, que l'on ramène en France, mais plus tard seulement devaient venir l'abricotier, le sarrasin, le maïs, la pomme de terre et le tabac.

Mais ces inventions qui allègent la peine des hommes, augmentent la prospérité et vont permettre la découverte de la planète n'amènent pas de bouleversement. Dans l'ensemble, depuis les âges reculés où les civilisations paysannes avaient trouvé leur équilibre et presque jusqu'à nos jours, une très grande stabilité paraît le trait essentiel de la vie de nos ancêtres.

Et cette vie est surtout rurale. La civilisation urbaine des Gallo-romains avait été ruinée par invasions, épidémies, dénatalité, la disparition d'un pouvoir politique fort. Quand, à partir du XI[e] siècle, les villes prospèrent à nouveau, la très grande majorité de la population n'en demeure pas moins à la campagne dans la proportion vraisemblable des neuf dixièmes.

Or, qui dit vie rurale dit habitudes sédentaires, particularisme, esprit de clocher. L'Europe féodale du X[e] siècle eût pu demeurer dans une stagnation et un émiettement analogues à ce que nous pouvions voir récemment en Chine, s'il n'y avait eu, par des voies héroïques, transmission de la civilisation antique, et prédication universelle de la doctrine chrétienne, souvenirs d'un Empire universel à restaurer, idéal d'une chrétienté à faire coïncider avec le monde, idée d'une fraternité de tous les hommes, fils de Dieu.

La fleur de la civilisation : les lettres, les arts, les sciences, les bonnes manières, jusqu'aux fantaisies et aux modes, sont raffinements qui exigent des loisirs. Une société ne peut les élaborer que dans la mesure où les hommes ne sont pas absorbés tous et sans répit par les tâches d'une nécessité vitale. Or l'Occident connut des siècles de fer, entraînant l'extinction presque totale du commerce, un appauvrissement général. La campagne, elle-même, fut ravagée et dut se refaire, péniblement ; le grain ne donnait guère alors que trois fois la semence, et environ tous les onze ans des récoltes insuffisantes amenaient la disette (ce cycle est celui des taches solaires, et des famines récentes de l'Inde). On vivait à force de travail et d'économie, mais il n'y avait pas cette marge d'excédents qui permet luxe

ou loisirs. Les tâches essentielles absorbaient tout un chacun ; elles étaient divisées en deux secteurs : travail de la terre et artisanat (dévolu au peuple), sécurité (service militaire, police, administration), incombant aux nobles. Cette division du travail indique assez les énormes difficultés matérielles qui pesaient sur tous et ne laissaient subsister que le nécessaire.

Pourtant, la société médiévale trouva dans sa foi une inspiration qui lui permit de créer un troisième secteur : celui de la prière, à laquelle furent adjoints les travaux de l'esprit et les tâches en souffrance. Il fut assumé par le clergé, et surtout par les religieux. Tout besoin social suscita la création de monastères ou de congrégations appropriées — et c'est un des traits les plus originaux de ce temps. Ce sont, par exemple, des religieux qui se firent bâtisseurs de ponts, en Europe : le célèbre pont d'Avignon est dû à saint Bénezet. Faciliter les pénibles traversées de rivières était, en effet, une grande œuvre de miséricorde.

Moines ou religieuses, au prix de la vie commune, de l'obéissance à un supérieur, de l'austérité de vie qui réduisait au minimum les besoins physiques, d'une discipline personnelle intérieure, qui leur permettait au surplus d'atteindre à une très grande noblesse et délicatesse d'âme, se ménageaient les loisirs nécessaires au maintien de la civilisation. Alors même que les laïcs : paysans, artisans ou guerriers, étaient tout absorbés par les tâches matérielles vitales, il restait dans les cloîtres des gens qui renonçaient à élever une famille, à vivre à leur gré, à bavarder, à manger de la viande, qui portaient des vêtements simples jusqu'à usure complète et, grâce à ces restrictions volontairement subies, gagnaient le temps d'apprendre à lire et à écrire, étudiaient le latin, copiaient des manuscrits : sans eux, la pensée antique serait à peu près totalement perdue et la Renaissance du XVIe siècle eût été impossible. Ils apprenaient la littérature antique, la théologie et le droit, dessinaient, peignaient, bâtissaient, chantaient (le plain-chant nous a transmis les modes de musique grecs). Ils assuraient ainsi la transmission matérielle de la civilisation, cependant que, grâce aux heures de prière, de méditation, de travail silencieux, ils jouissaient du plus précieux et du plus rare des loisirs : celui qui seul permet la gestation d'une civilisation véritable, c'est-à-dire spirituelle. Ils exerçaient ainsi, seuls à certaines époques, le ministère de la pensée et de la réflexion, et c'est eux qui élaborèrent ce type de l'homme chrétien, charitable, humble, obéissant, détaché du « monde », que toute la société médiévale devait se présenter comme un modèle (et que l'*Imitation de Jésus-Christ* écrite aux XIVe-XVe siècles, et très souvent rééditée, a proposé jusqu'à nos jours aux chrétiens).

L'expansion monacale coïncida avec les époques les plus sévères du moyen âge : monastères bénédictins au temps des invasions, réforme clunisienne au moment des ravages normands, réforme cistercienne en pleine anarchie féodale. Elle fut favorisée à certains égards par la rudesse de la société : c'est parce qu'elle avait horreur de la grossièreté de la cour mérovingienne qu'une sainte Radegonde, par exemple, se réfugie, sitôt qu'elle le peut, dans un cloître. Sans les couvents, ces âmes délicates eussent été submergées par la barbarie contemporaine. Grâce aux monastères, elles purent se former en sociétés, et non seulement conserver leur idéal, mais en donner l'exemple rayonnant. Parce qu'ils maintinrent le niveau supérieur de la civilisation du haut moyen âge, ils empêchèrent celle-ci, dans son ensemble, de tomber trop bas et d'y stagner et ils abrégèrent, de toute façon, son temps d'épreuve. Ils fournirent aux laïcs des modèles, des conseillers, des éducateurs et des livres... Ce furent chez eux que les Carolingiens allèrent chercher les auxiliaires indispensables de la réforme qu'ils voulaient opérer. Ils donnèrent à la monarchie capétienne des précepteurs, des historiographes (les moines de Saint-Denis étaient chargés de rédiger la Chronique des règnes), et des ministres, tel Suger, abbé de ce même Saint-Denis, auquel fut commise, par Louis VII, lors d'une Croisade, la régence du royaume.

Les clercs redirent inlassablement aux rois que leur devoir était de faire régner la paix dans la justice, et ils furent parmi les agents les plus actifs de la restauration d'un pouvoir politique capable de procurer l'ordre, c'est-à-dire de donner aux champs et aux routes, au travail et aux transactions, la sécurité. Alors, l'homme peut obtenir de son labeur plus que le nécessaire, le commerce reprend, la société s'enrichit, connaît assez de loisirs pour faire refleurir une civilisation séculière, née de l'abondance et non plus de l'austérité. Cette civilisation s'épanouit dans les cours (les seigneurs sont riches quand leurs sujets le deviennent) et dans les villes commerçantes, où naît dès le XIIe siècle une industrie (tissage notamment) qui connaît déjà la division du travail et les formes modernes de mise en valeur et d'association des capitaux, de concentration des entreprises, et par conséquent, engendre de grandes fortunes mobilières.

La paix carolingienne s'était accompagnée d'une première renaissance, vite arrêtée, mise en sommeil, par les invasions normandes. Le XIIe siècle vit une deuxième renaissance, durable et poussée en tous les domaines : juridique, littéraire, artistique, économique. La chrétienté repeuplée défriche les campagnes, assèche des marécages, fonde dans l'Europe entière de nouvelles villes, crée l'industrie et le commerce et donne

à l'activité économique un essor éblouissant dont on a rarement vu l'analogue, retrouve le droit romain, élabore le droit canonique, invente les chansons de geste, découvre l'ogive qui va révolutionner l'architecture et donner origine au style « français » *(opus francigenum)* que nous nommons maintenant gothique, et met au point le vitrail.

Au XIIIe siècle, le moyen âge épanouit la civilisation dont il était capable au moment où un Saint Louis qui mourra (« martyr », dit Joinville) à la Croisade, gouverne dans la justice le royaume de France et cherche à faire régner la paix dans la chrétienté, au moment où l'on bâtit Notre-Dame de Paris, Amiens, Reims et Chartres, Canterbury, Tolède, Upsal, Bamberg, au moment où saint François d'Assise célèbre Dame Pauvreté, où saint Thomas d'Aquin intègre, à Paris, la philosophie d'Aristote dans la pensée chrétienne, où un saint Yves montre qu'en dépit de la lettre il n'est point de justice sans l'esprit. Ces pieux personnages incarnent à la perfection l'idéal d'un temps auquel ils présentent ses modèles et ses héros, cependant que Dante donne, de son esprit et de sa foi, cette géniale expression littéraire qu'est la *Divine Comédie.*

C'est à cette époque de maturité que nous nous placerons au cours de ce petit volume, pour donner un aperçu de la vie du moyen âge. Nous ne nous interdirons pas quelques références à d'autres siècles mais nous les daterons.

A partir du XIVe siècle, le bel ordre se désagrège. Les abus du capitalisme entraînent les révoltes des « maigres » contre les « gros ». Puis la guerre de Cent ans, crise décisive du monde féodal et avènement des nations modernes, va promener le fer et le feu dans la France tandis que la chrétienté sera désolée par le Grand Schisme. La population décimée par la Grande Peste et par la guerre connaîtra de lourdes épreuves et regrettera l'âge d'or du « bon roi » Saint Louis.

Chapitre Premier

LA VIE MATÉRIELLE

I. — Ses conditions

Les conditions naturelles s'imposaient au moyen âge plus fortement que de nos jours. Notre civilisation urbaine nous a permis de « vaincre », comme on dit, le froid et le chaud, l'obscurité des nuits, la longueur des distances. Tous inconvénients dont nos ancêtres devaient s'accommoder à peu près comme certains de nos contemporains ruraux le font encore. Ils devaient se conformer à un rythme naturel qu'ils n'avaient pas encore inventé d'abolir.

La longueur du jour solaire réglait, comme elle le fait encore à la campagne, la journée de travail. L'éclairage artificiel était de qualité médiocre et exposait aux dangers d'incendie. Aussi, bien rares étaient les métiers où le travail de nuit était permis. D'un bout à l'autre de la société, on se reposait davantage l'hiver, on travaillait davantage à la belle saison, et l'horaire même des monastères s'y adaptait avec souplesse.

Contre le froid, on n'avait pas de moyens de chauffage parfaitement satisfaisants. Ce n'était pas faute de combustible. On avait la tourbe. Si la houille n'était exploitée que sur une toute petite échelle, le bois était à peu près partout en abondance et, grâce aux droits d'usage, le plus pauvre pouvait

aller ramasser les branches mortes dans la forêt voisine. Il ne se privait guère d'ailleurs d'abattre le bois vert et de commettre maintes déprédations. Le charbon de bois, léger, vite allumé, était un combustible de choix pour une cuisine rapide et pouvait donner un moyen de chauffage individuel d'ailleurs malsain. Généralement, on avait le feu de l'âtre : grosses bûches et grandes flambées. Seuls les gens de la ville se réduisaient, quand ils étaient pauvres, à de maigres feux, ainsi que les habitants de pays déboisés, réduits à brûler herbes sèches, bouses de vaches.

Mais les grandes cheminées évacuaient au-dehors presque toute la chaleur de la combustion. Aussi devait-on s'habiller chaudement. Même les plus pauvres avaient habits et couvertures fourrés. Puis on se donnait du mouvement. Rares étaient les occupations qui forçaient à l'immobilité puisque la très grande majorité de la population était — noble ou non — rurale.

La chaleur était plus malaisée à vaincre. Eglises et châteaux offraient la fraîcheur de leurs salles voûtées. Ailleurs il fallait bien se résigner à subir l'été sous des vêtements qui restaient pesants (tels encore les portaient hier, même à la canicule, nos rurales, nos religieuses, et la gent masculine). Cependant ouvriers ou paysans n'hésitaient pas à se dévêtir, à se mettre en bras de chemise ou même en simple caleçon, ainsi que nous le montre un bas-relief d'Amiens.

Bref, été comme hiver, le corps s'endurcissait, et des expériences assez récentes nous donnent à penser que la santé s'en fortifie.

Si le moyen âge s'accommodait plus rudement, mais souvent plus sainement que nous, des jours et

des saisons, il eut plus réellement à pâtir de la manière encore sommaire dont il avait résolu la question de la distance et des transports.

Il faut mettre à part le problème de la sécurité des routes qui est tout politique et qui fut résolu dès qu'il y eut un pouvoir fort, capable d'avoir une police et de se faire obéir, capable de rendre les divers seigneurs responsables de l'ordre sur leur territoire (on les oblige à indemniser les victimes des pillages subis dans la traversée de leur domaine). Au XIIIe siècle, les routes étaient généralement sûres, sauf guerre, et il restait alors la ressource de se faire délivrer des sauf-conduits par les belligérants et de voyager en caravanes armées.

Le problème des distances est une donnée physique. Pour le résoudre, il convient d'envisager deux facteurs : les chemins, les moyens de transport.

Pistes, sentiers ne manquaient pas. Certains, nous l'avons dit, remontaient aux époques préhistoriques et aux premiers peuplements. Rome avait construit depuis de solides chaussées. Mais aux périodes de crises (dépeuplements, invasions ou incursions), l'entretien en avait été négligé. Dès qu'arrivait la pluie, elles devenaient si malaisément praticables que le trafic par charrettes attelées devait être interrompu sur presque tous les parcours. On cessait alors de passer le long de la route devenue fondrière, on empruntait l'accotement, on empiétait sur les champs riverains, et petit à petit le tracé se déplaçait en restant parallèle à sa première direction. C'est ainsi que certaines routes romaines sont maintenant doublées à 30 ou 50 mètres de leur ancien parcours par la route actuelle, dernière position d'un chemin lentement déplacé au cours des âges.

Plus praticables que les voies de terre, surtout pour le transport de matières pondéreuses, étaient

les cours d'eau. On les utilisait donc aussi largement que possible. Des rivières maintenant délaissées par la navigation (tels la Loire, la Garonne et leurs affluents) étaient alors le siège d'une importante batellerie. Il n'était jusqu'aux torrents sur lesquels on ne fît au moins flotter le bois abattu en amont. (Chacun sait que les flottages sur l'Yonne, remontant au xve siècle, pour le moins, ont duré jusqu'à nos jours.)

L'eau était alors le grand moyen de communication. Mer ou rivière permettaient le transport, sinon rapide, du moins massif, de la pierre, du sable, du grain, du vin... Ce qui nous explique, entre autres, pourquoi le roi d'Angleterre a pu se maintenir si longtemps en Aquitaine, pourquoi le trafic principal des vins de Bordeaux s'est fait vers la Grande-Bretagne, pourquoi les premières grandes villes commerçantes ont été les ports de mer ou de rivières, et nous donne la clef du développement urbain.

Les villes, c'est-à-dire des agglomérations de consommateurs, ne pouvaient se former et s'accroître que dans la mesure où elles trouvaient de quoi satisfaire à leurs besoins notamment en matière de ravitaillement alimentaire. Toutes petites, elles avaient, dans l'enceinte même, des jardins, des granges et des hangars qui permettaient d'entreposer les récoltes de l'année, faites sous les murs. Plus grandes et peuplées en majeure partie, non plus d'agriculteurs exploitants ou des propriétaires de la campagne environnante, mais d'artisans, de commerçants, d'hommes de lois, d'administrateurs et de fonctionnaires, il leur fallait s'annexer économiquement — et le plus souvent administrativement — les villages voisins avec leurs terres. De 6 ou 8 km à la ronde, on peut venir à pied, à cheval ou en charrette, approvisionner le marché ou les revendeurs, les « regrattiers ». D'ailleurs, les villes dispo-

saient d'assez d'argent et d'hommes pour faire entretenir leurs voies d'accès immédiates et en assurer la police.

Mais l'agglomération ne peut s'agrandir encore qu'en dépendant d'une région plus étendue. Il faut donc, non seulement que cette région soit fertile, et en bonne intelligence avec la ville, mais que les transports y soient aisés et, par conséquent, qu'elle soit commodément desservie par des voies d'eau. Paris et les villes flamandes se sont vite développées dès qu'elles ont pu s'assurer la mainmise sur leur arrière-pays, d'ailleurs riche, auquel elles étaient reliées par des rivières navigables. Grâce à la Seine, à la Marne, à l'Oise et à l'Yonne, le Paris du XIVe siècle pouvait alimenter et fournir de matières premières, environ 100 000 habitants.

Quant aux moyens de transport, ils n'empruntaient rien alors à la force mécanique. Encore sur mer pouvait-on utiliser le vent, mais sur les rivières il fallait, comme à terre, se servir de la force humaine ou animale. Tous les transports continentaux étaient donc réglés par la vitesse de l'homme, du cheval, de l'âne ou des bœufs.

Nous savons qu'un homme à pied fait en moyenne de 4 à 7 km à l'heure, qu'un cheval ne dépasse guère 10 km à l'heure, et qu'au surplus en mauvais terrain la marche est ralentie. Un convoi rapide parcourait 40 à 60 km par jour. La France, a l'échelle du piéton ou du cavalier, était donc beaucoup plus grande qu'à l'heure actuelle. On comptait une vingtaine de journées pour la traverser de bout en bout, vingt-neuf jours pour aller de Canterbury à Rome. Que dire de la carte du monde qui comportait encore tant de zones fabuleuses ou inconnues ?

L'espace et le temps prenaient donc, pour l'homme

du moyen âge, une valeur beaucoup plus considérable que celle à laquelle ils se sont dégradés de nos jours. Cependant il en disposait avec une libéralité dont notre activité moderne a presque perdu le secret.

La proximité est alors définie par la distance qui peut être parcourue, aller et retour, entre le lever et le coucher du soleil. Dès qu'il fallait passer la nuit hors de chez soi, c'était un voyage. La vie économique, administrative, politique s'organisa donc en petites circonscriptions dont la dimension dépendait de la longueur du pas de l'homme ou de la foulée de sa monture. Ces antiques petits pays sont nos cantons actuels. Chacun, à vivre sur lui-même, développe particularités, originalités ou spécialités : façons de parler (prononciations et expressions), de s'habiller, de manger, de se distraire, de travailler, ses saints, ses grands hommes, et même son droit. Le patriotisme se conçoit d'abord et surtout à l'échelle du petit pays. Les guerres, qui furent le fléau de l'âge féodal jusqu'au temps de Saint Louis, étaient presque toujours des luttes de seigneurie à seigneurie, c'est-à-dire de village à village ou de canton à canton. D'ailleurs les obligations militaires, le service d'ost tel qu'il était fixé par les usages, nous montrent que les hommes ne pouvaient être requis que pour un temps limité, quarante jours au maximum, et que, la plupart du temps, ils avaient le droit de rentrer le soir coucher dans leur maison et de refuser de marcher si la troupe sortait des limites de la seigneurie.

Quand les villes s'émancipèrent, il s'établit entre elles des alliances ou tout au moins des liaisons. Mais tout ceci n'allait généralement pas plus loin que la superficie d'un de nos arrondissements ou d'un de nos départements. C'est ainsi qu'au XIVe siècle Saint-Antonin, dans les cas graves, ne prenait pas

de décision sans consulter au préalable Villefranche, Najac ou Cordes, et son horizon politique ne dépassait pas Cahors ou Albi. Martel en usait de même avec Dôme, Souillac et Cahors ; de Provins, on allait à Troyes ou à Sens et à Paris.

La vie économique était également décentralisée, comme nous l'avons vu plus haut. Mises à part les villes qui ne grandissent pas avant les XIIe-XIIIe siècles et qui paraissent considérables dès qu'elles dépassent — cas rare — 20 000 habitants, l'on pratique strictement la consommation sur place. La question des transports rejoint et explique en partie celles de la répartition des biens et de la structure sociale pour rendre compte d'une économie fermée et tendue non vers la vente et le profit, mais la satisfaction locale des besoins locaux...

Chaque maison, chaque ferme, chaque petit pays tend à se suffire et s'applique à vivre sur soi. On s'efforce de pallier les disettes locales qu'il est sage de prévoir, moins par des échanges difficiles avec des contrées mieux pourvues, que par la constitution de stocks. Les abbayes, qui étaient souvent des entreprises agricoles modèles et riches, constituaient ainsi des réserves que la charité chrétienne leur faisait un devoir de partager et dont elles usaient libéralement.

Ce régime d'économie étroitement autarcique a laissé des traces durables dans notre caractère national : l'esprit d'économie, et même d'avarice, la « peur de manquer », une mentalité généralement non capitaliste (peu de sens commercial, le profit considéré comme moralement douteux). Enfin il a entraîné la pratique généralisée et encore vivante de la polyculture.

Jusque vers le XIIIe siècle, il était difficile de

nourrir un groupe important de non-producteurs autrement qu'en le promenant de place en place. Ce n'était pas la production qui allait au consommateur, mais bien le contraire. C'est pourquoi une cour tant soit peu nombreuse devait se déplacer de domaine en domaine (Charlemagne avait donné des instructions précises, à ce propos), c'est pourquoi Carolingiens et premiers Capétiens n'avaient pas de capitale. Mais même quand la campagne fut plus peuplée et plus riche et que les transports purent être mieux organisés, la vie resta sédentaire et l'économie fermée : les seigneurs restaient sur leurs terres ; tout bourgeois enrichi achetait un domaine dont les tenanciers lui apportaient les produits en nature : grains, beurre et œufs, volailles et gibier, légumes, vin (âcre verjus le plus souvent), huile d'œillette, de noix ou de faînes, miel et cire, bois de chauffage, foin pour les chevaux. Jamais tout à fait abandonnés, les baux en nature ont connu récemment un regain de faveur.

Toute cette population fixée limitait sa connaissance du monde au marché ou au pèlerinage voisin. Mais elle recevait les nouvelles de l'extérieur par les voyageurs d'habitude ou d'occasion. Le mauvais état des routes n'opposait d'obstacle — venues les pluies —, qu'à la circulation des chariots. Un cavalier, ou un homme à pied, pouvait continuer à passer partout. Et si le régime d'économie rurale attachait à la terre les producteurs et tous ceux qui participaient à la propriété, à la « saisine » des biens-fonds, restaient mobiles d'abord ceux qu'un crime ou la misère, une disette locale avaient chassés de chez eux, puis les vagabonds, voleurs ou non, qui profitaient de la libérale hospitalité monastique pour continuer leur vie errante tant

qu'ils en avaient la force, les jongleurs, montreurs de bêtes ou chanteurs, qui couraient les noces, les foires, les pèlerinages et les tournois. Des clercs se faisaient errants soit pour prendre des libertés avec la discipline cléricale (et tout le haut moyen âge fulmine contre ces *clerici vagantes* dont personne ne sait de qui ils relèvent), soit pour donner carrière à un zèle que l'Eglise parfois suspecte et déplore, parfois admire. Quand la vie politique se stabilise, au XIIIe siècle, l'Eglise sanctionne même la fondation de deux ordres « mendiants » : Franciscains, au prodigieux succès, et Dominicains. Tous ces gens-là, professionnels des voyages, ne sont enracinés nulle part. A côté d'eux, commerçants pratiquant les foires, fonctionnaires royaux ou seigneuriaux qui vont tenir des audiences dans tous les coins de leur circonscription, enquêteurs, courriers et messagers passent la plus grande partie de leur vie à l'hôtel et à cheval.

Puis les voyageurs d'occasion : ouvriers qui cherchent de l'embauche ou se déplacent pour se perfectionner dans leur métier, étudiants qui suivent leurs maîtres d'une université et d'un pays à l'autre, plaideurs en procès qui multiplient les déplacements au siège de la juridiction et qui tôt ou tard vont à la cour la saisir de leur affaire, prêtres, évêques, religieux et laïcs en route pour Rome (où le grand jubilé de 1300 attira, par exemple, des foules énormes), pèlerins innombrables. Le pèlerinage est une véritable institution. Il est un témoignage de piété, la pénitence infligée à certains crimes, ou la peine (variété du bannissement temporaire) à laquelle condamnent certaines juridictions, et aussi le moyen d'échapper à la routine ou de courir les aventures. Aussi est-il considéré par l'Eglise et les pouvoirs publics avec une faveur inégale, parfois imposé, parfois loué, parfois déconseillé, parfois

blâmé ou prohibé. On se rend aux sanctuaires locaux : les Bretons font le Tro Breiz par la *route verte*, mais on va aussi très loin : de toute l'Europe on chemine vers le Mont-Saint-Michel, la Terre sainte, Rome, Compostelle, Cologne, Canterbury. On part pour des mois, des années, seul ou en troupes. Les itinéraires sont si fréquentés qu'ils sont jalonnés de stations prévues, aux riches et grandes églises : telle la Madeleine de Vézelay, ou Sainte-Foi de Conques. La mère de Jeanne d'Arc, quand sa fille prend les armes, s'en va prier pour elle Notre-Dame du Puy, à 700 km de Domremy.

Tout un monde bigarré se déplace sans arrêt sur les routes du moyen âge. Au XIVe siècle, il passe à Aix 12 à 13 voyageurs par jour. C'est assez pour que les nouvelles se propagent et que chacun prenne conscience d'une vaste chrétienté.

Sédentaires ou non, les gens du moyen âge sont presque tous obligés par leur genre d'existence à un sévère entraînement physique : les paysans qui forment les neuf dixièmes de la population mènent la vie de grand air, et aussi les nobles dont la chasse, à défaut de guerre, forme la majeure occupation. Comme les voyageurs, ils subissent le froid, la chaleur et la pluie. Aussi n'y a-t-il pas alors cette violente incompréhension qui divise de nos jours les populations selon qu'elles sont rurales ou non. Quand une abbaye tenait chronique des événements importants, elle inscrivait gelées et orages parmi les morts de princes ou les batailles.

De plus, chacun s'habitue à des conditions de vie rudes. Parcourir la France et l'Italie de bout en bout était une performance qui n'effrayait ni un pèlerin, ni un commerçant, ni un étudiant, ni un religieux même sexagénaire, dût le voyage être fait

à pied. Passer la journée à cheval était le sort commun des plus grands seigneurs, des marchands, de leurs valets, de maints hommes de lois, et des plus infimes courriers de petites villes. Les fatigues étaient les mêmes, les gîtes d'étape analogues. Au débotté, le roi, le commerçant, le clerc pouvaient se plaire aux mêmes anecdotes de voyage et fraterniser d'une façon qui pour n'être pas ostentatoire n'en était pas moins réelle.

En résumé, les hommes du moyen âge, directement exposés aux conditions naturelles, leur devaient certaines caractéristiques : sur le plan individuel, le développement des qualités corporelles (robustesse, endurance) et des qualités morales corrélatives (patience, courage au moins passif), une certaine rudesse d'existence, un rythme de vie qui se conformait aux jours et aux saisons ; sur le plan économique, l'obligation de se suffire pour l'essentiel avec les ressources du pays, entraînant la limitation des besoins, l'ingéniosité, et des migrations de population plutôt que de produits ; sur le plan social une très grande décentralisation avec d'infinis particularismes, mais aussi cette fraternité informulée qui naît d'expériences analogues.

II. — L'habitation

L'habitation médiévale nous est d'autant mieux connue que de nombreux exemplaires en sont encore conservés parmi nous.

Le plan en est simple : une salle plus ou moins grande, où l'on vit. On y travaille, on y reçoit, on y fait la cuisine, on y mange, on y dort. C'est ainsi qu'étaient, récemment encore, trop de nos fermes de l'Ouest. Cette pièce commune et à tout faire sera l'habitation des campagnards aussi bien que des

bourgeois, et même des seigneurs voire hauts justiciers. Tout au plus ceux-ci auront-ils des murs de moellons quand le vilain se contentera de torchis.

Cependant, à côté de la maison d'habitation, il faudra creuser la cave pour le vin, édifier le grenier pour le grain, la grange pour le blé à battre, le hangar pour le foin et les charrettes, l'étable, la crèche, la porcherie. L'habitation campagnarde, du noble ou du manant, s'entoure donc de bâtiments d'exploitation dont le nombre et la taille varient avec l'importance des terres, donc avec la richesse du personnage.

Ce plan si simple est altéré ou compliqué dès que la vie cesse d'être familiale. Qu'il y ait un grand nombre de personnes réunies, il faudra, ou les pourvoir de logements distincts, ou réserver des pièces séparées aux différents actes de la vie.

La première solution est accueillie par de grands personnages : Saint Louis mangeait souvent et tenait salon dans sa chambre. Des chevaliers y couchaient au pied de son lit. Au-dessous de la sienne, avec laquelle elle communiquait par un petit escalier privé, était la chambre de la reine, qui vivait avec ses dames. Ainsi chacun des principaux personnages avait son appartement où il logeait avec ses familiers. La cuisine formait un domaine à part, dévolu au peuple hiérarchisé des cuisiniers. A part également, la grande salle où l'on pouvait tenir la cour, réunir une assemblée, donner un banquet.

La seconde solution était adoptée par les ordres monastiques qui ont le dortoir commun, cloisonné ou non en cellules, le réfectoire, la salle du chapitre, la librairie, la cuisine, l'hôtellerie...

En ville, l'espace étant mesuré et le terrain cher, il faut, au lieu de l'étalement, prévoir l'édification en hauteur. Chaque foyer a généralement sa maison. Pour l'artisan, elle comporte ou non une cave, une

pièce au rez-de-chaussée qui est atelier et boutique ; parfois aussi, dans sa partie arrière, elle tient lieu, grâce à sa cheminée, de cuisine et de salle à manger. A moins qu'au premier, reliée directement à la rue par un escalier droit, ne soit la salle à tout faire. Au second un grenier ou des petites chambres desservies, soit par un escalier intérieur communiquant avec la salle, soit par un escalier à vis donnant dans la courette. Le plan dessine un rectangle dont le plus petit côté est sur la rue. D'où vient qu'on a « pignon sur rue ». Le plan se modifie avec la richesse et des mœurs moins simples : attenant à la chambre sera la garde-robe. On prévoit, au XIVe, une salle à manger. Les collectionneurs auront une librairie. Tout château a sa chapelle, des demeures plus petites, un oratoire.

Enfin des palais, tel celui de la comtesse d'Artois, comportent des pavillons destinés à l'amusement des invités ou du public admis, par des moyens dignes de nos baraques de la foire (automates, trappes, meubles à surprises, etc.).

Les matériaux de la maison sont, suivant les endroits, la fortune des habitants ou les habitudes des maçons, le moellon, la pierre de taille, le torchis, le pisé. Les charpentes, belles, légères et solides, inattaquables par les insectes, sont de cœur de chêne. La couverture est d'ardoises, de dalles de schiste ou de lave, de tuiles plates ou rondes, de planchettes ou de chaume. Pas de gouttières au bord des toits, mais, pour les grands édifices, des gargouilles.

Le sol intérieur est souvent dallé. A l'étage des maisons, un plancher qui forme le plafond de la pièce inférieure. De la terre battue habituellement, au rez-de-chaussée des demeures paysannes, et dans les greniers.

La lumière pénètre par des fenêtres parfois petites, parfois au contraire assez grandes pour occuper presque toute la surface de la façade : les rues sont étroites, et il faut voir clair. Peu de vitraux sauf dans les églises, mais du papier ou de la toile huilés ou encaustiqués, des grillages d'osier ou de bois. Des volets de bois plein, extérieurs au rez-de-chaussée, intérieurs aux étages, complètent la fermeture.

En Angleterre, jusqu'au milieu du XIIe siècle, on trouve dans les halls seigneuriaux l'âtre au milieu de la salle, la fumée s'échappant comme elle peut par un trou du toit (on nous assure qu'elle fortifie ceux qui la respirent et contribue à la durée des poutres qu'elle enduit). Ailleurs on édifie de grandes cheminées, généralement adossées, dans la cuisine et la salle, avec un banc de pierre sous le manteau. La cuisine comporte un évier avec écoulement à l'extérieur. Quant à l'eau, il faut aller la chercher dans le puits de l'immeuble ou du quartier, ou bien à la fontaine.

Les latrines sont une commodité dont les architectes sont soigneux de pourvoir leurs clients avec abondance. L'idéal réalisé en certains couvents et châteaux est d'en avoir autant que de lits. Ce sont, toutes les fois que faire se peut, des logettes en encorbellement dont le siège s'ouvre sur une rivière, pour les riverains, sur une fosse d'aisance parfois garnie de cendre de bois désodorisante et antiseptique, ou sur une tinette dont à Paris, il semble qu'on ait eu quelque mal à assurer la vidange régulière, faute de volontaires en nombre suffisant pour le métier de Maître Fifi.

La maison de ville, ou la baraque, la « loge » de foire est individualisée par une « enseigne » : statue de saint, emblème de fer forgé, peinture d'animal, d'outils, de scène pieuse. On habite « à l'image

Notre-Dame » ou « à l'enseigne du Cheval-Blanc »...

Le besoin de sécurité, dans un pays ouvert aux coups de mains, oblige les gens du moyen âge, surtout sur le continent, à fortifier leur demeure ou à se ménager, facilement accessible, une sûre position de repli. Les premières défenses seront le fossé, le talus et la palissade armée de ronces (et l'on a un *plessis*) ; puis on fera des enceintes de pierre et l'on a le château (maison ou village fortifiés) ou la ville forte (agglomération plus importante).

Cette nécessité d'une défense fort coûteuse à établir, et dont le tracé s'inspirait à la fois de considérations stratégiques et d'un désir d'économies, obligea les maisons à se serrer, voire à s'élever, les rues à être étroites. L'espace non bâti, qui reste important en Angleterre sauf au centre même de la ville, congestionné, se réduit ailleurs à une place et un cimetière autour de l'église, parfois quelques petits placitres sur l'un desquels s'élève le pilori, à des jardins de couvents, aux courettes des habitations. On construit même sur les ponts : ceux de Paris, par exemple, sont entièrement bordés de maisons, des deux côtés. De même à Londres, Bristol, York.

Les rues ont souvent un tracé irrégulier qui paraît à nos yeux fort pittoresque. Il ne semble pas qu'il ait été systématiquement recherché, encore qu'on en ait tiré parti avec goût, car lors des créations de villes neuves et bastides, les urbanistes du temps qui n'étaient à vrai dire que des arpenteurs, tracèrent des rues parallèles et perpendiculaires, découpant des blocs réguliers, comme on le voit à Aigues-Mortes, à Montferrand. Dans les agglomérations plus anciennes et relevant souvent de seigneurs différents, telle Limoges grandissant simultanément

autour de l'évêché et du château des Comtes, il eût été malaisé de corriger par des plans d'ensemble et au détriment de droits établis, l'anarchie née de lotissements spontanés.

Les rues du moyen âge étaient souvent fort sales, faute d'une organisation adéquate de voirie. La puanteur de Paris fit défaillir Philippe Auguste. En principe, chacun était responsable du devant de sa maison et devait, d'abord, ne pas le salir ni l'encombrer de détritus, de matériaux ou de gravats, ensuite le nettoyer. En fait, lorsque l'espace bâti eut dévoré les cours et les jardins, il fallut bien jeter les immondices devant la porte, les animaux lâchés en liberté, chiens et surtout cochons, sans parler de la volaille, se chargeant d'en enlever ce qu'ils pouvaient en manger. C'est ce que l'on voyait, récemment encore, en certains de nos villages. A Paris, la circulation des pourceaux fut interdite vers le milieu du XIIe siècle, lorsque l'un de ces animaux eut provoqué la chute de cheval et la mort du fils aîné de Louis VI. De temps en temps, les particuliers frétaient un tombereau et procédaient à l'enlèvement de leurs ordures. Des entreprises privées s'en chargèrent également, après accord avec les intéressés. Les rues, généralement non pavées, continuèrent pourtant à être mal tenues, les vases de nuit étaient couramment vidés par les fenêtres. Saint Louis, traversant nuitamment les rues de Paris, reçut un jour sur son manteau le contenu d'un *orinal*, le propriétaire ayant omis de prévenir, vu qu'il n'était pas l'heure des passants. Le roi, assez maître de soi pour ne point se fâcher, octroya même, après enquête, une prébende (bourse d'étude) à l'auteur de l'accident, un étudiant qui ne se levait si tôt que pour se mettre à travailler.

A la Fête-Dieu, lors d'une entrée de prince, la ville, saisie d'ardeur, nettoyait les rues que l'on jon-

chait d'herbes et de joncs, et tendait draps ou tapisseries sur les façades.

L'écoulement des eaux usées se faisait dans certaines villes, tel Paris, par un système d'égouts débouchant dans la rivière. (A Strasbourg, ce confluent était judicieusement choisi pour y faire faire la trempette à certains malfaiteurs, sous les yeux moqueurs d'un cercle de badauds.) D'autres villes se contentaient de ruisseaux, où l'on faisait de temps en temps courir de l'eau propre, ainsi à Limoges. A Salisbury, on avait creusé des dérivations de la rivière.

Cette eau propre était amenée par des systèmes d'aqueducs, renouvelés des Romains, ou mieux et plus souvent par des conduites en bois, en fer ou en plomb, dont le tracé tenait compte des propriétés du siphon. Elle était distribuée par des fontaines dont beaucoup ont malheureusement disparu, notamment au XVIIe siècle.

L'éclairage urbain était rare et pauvre. Cependant au moment des foires, une ville comme Provins faisait éclairer les angles des rues. De même en cas de représentation de Mystères, d'incendies ou d' « effrois ». En ce cas, on priait même les bourgeois d'allumer chacun un fanal devant sa maison. De dévotes gens subventionnaient l'entretien d'un luminaire devant une statue.

Pour la sécurité des rues, on fermait par des chaînes les quartiers mal famés. La circulation nocturne était d'ailleurs interdite en principe dans les villes depuis le couvre-feu jusqu'à l'aube. Le port d'armes fut aussi, et à bien des reprises, prohibé, ce qui montre que, la prescription n'étant pas observée par les malandrins, les honnêtes gens s'en affranchissaient par une juste précaution.

III. — Le mobilier

Le mobilier d'une maison aussi simple que l'habitation médiévale est aussi fort sommaire et se réduit parfois au lit et à la huche, meubles taillés à coups de haches dans des planches épaisses.

Le lit est souvent de grande taille puisqu'il reçoit ordinairement de deux à six personnes (les filles de l'ogre, dans *le Petit Poucet*, couchaient dans un lit du moyen âge). Chez les très pauvres, c'est une caisse que l'on remplit de foin, un sac bourré de paille servant de traversin. Généralement, il est mieux monté, garni d'une paillasse et d'une ou plusieurs couettes de plumes : « être couché sur un lit de plumes » sera l'expression ultime du confort.

On le garnit de draps, de lin ou de chanvre, fins ou rudes, suivant la fortune du possesseur, ou l'habileté de sa ménagère. Cependant, de très pauvres gens, et certains monastères, se passent de linge et n'ont que des couvertures de serge. (On se couche en ce cas sans se dévêtir, sinon de son manteau et de sa cotte.) Les draps ne sont pas bordés, mais traînent jusqu'à terre, ou pendent. Le traversin est roulé dans le drap de dessous, et le drap de dessus est « renversé », comme de nos jours, sur les couvertures. Celles-ci sont faites généralement de serge. Pour l'hiver, on a des couvertures fourrées, d'hermine ou de vair, chez les grands de la terre, de renard ou de lapin chez les gens du peuple. L'on connaît aussi les couvre-pieds piqués, garnis de laine ou de plume.

Le coffre ou *huche*, souvent muni de quatre pieds, au moins lorsqu'il est destiné à être posé sur un sol de terre battue, a le double usage d'armoire et de siège. On y range les vêtements soigneusement roulés, ainsi qu'on le fait encore en certaines de nos campagnes, le linge parfumé de racine d'iris, de

lavande ou de safran, les papiers ou les parchemins (ventes, quittances, prêts...), l'argent serré dans une bourse de cuir ou un sac de toile. Le coffre est souvent muni de lourdes ferrures et d'une ou deux imposantes serrures. Mais le propriétaire prend soin de le garder tout auprès de son lit ou, s'il a un petit coffre destiné aux objets les plus précieux et aux papiers, sous son lit. Ainsi évite-t-il d'être dérobé la nuit. Dans les grandes maisons où la garde-robe requiert un local spécial, contigu à la salle, les coffres d'argent et de vêtements s'y trouvent entreposés.

Quand le mobilier se complète, il comprend une table souvent montée sur tréteaux, ce qui permet de l'ôter sitôt qu'on a fini de l'utiliser (nous disons encore *ôter la table* au sens de desservir, après un repas ; l'expression, pour le moyen âge, doit être prise au pied de la lettre). Quand la table est massive (notamment dans les cuisines ou dans les salles à manger, c'est-à-dire dans les pièces dont l'usage est spécialisé), elle est souvent assortie d'un certain nombre d'escabeaux à trois ou quatre pieds, que l'on range sous elle.

Quant aux sièges, et outre ces escabeaux, notons une chaire ou cathèdre à une ou deux places, qui est réservée au maître de la maison ou à la personne la plus considérable (dans une cuisine importante, elle revient au maître queux), des bancs qui sont des coffres à dossier, et qui sont dévolus aux personnes que l'on veut honorer. Pour donner à ces sièges de bois dur un peu de confortable, on les recouvre de coussins.

Au XIIIe siècle, bien des intérieurs sont encore dépourvus de meubles pour s'asseoir. L'on use alors de bottes de paille que l'on recouvre d'une étoffe si l'on veut faire honneur à un hôte ou si l'on a des habitudes de luxe. Les étudiants écoutaient leurs

cours assis à même la paille, mais un roman du temps nous montre une fille d'empereur installée dans sa chambre, avec ses suivantes, sur des bottes de paille recouvertes de cendal brodé d'armoiries, et appuyée au lit qui lui sert de dossier. Ce genre de siège avait, en hiver, l'avantage d'être chaud.

Les églises ont quelques armoires, meubles massifs ; les particuliers aussi, dès le XIVe siècle.

Les maisons riches complètent leur mobilier par des tapisseries qui permettent de renouveler le décor, de recréer son chez-soi au cours des déplacements si fréquents dans la vie des grands. En hiver, elles interceptent les courants d'air ; enfin elles permettent, à l'instar des paravents japonais, de découper dans les salles communes des salons particuliers. Aussi appelle-t-on *chambre* un ensemble de tentures.

Sur le sol, des fourrures, parfois, mais plus généralement des jonchées, de paille en hiver, de joncs, de glaïeuls et de plantes aromatiques (menthe, verveine, etc.), en été. Le palais royal, quand il les renouvelait, envoyait à l'Hôtel-Dieu les pailles mises au rebut. Au XIIIe siècle, on a quelques tapis.

Notons qu'aux jours de fête (passage d'un prince, d'une procession), les rues étaient ornées comme un intérieur riche : jonchées d'herbes et de fleurs sur le sol, tapisseries ou étoffes tendues sur les murs. Cette décoration a prévalu jusqu'à nos jours dans nos villes de l'Ouest pour les processions de la Fête-Dieu.

L'outillage domestique est assez réduit en types, mais abondant en nombre, au moins au XIVe siècle, puisque chaque maison est le siège d'un artisanat familial. La vaisselle est souvent simple poterie de terre ou d'étain (écuelles, où l'on mange à deux les mets liquides, plats, cuillers, brocs pour la boisson), complétée par de la boissellerie (hanaps, tonnelets pour les vins précieux et l'eau-de-vie, plats, cuillers).

La cuisine est pourvue comme celle de nos fermes : l'on y trouve au moins un trépied (puisque l'on cuit dans l'âtre), une ou plusieurs marmites de terre ou d'airain, une poêle d'airain, une louche, un pilon et un mortier pour préparer diverses sauces, notamment l'aillée qui est un des principaux assaisonnements de la cuisine médiévale et dont l'usage, depuis, a tendu à se restreindre au Midi. Les maisons importantes multiplient le nombre de ces ustensiles, ajoutent des grils, des pots de cuivre, des landiers, des broches.

De plus, généralement, dans la cuisine ou ses dépendances on trouve une cuve à faire la lessive et à prendre des bains, des tonneaux, un charnier pour le lard, une hache à fendre le bois, des seaux, une pelle, des balais, une bassinoire, souvent un pétrin.

Ainsi prépare-t-on pour la consommation familiale les produits du domaine, ou ceux des alentours achetés au marché. Le laboureur tend à se suffire en tout point, ayant son grain pour le pain, son lard, ses confits, ses viandes salées ou fumées, ses confitures, son miel, son eau-de-vie, son vin, son linge et ses étoffes, le tout fait à la maison de ce qui avait crû sur le domaine. Ainsi fera-t-on encore au Canada français, en Roumanie..., jusqu'à tout récemment.

IV. — Le vêtement

Le costume du moyen âge dérive des costumes antique et gaulois. De ce dernier, il a gardé, pour les hommes, l'usage de *braies* (caleçon, pantalon ou culotte, de toile ou de cuir maintenu à la taille par une ceinture, le *braiel*) (les femmes n'en portent point, et, à la campagne, ont continué à n'en point avoir, jusqu'au début de ce siècle) et, pour les deux sexes, le *bliaud* que le monde élégant laissera, au XIIIe siècle, tomber en désuétude, mais qui se conser-

vera cependant jusqu'à nos jours dans le costume paysan : c'est la blouse.

Le vêtement féminin a toujours été long ; celui des hommes, court, sauf lorsqu'il s'agissait de costumes de cérémonie ou liturgiques, imités de l'antiquité, s'allongea vers 1140, malgré les critiques des moralistes (une telle mode leur paraissait efféminée), et se raccourcit à nouveau à partir du milieu du XIVe siècle, en dépit de nouvelles censures incriminant cette fois l'indécence de vêtements qui épousaient les lignes du corps. Seuls, à cette époque, restèrent fidèles à la robe longue les gens qui se devaient d'être graves : prêtres, professeurs, médecins, hommes de lois. Et ils y sont demeurés attachés : les premiers, pour les cérémonies du culte, les autres quand ils professent dans les Facultés ou paraissent au Tribunal.

Entre 1180 et 1340, le costume du moyen âge a présenté sa plus grande beauté, qui vient de la simplicité des formes et de leur parfaite adaptation au corps humain, ainsi qu'aux matières employées : étoffes épaisses ou fines, dont on laisse jouer les plis. Hommes et femmes sont alors vêtus à peu près de la même façon : à même la peau une chemise à manches longues, tombant jusqu'à la cheville pour les femmes, et jusqu'à mi-mollet pour les hommes. Elle fut d'abord d'étoffe de laine (serge) et le resta chez les pauvres gens et les moines. Mais bientôt l'usage de la toile, fine ou grosse, se vulgarisa, et au XIVe siècle devint si courant que sous Charles V un valet de ferme normand peut laisser à sa mort un trousseau de 13 chemises. Les gens soigneux changent de linge tous les quinze jours. On porte même des chemises de soie.

Par-dessous, les femmes qui tiennent à leur silhouette — la mode est aux poitrines hautes — se serrent dans un voile de mousseline que l'on épingle

par derrière et qui est un véritable soutien-gorge. Quand elles se trouvent trop plates, elles fixent en bonne place des pelotes « en forme de pommes d'orange ». Sur la chemise, on passe le *doublet*, gilet piqué et ouaté, puis la *cotte* qui est une robe longue, largement évasée vers le bas. Par-dessus on enfile le *surcot* qui se prête à une grande variété de formes, de longueurs, et de matières. Parfois c'est un vêtement aussi long que la cotte, parfois une simple jaquette, avec ou sans manches, fourrée pour l'hiver mais single (sans doublure) pour l'été, garnie ou non de passementeries, de fourrures, de broderies. Certains sont fendus sur le côté, d'autres ont des manches amovibles, de couleurs assorties ou contrastantes. La mode exerce ses fantaisies sur la manche qui laisse parfois voir celle de la chemise, parfois au contraire est si étroitement ajustée jusqu'au poignet que l'on doit la fermer par une série de boutons, ou même la coudre chaque fois que le vêtement est enfilé... Des surcots faciles à laver, analogues à des sarraus et sans manches se passaient sur les vêtements pour aller à table : ils tenaient lieu de serviettes.

Parfois l'on se serrait le buste et le ventre dans un gilet matelassé et piqué : le *garde-corps* ou *corset*, à l'origine du vêtement actuel de même nom.

La ceinture peut être brodée ou orfévrée. Mais elle est le plus souvent de cuir. L'on y pend couteaux, clefs, outils ou écritoire, bourse. Le tablier ne fut en usage qu'à la fin du XIVe siècle.

Le vêtement de sortie était, comme de nos jours, le manteau, avec, ou plus souvent sans manches, muni ou non d'un capuchon, fermé sur la poitrine par une agrafe, simple crochet ou bijou travaillé. La forme du manteau médiéval subsiste dans la cape de l'infirmière, de l'agent de police... Notre pèlerine, comme son nom l'indique, est, elle aussi,

d'ancienne origine : c'était le manteau, fort pratique, des pèlerins et voyageurs. Le manteau d'hiver était souvent fourré de lapin ou d'écureuil, ou de pelages plus précieux. Contre la pluie, l'on portait des *chapes à aigue*, imperméables, en laine non dégraissée. Pour le cheval, l'on avait des manteaux ronds, les *cloches*, fendues devant et derrière. Le manteau pouvait être brodé, orné de queues de fourrures disposées autour du bord inférieur, ou placées en semis sur l'étoffe. La bienséance voulait qu'on retirât son manteau quand on paraissait devant un seigneur, et cette marque de politesse était due par les femmes comme par les hommes.

Les pieds et les jambes, quand on n'allait pas pieds nus, étaient couverts de *chausses* (le nom s'est conservé en Haute-Bretagne pour désigner les bas). Elles étaient tricotées ou faites d'étoffe exactement taillée, à la manière de nos guêtres, et maintenues par des jarretières tricotées, voire brodées. Les chausses étaient parfois « semélées », ce qui évitait de mettre une autre chaussure, au moins pour l'intérieur. Sinon, l'on portait des souliers faits souvent d'étoffe ou de cuir souple, et, pour l'hiver, des chaussons fourrés. Quand il fallait sortir, l'on mettait des brodequins épais, en cuir de vache, et cloutés, des sabots, ou des bottes, et l'on complétait parfois la tenue de houseaux de cuir ou de guêtres.

Pour la coiffure, les femmes gardaient les cheveux longs. Elles les tressaient en nattes qu'elles n'hésitaient pas à grossir de postiches, empruntés à des cadavres, au grand scandale des prédicateurs. Ces tresses, d'abord flottantes, furent relevées en cornes ou en cadenettes sur les oreilles, enserrées dans une résille, massées en chignon sur le cou... Les jeunes filles, au moins quand elles étaient en costume de fête, portaient les cheveux flottants (et la Vierge est

souvent représentée de cette façon, en signe de sa virginité, dans les tableaux anciens). Cette coiffure est encore conservée en certains de nos pays, notamment à Ouessant.

L'homme qui, au XIIIe siècle, se rasait complètement le visage comme de nos jours, se faisait couper les cheveux sur la nuque et en relevait l'extrémité en rouleau. L'élégant se faisait friser au petit fer. Pour maintenir sa chevelure ou en masquer l'absence, il usait d'un petit bonnet à trois pièces (conservé dans les béguins de bébé jusqu'à notre époque). Les femmes mettaient un serre-tête de lingerie, laissant voir les cheveux, ou, si elles étaient dénuées de coquetterie, âgées, veuves ou dévotes, une ample guimpe enserrant le visage, couvrant parfois le menton, dissimulant un cou qui pouvait être flétri, et retombant sur la poitrine. Elle se conserva sous d'innombrables variantes, souple ou empesée, dans maints costumes monastiques.

Par-dessus le bonnet ou la guimpe, on porte à l'occasion un voile (pour les femmes exclusivement), un chapeau ou un chaperon (pour les deux sexes). Le chapeau est en paille pour l'été : conique, ou plat, à larges bords, adapté à son usage qui est de garantir du soleil. Pour l'hiver, il est en feutre, généralement en forme de cloche, avec, au sommet de la calotte, un petit ressaut en bouton, analogue à la ficelle qui s'érige au milieu de nos bérets basques. Il est, pour les fêtes, souvent remplacé par une couronne d'orfèvrerie ou de fleurs, qui est encore de nos jours, la coiffure des mariées (1). Les élégants mettaient

(1) Cette couronne était dite « chapeau de fleurs ». On la faisait de violettes, de roses, de soucis... A Paris, le métier de chapelier de fleurs était une profession exclusive de toute autre et qui suffisait à nourrir son homme. Un petit chapeau était un « chapelet », d'où le nom de l'objet de piété qui est une petite couronne de grains, symbolisant des prières qui sont analogues à des fleurs.

des chapeaux de plumes de paon. Quant au *chaperon* d'étoffe de laine, souvent doublé d'un tissu, voire d'une soie de couleur claire, il a connu pendant deux siècles et jusqu'à la fin du XVe une vogue durable et les plus grands caprices de forme. Les costumes universitaires d'Europe (France non comprise) en ont gardé une riche variété d'exemplaires. Femmes et hommes l'ôtaient pour saluer.

Le vêtement était complété par des gants, d'étoffe ou de cuir, dont le moyen âge fit grand emploi. Les dames en brodaient, les seigneurs s'en faisaient offrir pour redevances féodales. Jeter son gant était un défi, offrir son gant, signe de donation. Les chasseurs portaient leurs autours ou leurs faucons sur leur poing couvert d'un épais gant de cuir. Les paysans avaient des *moufles cuirées* pour enlacer les ronces, barbelés naturels, en palissades. Comme les ouvriers américains, les maçons portaient des gants de travail dont les comptes nous révèlent qu'ils les usaient par douzaines.

Le costume médiéval, si bien compris, si pratique et en même temps si seyant, pouvait être fort riche, par sa matière ou par son ornementation. Cette recherche fut d'abord réservée aux vêtements sacerdotaux ou aux costumes d'apparat des princes. Mais, à la fin du XIIIe siècle, les bourgeois rivalisaient d'élégances ruineuses que des lois somptuaires essayèrent d'arrêter. On voulut aussi obliger, tantôt les femmes honnêtes, tantôt les « folles femmes », à des mises sans prétention. Et ces lois furent parfois observées.

V. — La nourriture

Les gens du moyen âge faisaient des produits locaux la base de leur alimentation. D'où l'élaboration dans chaque pays de préparations et d'habi-

tudes culinaires particulières, dont beaucoup survivent encore. Les citadins eurent une nourriture plus variée, à mesure que les marchés urbains furent pourvus par des contrées de plus en plus éloignées. Les Parisiens du XIIIe siècle mangeaient des bœufs normands et même savoyards, des poissons frais pêchés dans la Manche, et les tables riches connaissaient dattes, figues sèches, citrons et oranges.

L'essentiel de la nourriture, pour toutes les classes de la société, est constitué par le pain, la viande, dont c'est pénitence que de se priver, le vin, et en place de notre indispensable pomme de terre, encore inconnue, les pois et les fèves. En Limousin, dans les Cévennes, la Corse, la châtaigne est l'aliment de base, pour hommes et bêtes.

Les viandes sont celles que nous consommons encore : bœuf, veau, mouton, porc, etc. Il n'était de maison paysanne qui n'eût son charnier et ne sacrifiât de cochons à l'entrée de l'hiver. L'habitude s'en est fidèlement gardée jusqu'à nous.

Les bêtes de boucherie, faute de prairies artificielles et de fourrages suffisants, étaient rarement des animaux gras. Toutefois, dès le XIIe siècle, le bétail normand avait dû aux prairies naturelles de cette région une juste célébrité.

La chasse était alors un moyen d'approvisionnement non négligeable pour les ruraux, nobles, vilains et braconniers. A côté du petit gibier que nous connaissons, beaucoup de sangliers, de cerfs.

Quant à l'élevage des animaux domestiques, notons que le lapin était moins abondant que de nos jours et que, par contre, on nourrissait en vue de la table, outre poules, oies, pigeons, des cygnes, des paons, que l'on recouvrait de toutes leurs plumes pour les servir.

Il semble bien que, chez les riches, l'alimentation

fût presque exclusivement carnée et que, dans les foyers plus modestes, on ait abusé du lard. D'où nécessité, pour « faire passer » toute cette viande, de condiments dont les plus répandus étaient l'ail et la moutarde. Tels moulins n'avaient-ils pas une paire de meules à moutarde contre deux paires de meules à blé. L'on usait aussi à profusion, depuis les Croisades, de poivre, gingembre, cannelle et autres « épices » étrangères.

Après l'hiver, les excès de l'alimentation carnée amenaient ces maladies de printemps, ces éruptions qu'ont connues toutes les générations suivantes jusqu'à la nôtre. On les soignait par des tisanes ou des saignées, mais l'Eglise imposait un meilleur remède : la diète de viande, le Carême, que la plupart des couvents pratiquaient d'ailleurs toute l'année.

Le poisson remplaçait alors la viande sur les tables. Aussi châteaux et monastères avaient-ils leurs viviers. Les poissons de mer ou d'eau douce étaient ceux que nous mangeons encore, plus certains squales, dont nous dédaignons à présent la chair dure, et les baleines qui hantaient alors le golfe de Gascogne. Les poissons étaient vendus frais, salés, fumés, séchés. On consommait crustacés, coquillages et huîtres.

Les légumes étaient les fèves riches en protéines et pois qu'on mangeait au lard, ou à la graisse de baleine, certains haricots que l'on consommait frais ou secs, les choux, les poireaux, les raves, les oignons, la laitue, le cresson... Comme fruits, l'on avait cerises, fraises, pêches, framboises, groseilles, figues, amandes, noisettes, noix, châtaignes, prunes, poires, pommes, coings et, après les Croisades, abricots, melons.

Les manières d'accommoder les mets n'étaient pas fort différentes des nôtres. La campagne mangeait la soupe de lard et de choux qui cuisait dans

la marmite. Les cuisines plus soignées faisaient alterner rôtis cuits à la broche, grillades, bouillis, ragoûts, fritures. L'on usait beaucoup de farces, de liaisons non à la farine ou à l'œuf, mais à la mie de pain trempée et passée à la passoire, de sauces relevées de vin ou de verjus. L'on usait généralement de préparations pilées là où nous procédons par hachis. On fabriquait — et chaque cuisinier avait sur ce point ses recettes —, quantité d'assaisonnements où entraient la cannelle, le safran, le poivre, le gingembre ou autres condiments, et on les gardait toutes prêtes pour s'en servir à l'occasion : compléter le parfum d'un ragoût, accompagner un rôti, relever l'usuelle et fade purée de fèves ou de pois. La cuisine monastique s'en passait (d'autant que les épices avaient renommée d'aphrodisiaques), aussi avait-elle une réputation bien établie d'insipidité. La tradition de ces « fonds de sauce » s'est conservée jusqu'à nos jours dans la bonne cuisine française, et s'est maintenue dans les pays anglo-saxons au point d'y faire l'objet d'une industrie.

Les huîtres étaient mangées crues, ou cuites, « en civet » comme le font toujours les Américains.

La pâtisserie était encore simple. On connaissait les beignets, les gaufres et les oublies, le pain d'épice, les tartes aux fruits, à la crème et au fromage, et diverses sortes de galettes. L'on faisait crèmes et flans.

On avait les pâtes de fruits en guise de bonbons, et des dragées parfumées au gingembre, dont le cœur était une amande de pin ou d'amandier, des confitures au miel, du raisiné...

L'on buvait diverses sortes de piquette, de la bière — dans l'Ouest, tardivement, du cidre et du poiré qui étaient fort peu appréciés —, mais partout du vin, soit importé, soit fabriqué dans le pays même, le climat fût-il peu favorable. Le vin nor-

mand avait la réputation d'un infâme tord-boyaux. Enfin, dès le XIIe siècle, on distillait de l'eau-de-vie de grains, au XIVe, de l'eau-de-vie de fruits.

Quant aux menus, nous avons ceux de splendides galimafrées seigneuriales, à l'occasion des fêtes. Bornons-nous ici à évoquer de simples ordinaires, plus suggestifs. En Normandie, des hommes qui faisaient des corvées pour l'abbaye de Montebourg recevaient en 1312 pour leur nourriture, par tête et par jour : 1 pain, des pois pour potage, 3 œufs et 1 quartier de fromage, ou 6 œufs sans fromage, et de la boisson des frères « tant comme il leur plaira ou suffira » ; en Carême, on leur donnait 3 harengs et des noix.

En 1268, un ménage conclut un arrangement viager avec les moines de Beaumont-le-Roger. Ils laissaient leur petit bien aux Frères, à charge par ceux-ci de subvenir à leurs besoins, leur vie durant. Ce fut fait sur les bases suivantes : le couvent fournissait tous les jours une miche conventuelle, 2 pains « mitoyens », 1 gallon (4 litres ?) de cidre, de bière ou de la boisson des frères, 1 plat de viande trois fois par semaine et les autres jours 6 œufs, en Carême, 4 harengs. (Plus, tous les mois, 1 boisseau de bois, et 30 sous par an — environ 1 000 F de notre monnaie — pour leur habillement.)

Au début du XIVe siècle, les marins employés au service du roi reçoivent pour leur ordinaire : pain, fèves et pois ; comme boisson, de l'eau. Mais leurs gages sont calculés (40 sous par mois) de façon à leur permettre d'acheter eux-mêmes vin et viande dont la dépense mensuelle est évaluée à 5 sous.

L'on mangeait, comme on le fait encore dans certaines campagnes, avec des écuelles, des cuillers et des couteaux (et souvent à raison d'un pour deux personnes), mais sans assiettes, sans fourchettes,

sans serviettes et, sauf aux jours de fête ou dans les maisons riches, sans nappes. Au XIVe siècle, l'usage du linge de table se vulgarisa d'ailleurs, de plus en plus. Les nappes, quand on en mettait, débordaient largement les tables étroites et tombaient souvent jusqu'à terre. Les convives s'y essuyaient les doigts, de sorte que, dans les grands dîners, on les changeait après les principaux services.

Au début du repas, on se lavait les mains à la fontaine. Dans les monastères, l'abbé par courtoisie versait lui-même l'eau sur les doigts de ses hôtes. Dans les maisons seigneuriales, ce service était rendu par les écuyers, après que l'on avait « corné l'eau » ce qui était la manière d'annoncer le repas. Quand on voulait user de raffinement, on se servait d'eau parfumée (infusions de pétales de rose, de menthe, de verveine...).

Puis la soupe était « trempée » dans les écuelles. (La *soupe* était la tranche de pain destinée à être imbibée de potage ou de vin.) On la prenait avec une cuillère. La viande, découpée en tranches, était servie sur des tranchoirs, larges morceaux de pain qui s'imbibaient de jus, et l'on mangeait l'une et l'autre simultanément, sur le pouce, suivant un usage qui n'est pas encore perdu. Dans les grands dîners on négligeait de consommer les tranchoirs qui étaient ramassés dans des corbeilles et distribués aux pauvres.

Aux tables seigneuriales, les écuyers tranchants étaient chargés de garnir au fur et à mesure le tranchoir de leurs maîtres. Ailleurs, chacun mettait à son tour la main au plat, et il était recommandé de le faire avec délicatesse et de ne plonger dans la sauce que le bout des doigts.

A la fin du repas, on servait le vin, ce qui est resté une habitude anglaise.

Chapitre II

LE RYTHME DU TEMPS

I. — La journée

La journée du moyen âge commence, pour les clercs, à la minuit ; pour les « gens ruraux » avec l'aube. Elle est réglée dans son ensemble par le soleil, dans son détail, au moins dans les villes et les bourgs à collégiale ou à monastère, par les sonneries de cloches de l'église. A minuit, sonnent les Matines (quand frère Jacques ne s'est pas assoupi) ; à 3 heures, les Laudes ; à 6 heures, Prime que suivent, le cas échéant, les messes privées ; à 9 heures, Tierce que suit la Grand-Messe ; à midi, Sixte ; à 15 heures, None ; à 18 heures, Vêpres ; à 21 heures, Complies. Cet horaire est resté celui de plusieurs ordres religieux, notamment des Bénédictins et des Trappistes. Notons toutefois que certaines congrégations et les chanoines ne pratiquant point, généralement, l'office de nuit bloquaient, le soir ou le matin, la récitation des heures nocturnes.

Quoi qu'il en soit, les heures canoniales restaient la grande division du temps, celle à laquelle on se référait constamment : l'on disait *environ heure de Prime, après Vêpres, avant Tierce*... Cette division elle-même était plus ou moins élastique, avec les saisons, car il s'agissait moins de répartir la journée de vingt-quatre heures en sections, que le jour et la

nuit. Et les Ordres avaient leur horaire d'été différant de l'horaire d'hiver.

Les horloges n'étaient pas absolument inconnues (Charlemagne lui-même avait eu une clepsydre à eau), mais elles étaient fort rares et ce n'est pas avant le XIVe siècle que les hôtels de ville s'ornèrent de jacquemards. On construisit même, alors, des horloges astronomiques. Quand il fallait mesurer le temps, l'on avait recours à des moyens divers : sabliers (encore usités dans nos cuisines pour la cuisson des œufs à la coque), chandelles (la nuit se divisait en 3 chandelles. Ce moyen est encore conservé de nos jours pour limiter la durée des enchères dans les adjudications par-devant notaire, mais la dimension des chandelles est très petite, pour que le « feu » soit réduit à quelques minutes), durée de certaines prières (un *Psautier*, uu *Miserere*, un *Pater*...).

L'homme du moyen âge, tout au moins le moine et l'habitant des agglomérations, se réveille au son des cloches et se réveille fort matin : habituellement avant le jour pour que, toilette, prières faites, l'on puisse commencer avec l'aube sa journée d'activité. Toute l'ancienne France conserva ces habitudes.

Les paresseux mêmes étaient relativement matinaux puisque l'on nous rapporte que les étudiants qui voulaient prolonger les agréments du lit s'inscrivaient de préférence au cours des Décrétistes qui avait lieu à Tierce, c'est-à-dire à 9 heures du matin.

Sitôt éveillé, suivant Philippe de Novare, l'on se signait de 3 signes de croix, en l'honneur de la Trinité, et l'on faisait une prière. Un bourgeois de Paris, qui composa vers la fin du XIVe siècle un traité de morale et d'économie domestique à l'usage de sa jeune femme, rédigea pour elle le texte de 4 oraisons matutinales, à réciter « à Matines, ou à vous

éveiller le matin, ou à l'un et à l'autre, en vous levant et vêtant, et après votre vêtir, tout est bien (pourvu) que ce soit à jeun et avant toute autre besogne ». Deux de ces prières étaient adressées à Dieu, et deux à la Vierge. Voici la première : « Par ton doux atrempement, ma pensée soit adressée à ta sainte justice et volonté faire, beau sire Dieu tout-puissant et père pardurable qui m'a donné parvenir au commencement de cette journée par ta sainte vertu ; garde-moi d'encourir en aucun péril, si que je ne puisse décliner à aucun mortel péché. »

Puis l'on s'habillait, dans l'ordre suivant, d'après un auteur du temps : « Au matin, quand vous voulez vous lever, premièrement vêtez votre chemise, chaussez vos braies, vêtez votre blanquet ou votre futaine (sorte de gilet), affublez votre chaperon, chaussez vos chausses (bas), chaussez vos souliers, puis vêtez vos autres robes (vêtements), et ceignez votre courroie (ceinture), et lavez vos mains, vos doigts, vos ongles, votre visage. »

Comme il était encore récemment pratiqué en bien des coins de nos campagnes, il n'était procédé à la toilette qu'une fois les vêtements mis, et l'on se bornait alors à nettoyer les parties du corps qui restaient encore visibles, c'est-à-dire la figure et les mains. Ceci pour les mêmes motifs qui ont perpétué cette coutume : plusieurs personnes partageaient la même chambre et il n'y avait point de cabinets de toilette privatifs.

Ce n'était point à dire que les hommes de ce temps fussent incapables d'une toilette plus poussée, que l'on faisait le torse nu, devant un seau d'eau. Le peuple des villes et le monde des châteaux connaissaient même les plaisirs du bain, que les monastères réservaient aux malades et aux convalescents, et dont on s'abstenait les trois jours suivant une sai-

gnée. L'on pratiquait ce délassement dans des cuves de bois qui servaient aussi à couler la lessive. On en recouvrait le fond d'un linge pour empêcher les échardes éventuelles de blesser la peau. Certains, faute d'installation adéquate, se soumettaient à des bains de vapeur suivant un procédé qui rappelle la *sauna* finlandaise : des tuiles ou des galets étaient chauffés sur un grand feu ; une fois brûlants, ils étaient posés au fond d'une cuve, recouverts d'un fond de bois percé de multiples trous, et arrosés. Le patient, enveloppé de plusieurs draps pour éviter la brûlure, s'asseyait alors dans la cuve et y restait jusqu'à transpiration suffisante.

Ces bains à domicile se prenaient ou le matin, ou au retour d'un exercice fatigant ou salissant (voyage, chasse, tournoi...).

Les plus pauvres se contentaient des bains publics dont nous savons que Paris comptait plus de 26 en 1292. Ils étaient ouverts tous les jours, sauf les dimanches et jours de fête. Dès que l'eau était chaude, les étuveurs envoyaient leurs crieurs par la ville annoncer que les bains étaient prêts. Il leur fut même défendu de faire crier avant l'aube car les clients qui se seraient hâtés dans la nuit noire eussent risqué de tomber sur des malandrins.

A la simple toilette, on joignait des soins d'élégance : épilation, usages d'onguents et de parfums, teinture des cheveux. Nous sommes amplement renseignés sur les recettes de beauté des XIIIe-XIVe siècles, dont certaines figurent encore dans les manuels d'herboristerie.

La plupart des gens ne couraient pas le matin aux étuves, mais beaucoup, dans les cours seigneuriales, les villes et les villages, commençaient leur journée par des prières à l'église et l'assistance à la messe.

Nous savons qu'un homme d'insigne piété comme

Saint Louis ne se contentait pas d'une seule messe : il en entendait deux chaque jour, dont l'une, basse, était pour les morts, dont l'autre, chantée, était celle du jour. Il aimait, certes, les offices liturgiques jusqu'à en abuser et, les jours de fête, il les redoublait, au point d'ennuyer son entourage, avoue un de ses biographes, clerc cependant.

Nous ne sommes pas surpris de voir le même Saint Louis, traçant un programme de vie pour sa fille, y inscrire l'assistance quotidienne à la messe. Mais un Joinville, qui était un bon chrétien de l'espèce ordinaire, en faisait tout autant et le rapporte comme une pratique habituelle. De même un Philippe de Novare. Le chevalier de La Tour-Landry, qui écrivait vers la fin du XIVe siècle à l'usage de ses filles, et le Ménager de Paris s'y réfèrent comme à un usage constant si fort passé dans les mœurs qu'il n'était même plus un indice de dévotion. « Dites vos heures de bon cœur et sans penser ailleurs », enjoint le chevalier, « et gardez que vous ne déjeuniez jusqu'à ce que vous (les) ayez dites... Après, gardez que vous oyez *toutes* les messes que vous pourrez ouïr », toujours à jeun. Il cite avec horreur le mauvais exemple d'une demoiselle si relâchée « que sitôt qu'elle avait ouï une petite messe et dit deux patenôtres ou trois, elle s'en venait à sa garde-robe et là mangeait la soupe et disait que sa tête lui faisait mal à jeûner ».

Le Ménager traite de « charnalité » : « gésir grandes matinées, et au matin quand l'on est bien aise en son lit et l'on oït sonner la messe, l'on n'en tient compte et se tourne-t-on de l'autre côté pour rendormir ». Il conte par ailleurs l'histoire d'un bourgeois qui avait, outre son ménage légitime, une liaison avec une pauvre fille, fileuse au rouet, à laquelle il consacrait de temps en temps une nuit.

Incidemment, on mentionne qu'au sortir du lit de sa maîtresse il allait à la messe « comme il avait accoutumé ». Cette pratique de dévotion s'alliait donc avec une vie bien médiocrement fervente.

La jeune femme qui se rendait à l'église devait être accompagnée d'une « prude femme ». Elle marchait « la tête droite, la vue étant devant elle à quatre toises et bas à terre », sans regarder à droite ni à gauche, sans « rire ni arrêter à parler à aucun sur les rues ».

A l'église, lui disait-on, « élisez un lieu secret et solitaire, devant un bel autel ou une belle image, et illec prenez place et vous y arrêtez sans aller çà ne là... ayez la tête droite, ayez aussi continuellement votre regard sur votre livre ou au visage de l'image, sans regarder homme ou femme, peinture ou autre chose, et sans papelardie ou fiction, ayez le cœur au ciel et adorez de tout votre cœur » dans un sentiment de noble piété, car « est plus haute et sainte chose de gracier et mercier Dieu que de le requerre ». « En faisant ainsi, oyez messe chaque jour et vous confessez souvent... à bons vieux prêtres sages et prudents. Et si ainsi le faites et persévérez, honneur vous sourdra et tout bien vous viendra. » Conseils de bonne tenue, un peu austère, mais de grande dignité et de droite dévotion.

Au retour du moûtier, de la paroisse, ou — pour le seigneur ayant grand train de vie — de la chapelle particulière, l'on déjeunait. Il était alors environ 6 heures du matin. On mangeait à nouveau aux alentours de 9 heures ce qui est encore l'habitude de nos contemporains ouvriers et surtout paysans, qui ont gardé pour le lever un horaire analogue à celui de nos pères.

Alors commençait la journée de travail, indéfini-

ment variée suivant les conditions, la fortune, le sexe, l'habitat rural ou urbain.

Un roi comme Saint Louis, ou un très grand seigneur comme l'était sous son règne le comte de Poitiers, donnait audience aux nombreux solliciteurs venus exposer une affaire. Les seigneurs présents à la cour recevaient avec le roi et opéraient un filtrage : ce fut l'origine d'une institution, celle des maîtres des requêtes de l'Hôtel.

En ville, l'artisan commerçant ouvrait sa boutique et travaillait avec ses ouvriers ou ses apprentis tout en attendant le client, tandis que sa femme nettoyait la maison, allait aux provisions ou aidait son mari, et que les enfants, leur alphabet pendu à la ceinture, partaient pour l'école.

Dans les centres industriels comme les villes flamandes où l'on connaît dès le XIIe le capitalisme, la division du travail et toutes les caractéristiques fondamentales de la vie économique moderne, les ouvriers, les artisans façonniers s'empressent à leur tâche.

Sur la place de Grève à Paris, se donnent rendez-vous les manœuvres qui cherchent du travail à la journée et que l'on embauche comme dockers, commissionnaires, aides. (Le port est au bas de la place.) L'ouvrage trouvé, ils y vont sans zèle excessif et n'hésitent pas à couper le labeur du jour par des stations à la taverne, devant un gobelet de vin.

Le médecin part en consultations, vêtu de sa longue robe violette et ganté de rouge ; l'homme de loi se rend à l'audience qui commence à l'heure de Prime ; les professeurs, emmitouflés dans leurs manteaux fourrés, commencent leurs « lectures ». Dans la maison bourgeoise, la maîtresse de maison règle le travail et veille à ce qu'on balaie la salle et les chambres en secouant comme il faut les tapis et

les coussins qui couvrent les bancs, en faisant reluire les meubles cirés, les cuivres et les fers forgés.

Les rues étroites sont pleines de monde. Les attelages, les chevaux et les ânes bâtés apportent au marché poissons, légumes, beurre, œufs. Les petits artisans, trop pauvres pour avoir boutique, passent, leur attirail sur le dos, en criant pour attirer la clientèle ; ainsi vont le chiffonnier, le chandelier qui coulera sur place, en chandelles, la graisse, le suif mis de côté par la ménagère, le marchand d'oublies qui fait tirer au sort, avec une roue, le nombre de gâteaux que le client emportera...

Les commerçants envoient dans les rues des valets crier leur marchandise. Les garçons du tavernier filent avec un broc plein de vin et un hanap, et ils offrent au passant une dégustation gratuite, puis le rabattent sur la boutique... Les cris publicitaires s'entrecroisent.

Même dans les plus petites villes, c'est une animation : les femmes qui vont chercher l'eau à la fontaine et restent un moment pérorer, le poing sur la hanche ; les commerçants qui, derrière leur fenêtre ouverte, interpellent les passants ; un quêteur survient ; les filles vont au lavoir, au marché ; on s'arrête pour bavarder avec la recluse qui est parfois une sainte âme, mais souvent la pieuse commère qui centralise et redistribue tous les potins... Et sur tout ce tumulte profane, de temps en temps, une volée de cloches.

Tout ceci n'est pas fort loin de nous : qui n'a vécu dans une petite ville française, vu passer le chiffonnier, le raccommodeur de porcelaine, la marchande de paniers, qui n'a regardé travailler dans son échoppe le cordonnier, qui n'a marchandé dans la petite boutique de légumes et d'épicerie (chez le regrattier du moyen âge), qui n'a vu les vieux se

chauffer au soleil en devisant, les femmes s'éterniser en jacassant au lavoir ? Qui n'a entendu les cloches et carillons ponctuer le temps, du beffroi de la mairie et des tours des églises ? Tout cela n'avait guère changé depuis le XIIIe siècle jusqu'après 1950.

A la campagne, les travaux des champs qui, eux non plus, n'avaient guère varié, et dont l'outillage était parfois resté le même, ont repris dès l'aube leur cours éternel.

Vers midi a lieu le dîner. Il est suivi d'un moment de détente. C'est l'heure où l'artisan, assis devant sa porte, échange des plaisanteries avec ses voisins ; c'est celle où, dans les cours, les jongleurs viennent divertir la société, et où les jeunes bourgeoises s'amusent à des jeux de pensionnaires. « Un jour qu'il faisait bel et serein », raconte notre Ménager du XIVe siècle, « étaient assemblés (quelques bourgeois) après dîner, à boire ensemble ». Ils eurent l'idée d'aller surprendre leurs femmes et les trouvèrent, « les unes devisant, les autres jouant au bric, à « qui ferit ? » (main chaude), à pince-merille, les autres jouant aux cartes et autres jeux d'ébatement avec leurs voisines, jouant au tiers et au bric et ainsi semblablement ». Mais la plus vertueuse de toutes « dedans et au parfond de son hôtel, en une grande chambre loin de la rue, avait ouvriers de laine. Et là, toute seule, assise loingnet de ses ouvriers et à part, tenait son livre dévotement et à basse chère (le visage penché) disait ses heures moult humblement... Il n'était nul ou nulle qui la fit danser ni chanter si ce n'était seulement le jour qu'elle avait lettres (de son mari) ou qu'il retournât la voir ».

Dans les châteaux, les uns partaient pour la chasse les autres s'empressaient au jacquet et aux échecs. Le dimanche, hommes et jeunes gens dans tous les

bourgs et villages jouaient aux dés, à la paume, aux quilles, aux boules, aux billes (qui étaient un précurseur du croquet), au palet, à la soule, jeu de ballon brutal compliqué de cross-country.

Un Saint Louis s'accordait un moment de sieste, puis récitait l'office des morts avec son chapelain, avant de se faire chanter les Vêpres. Après le souper, il faisait venir ses enfants et leur contait des récits historiques ou édifiants, leur apprenait à chanter les Heures de la Vierge ; avant de se coucher, il disait ses Complies avec son chapelain.

Partout, à la nuit tombante, le travail cessait. Sauf exceptions rares, les corporations, là où elles étaient organisées, défendaient sévèrement tout travail de nuit à leurs membres : on craignait les risques d'incendies, les malfaçons à une lumière insuffisante, et aussi une concurrence déloyale fondée sur une exploitation inhumaine des ouvriers.

L'éclairage était en effet coûteux ou faible. Les gens riches avaient de beaux cierges de cire, les autres se contentaient de chandelles de suif. Dans le Midi on se servait toujours de l'antique caleil ; ailleurs on fabriquait des torches de résine (les paysans de Cornouaille en avaient, il y a moins d'un siècle, gardé la tradition). A la campagne ou à la ville on se contentait parfois des flammes dansantes de l'âtre. Les femmes filaient, les hommes écorçaient des baguettes, peignaient le chanvre, tressaient des paniers, taillaient une cuiller au couteau, tout en bavardant. Dans les châteaux, la veillée d'hiver se tenait dans la salle. Un roman du XIIIe siècle nous montre le comte en déshabillé, assis devant le feu et mettant la tête sur le giron d'une demoiselle de compagnie, afin qu'elle puisse lui gratter plus commodément le dos ; ceci en présence de la comtesse qui n'y trouve rien à redire et des enfants qui s'amusent.

En ville, les étudiants se réunissaient pour bavarder dans leurs chambres ou pour jouer, l'enjeu consistant en paniers d'oublies. A la belle saison, ils s'en allaient promener le long de la rivière, mais tandis que leurs maîtres leur conseillaient d'y marcher seuls, à pas lents, méditant la leçon du jour et préparant celle du lendemain, il se formait des groupes bruyants qui, après quelques stations dans les tavernes, en venaient aux mains, dégainaient, se prenaient de querelle avec les représentants de la force publique, ou allaient jouer aux bourgeois des farces qui dépassaient parfois la simple plaisanterie.

Quant aux personnes pieuses, le Ménager de Paris leur donnait ce programme de soirée : « Vous désistez de boire ou manger à nuit ou à Vêpres, sinon un très petit peu, et vous ôtez de toutes pensées terrestres et mondaines, et vous mettez et tenez, allant et venant, en un lieu secret, solitaire et loin des gens, et ne pensez à rien, fors à demain matin oïr votre messe, et après ce, rendre compte à votre confesseur de tous vos péchés. »

On prolongeait peu ces veillées, sauf le 24 décembre ou la nuit des Morts. Bientôt dans les villes, sonnait le couvre-feu et toutes les ménagères, après avoir réservé quelques braises qu'elles enterraient sous la cendre, éteignaient les bûches en les arrosant ou en les dressant, isolées, au fond de la cheminée. Le danger d'incendie était un des plus graves qui pût menacer les villes du moyen âge, serrées à l'extrême et construites, pour la plupart, en bois et torchis. Dans les grandes maisons, la maîtresse se faisait rendre compte par les serviteurs à ce préposés, de l'extinction des feux.

Puis chacun prenait sa chandelle et allait se coucher. Certains faisaient toilette, se lavaient les

pieds, notamment. L'on se déshabillait dans l'ordre suivant : « Si devez pendre vos draps (vêtements) à une perche. (Ces perches horizontales servaient de porte-manteau et préservaient les effets de traîner à terre et d'y être endommagés, soit par les rats et souris, soit par les animaux domestiques, chats, chiens, qui partageaient la chambre de leurs maîtres.) C'est à savoir : manteau, surcot et cotte, housses, cloches (pèlerines de voyage) et pourpoints, vos cottes fourrées et vos draps d'hiver et d'été. Votre chemise mettez sur le cavecheul du lit (derrière le traversin), vos braies dessous le lit avec tout le braieul. »

Les gens du moyen âge se couchaient nus, couvrant tout au plus leur tête d'un bonnet ou d'une étoffe fine. La mode de la chemise de nuit fut inaugurée par le monde ecclésiastique, pour des raisons de décence : les statuts de l'Hôtel-Dieu prévoient que les Frères coucheront avec chemises et braies, les Sœurs, en chemise. Les Cisterciens couchaient, eux, tout habillés, retirant seulement leur manteau.

Cependant, si le moine avait droit à la paillasse individuelle, les laïcs couchaient à plusieurs dans le même lit. On s'explique que par pudeur on ne retirât sa chemise qu'une fois allongé entre les draps et qu'on la glissât à portée de la main pour pouvoir l'enfiler au matin avant de sortir du lit. Récemment encore, dans celles de nos campagnes où, faute de chambres particulières, tout le monde dormait en une salle commune, l'on n'achevait de se dévêtir qu'une fois couché, à la mode du moyen âge.

Etendu, on éteignait sa chandelle. Notre Ménager nous dit que des domestiques, insoucieux du feu, avaient la dangereuse habitude d'étouffer la lumière en lançant sur elle, à la volée, un des vêtements

qu'ils venaient de quitter, au lieu de la souffler, comme il convient, avant de s'étendre.

L'on s'endormait enfin. « Si vous éveillez la nuit en entendant sonner Matines », recommandait le Ménager à sa jeune femme, « vous louez adonc et saluez Notre Seigneur avant de vous rendormir ». La Tour-Landry recommandait à ses filles « toutes fois qu'elles s'éveillaient, de prier pour les morts qui prient pour vous, de prier la Vierge Marie » et de se « recommander aux saints et aux saintes ».

Tous ne passaient pas la nuit aussi saintement. Les étuves, notamment, de plus en plus mal famées, abritaient la débauche.

Et tandis que tous dormaient, les moines allaient se lever une ou deux fois pour chanter Matines et Laudes, tandis que sur la tour des châteaux, sur les remparts des villes, et dans les rues mêmes, les guetteurs étaient en alerte. Ceux-ci veillaient sur la sécurité temporelle de la cité, ceux-là étendaient sur elle un bouclier spirituel. Nous savons que Philippe Auguste, pris sur mer dans une tempête, déclara : « Si nous pouvons tenir jusqu'à l'heure de Matines, nous sommes sauvés, car les moines commencent alors l'office et se relaient pour nous dans la prière. »

II. — L'année

Le calendrier médiéval est celui des fêtes de l'Eglise. L'on ne dira pas : le *20 juillet*, mais *deux jours avant la Madeleine*, ni le *11 novembre*, mais la *Saint-Martin*. Les dimanches sont désignés par les premiers mots de l'introït de la messe. Nous parlions encore récemment du dimanche de *Quasimodo*.

L'année débute à la Noël, tout au moins l'année liturgique dont le cycle cérémoniel commence avec

l'Avent. Quant à l'année civile, chacun a ses usages : les notaires de la Cour de France et ceux des Pays-Bas changent d'année à Pâques, mais comme cette fête est mobile, certaines années ont treize mois, d'autres onze, et tel jour de mars ou d'avril peut porter, à douze mois d'intervalle, le même millésime que son prédécesseur de même nom. Ailleurs, on a d'autres habitudes : à Figeac, l'année commence au 1er mars, mais en général le Midi de la France et bien d'autres régions (Beauvais, Reims, Montdidier, la Lorraine, Cologne, l'Angleterre et l'Ecosse) se rallient au style de l'Annonciation (25 mars) tandis que l'Ouest (Anjou, Vendômois, Normandie, Soissons) et le Dauphiné, plusieurs principautés espagnoles, adoptent celui du 25 décembre.

Mais quoi qu'en pensent les chancelleries, pour le peuple, l'année nouvelle débute au temps de Noël et de l'Epiphanie. A la campagne, les labours d'automne et les semailles des blés d'hiver sont terminés. Les travaux sont achevés, la récolte à l'abri, le lard dans le charnier. Les grands froids approchent. Il fait bon se claquemurer au coin du feu et passer des heures à bricoler ou à se reposer, les mains sur les genoux, devant l'âtre, tandis que les enfants se battent à coups de boule de neige ou glissent sur la glace. En ville, les épiciers pilent les aromates dont on assaisonnera les mets de Noël et dont le parfum embaume les rues.

Les journées ont décru et voici qu'à la Sainte-Luce (13 décembre), le jour augmente du saut d'une puce : au seuil de l'hiver, promesse de l'été. (Le dicton a cessé d'être exact depuis que la réforme grégorienne de 1581 a décalé de dix jours le solstice d'hiver.)

Dans ce repos, cette détente, cet espoir, arrive Noël, de toutes les fêtes la plus joyeuse. On décore

les maisons de houx et de verdure. Saint François d'Assise, au début du XIIIe siècle, a popularisé la crèche, coutume provençale, et cet usage charmant se répand rapidement. Dans les cathédrales, un cortège de clercs représente les bergers et les mages se rendant près de l'Enfant-Dieu. Au retour des messes de minuit, réveillon avec ses plats traditionnels.

Le roi de France tient, ce jour-là, une grande assemblée où, dès les premiers temps capétiens, il paraît couronne en tête : c'est une cour couronnée, comme l'on dit. Partout, des réjouissances populaires, traditionnelles ; en Normandie, on « tirait au bâton » ; dans les écoles du nord et du nord-ouest de la France, les enfants apportaient des coqs pour les faire combattre ; en Bourbonnais une soule était disputée par les célibataires contre les hommes mariés...

Trois jours plus tard, fête des Innocents, les petits clergeons, les enfants de chœur, ont le privilège de remplacer dans leurs stalles les dignitaires des chapitres dont ils sont si loin d'imiter la gravité que l'Eglise devra, peu à peu, supprimer cette coutume. A Rennes, l'évêque des Innocents, après avoir donné sa bénédiction, mitre en tête, recevait des chanoines, à titre de redevance, une paire de gants, tout comme s'il eût été un seigneur véritable. Puis les « curiaux », comme on les appelait, s'en allaient faire le tour des prieurés circumvoisins ; l'un leur remettait un mouton, l'autre quatre chapons. Tant et si bien que la coutume devint droit et que le prieur de Saint-Cyr ayant voulu s'exempter du présent, en 1381, fut bel et bien condamné, juridiquement, à l'acquitter.

Le 1er janvier, fête de la Circoncision et du nom de Jésus, est aussi, depuis l'Antiquité, le jour des étrennes et de pratiques superstitieuses : qui se mêle de sortilèges doit les inaugurer ce jour-là.

L'Epiphanie, Tiphaine, Trémedi (13e jour), est fête des rois. On tire la fève parmi force réjouissances et ripailles. La cour du roi célèbre avec éclat cette fête qui sert de repère important dans le calendrier administratif. C'est aussi l'une des dates où l'on s'acquitte des redevances. Aux environs de Dieppe, par exemple, les hommes du vicomte viennent, précédés d'un ménestrel, porter à leur seigneur 5 sous dans un hanap d'argent, 3 têtes de porc tenant chacune une pomme dans sa gueule et des guirlandes de saucisses. Tout y est : l'offrande de saison, puisque l'hiver est le temps des cochonnailles, l'élégance rustique de la présentation et l'occasion saisie de rendre honneur en s'amusant pour son compte.

Huit jours après l'Epiphanie, les Petits Rois fermaient à peu près la grande période des réjouissances, mais pas tout à fait cependant, et jusqu'au Carême le monde chrétien restait en liesse, se dédommageant par avance des pénitences qui allaient venir.

Février, mois du froid, de la neige et de la pluie. Les calendriers nous montrent le vilain assis auprès de l'âtre dans sa chaumine bien close, décorée de jambons fumés et d'andouilles. On rapporte de l'église, à la Chandeleur, le cierge bénit, soigneusement réservé pour être allumé en cas de danger, d'orage, ou au chevet des mourants. Cette fête est aussi, en bien des régions, un des termes de paiements, et on la célèbre par la confection de crêpes.

Plus ou moins tôt, suivant l'année, arrivait le Carême « très haï des pauvres gens », pendant lequel — les dimanches exceptés — les fidèles étaient tenus de s'abstenir de viande et devaient jeûner. Aussi pendant les jours précédents, jours *gras* par excellence, on s'en donnait à cœur joie ; bons repas et

crêpes, danses et chants, cortèges, parfois licences et désordres de toutes sortes : les étudiants de Montpellier entraient armés dans les maisons pour voler les viandes étalées, on jetait de la paille, des pierres... la police était sur les dents. Mais le jour des Cendres calmait cette effervescence. Chacun allait recevoir à l'église la croix tracée sur son front par le prêtre avec les cendres bénites, pour lui remémorer ses fins dernières et l'état ultime auquel son corps serait réduit.

Dorénavant et pendant quarante jours, le peuple, qui s'abstenait de viande et souvent d'œufs et de lait, se mettait au régime des harengs salés et du crapois (baleine séchée), mets nourrissant, mais sans délicatesse, que l'on entourait de fèves ou de pois secs.

Allégés par la douceur de la Mi-Carême fêtée par des cortèges, du dimanche aux ornements roses de *Lœtare* (Réjouissez-vous), les chrétiens arrivaient à la Semaine peineuse, qu'ouvrait le dimanche des Rameaux dit aussi *Pâques fleuries*, *Osanne* (de Hosanna), *Lave chief*, *Dimanche d'avant que Dieu fut vendu*. On faisait bénir les branches vertes qui seraient placées dans les maisons et même dans les étables. La liturgie de ce jour comportait une procession où l'on faisait figurer un âne, en mémoire du congénère sur lequel le Christ fit son entrée à Jérusalem.

Le Jeudi saint, ou *jeudi absolu*, les évêques, rois, seigneurs et autres bons chrétiens tenaient à honneur de recevoir des pauvres, autant que possible au nombre de 12, en mémoire des Apôtres, de leur laver les pieds et de les convier à leur table, en souvenir de ce qu'avait fait le Christ à pareil jour. Saint Louis qui était fidèle à cette pratique tâchait, ainsi que nous le rapporte Joinville, d'y convertir les grands de son entourage.

Le Vendredi saint ou *vendredi adoré*, la Sainte-

Chapelle construite par Saint Louis pour abriter une relique insigne : la couronne d'épines, exposait ce trésor à la vénération des fidèles.

Enfin éclatait l'allégresse pascale : *Pâques communiant* dit aussi *Pâques charneux.* Les chrétiens absous de leurs péchés allaient à l'église paroissiale recevoir la communion. Afin de leur éviter les tentations, certaines villes, telle Uzès, expulsaient temporairement les « folles filles » pour une durée variant de quinze jours à six semaines. Les cloches, muettes trois jours, carillonnaient, une procession de clercs mimait la venue des saintes femmes au tombeau. L'on s'offrait des œufs coloriés et l'on brisait le jeûne quadragésimal par des repas copieux et soignés.

Cependant, les travaux des champs avaient repris. Le paysan, encapuchonné, avait taillé ses arbres, bêché sa vigne, labouré la sole de printemps de ses cultures (environ le quart de sa terre), y avait semé les blés de printemps et réensemencé les terres mises en blé d'hiver dont la gelée ou l'eau avait gâté les grains.

Mais les guerres, assoupies par la mauvaise saison, se réveillaient pour durer, coupées de trêves et de marchandages, jusqu'à l'hiver suivant. En cas de paix, les tournois, simulacres de combats, commençaient et appelaient avec la noblesse locale, parfois des cours princières et des champions professionnels qui vivaient de leurs succès comme le font, aux temps contemporains, certains sportifs. Aux tournois affluaient jongleurs, chanteurs, acrobates, montreurs de bêtes, marchands d'étoffes, de broderies, d'armes, de bijoux, changeurs, ribauds, ribaudes et mendiants. Les parents de certains chevaliers, leurs sœurs, leurs amies accouraient. On se logeait dans les hôtels, les bourgeois louaient des chambres ; pour le surplus on dressait des tentes sur les places ou dans les prés aux abords de la ville. Si quelques

champs étaient piétinés, avec ou sans indemnité, dans l'ensemble le commerce local se réjouissait d'aussi fructueux rassemblements. Les maisons étaient ornées de bannières et d'écus, les bourgeois paraient les façades de leurs plus belles étoffes et de leurs couvertures fourrées, on jonchait les rues de menthe, de joncs, de glaïeuls. Les rues retentissaient du bruit des hachoirs et des mortiers, des cors et des buccins appelant à table.

L'Eglise, tout en reconnaissant que les joutes étaient des exercices de préparation militaire, en soi licites, déplorait qu'elles fussent devenues, surtout à partir de la fin du XIIIe, l'occasion de tant de luxe, de débauche même et de mauvais coups. Les rois, après en avoir apprécié l'utilité militaire et estimé qu'elles offraient un dérivatif à des mœurs par trop batailleuses, y découvrirent un grave danger : celui que la noblesse s'y passionnât, y prît des habitudes de luxe excessif, en un mot qu'elle y perdît l'esprit militaire, s'y corrompît et s'y ruinât. Un roman de la fin du XIIIe siècle nous montre tel gentilhomme de campagne se confinant, sa vie durant, dans son manoir, menant une existence modeste, pour arriver à s'acquitter des dettes de tournois contractées durant les quelques années de sa jeunesse.

Aussi la royauté tenta de réagir et d'interdire les joutes, surtout au moment où la guerre étrangère, menaçante, demandait une sévère préparation matérielle et morale, mais elle luttait contre des mœurs trop enracinées, et finalement dut rendre la main lorsqu'elle ne prit pas elle-même — par exemple sous Jean le Bon — l'initiative de fêtes plus brillantes que tout ce que l'on avait vu alors.

Les feuilles s'ouvrent, les fleurs aussi. Le moyen âge qui ne savait guère se défendre du froid appréciait singulièrement le renouveau et l'a chanté en

bien des vers d'une fraîcheur charmante, cependant que les enlumineurs des XIVe et XVe siècles se plaisaient à en représenter les aspects. Toute la jeunesse goûtait de façon analogue et quelles que fussent les classes sociales, les plaisirs du grand air. Un des divertissements des plus simples et des plus répandus consistait à faire la ronde, à *caroler*, comme on disait alors, soit sur l'herbe d'un « verger », soit sur la place du village, ou dans le cimetière, ou dans un pré. Quelques coins de notre Bretagne ont conservé sous le nom de *ridées* les caroles du moyen âge. Mais certaines âmes pieuses s'imaginaient voir le démon lui-même guider la danse.

Jeunes gens et jeunes filles, bourgeois et villageois se couronnaient de « chapeaux » de fleurs.

La noblesse mondaine ne dédaignait pas d'aller camper. Un roman du XIIIe siècle nous décrit une cour qui, s'étant rendue en pleine campagne, sous des tentes, s'amuse agréablement : de bon matin partent les chasseurs qui reviendront l'après-midi pourvus d'un appétit solide et tout pleins de leurs aventures, dont ils ne feront pas grâce aux autres convives. Cependant que les dames et leurs chevaliers servants se parent, se lavent dans le ruisseau, s'ébattent sur l'herbe : divertissements bucoliques qui tous ne sont pas innocents. Peut-être l'auteur a-t-il voulu dépeindre les mœurs d'une cour méridionale où la richesse et l'oisiveté amenaient la haute société à tromper l'ennui par des intrigues amoureuses dont l'éthique — fort éloignée de la morale traditionnelle — fut codifiée par les cours d'amour et la littérature romanesque.

Au début de mai, les jeunes gens plantent un arbre qu'ils enguirlandent et autour duquel ils vont danser. A Boulogne, on va boucher les cheminées des maris trompés... Cependant les pompes liturgiques

se déroulent : Rogations, processions qui vont à travers champs bénir les futures récoltes, les « fruits de la terre », Pentecôte (que l'on appelle aussi Noël ou Pâques de la Pentecôte) où, pour figurer les langues de feu qui descendirent sur les Apôtres, on fait tomber, des voûtes des églises, des brins d'étoupe enflammés, et où le peuple, comme au temps de l'Epiphanie, « fait des rois » ; Fête-Dieu, inaugurée au XIIIe siècle.

Juin se termine par les fêtes de saints particulièrement aimés et célèbres : le 24, Saint-Jean-Baptiste, le 29, Saint-Pierre et Saint-Paul. Ce sont d'ailleurs si grands personnages qu'une fête ne leur suffit pas, ils en ont plusieurs. Saint Pierre, par exemple, est célébré aussi le 1er août, à la Saint-Pierre-Angoule (c'est-à-dire à la gueule, au commencement d'août).

Les fêtes ont été à l'origine du théâtre. Au XIe siècle, la célébration de l'office de Pâques, de celui de Noël, a donné lieu aux premiers drames liturgiques, pieusement joués par des clercs, en latin. Puis l'imagination et parfois le recours aux Apocryphes ont introduit de nouveaux personnages et des scènes de comédie, tel l'achat des parfums par les Saintes femmes, dans le drame de la Résurrection. Au XIIe siècle, le mystère use de la langue vulgaire, sort de l'église et se joue sur le parvis. On porte à la scène les légendes des saints et les représentations florissent autour des grands monastères de pèlerinages, tels Saint-Martial de Limoges et Saint-Benoît-sur-Loire.

Un théâtre purement profane se développe au XIIIe siècle, avec des *jeux-partis*, mêlés de chansons, tel celui de Robin et Marion. Au XVe siècle, à côté des farces, telle celle de Pathelin, on verra des moralités allégoriques et des sotties.

Mais c'est le théâtre religieux qui garde le premier

rang. Au XIVe, il s'est étendu dans toute la chrétienté et des compagnies bénévoles se sont créées pour jouer, d'année en année, le même mystère. La Passion d'Oberammergau et la manière dont elle est donnée prolongent très authentiquement jusqu'à nous cette tradition médiévale. Le répertoire comprend des histoires de saints, mais surtout des mystères tirés de l'histoire de l'homme depuis la chute (Jeu d'Adam) jusqu'à la Rédemption et à la Résurrection. Incessamment refondus, ces derniers finissent par former un immense mystère cyclique dont la représentation s'échelonne sur plusieurs journées entières et demande des centaines d'acteurs et figurants. Aussi, préparée avec soin, mise en scène avec luxe, celle-ci devient-elle une œuvre collective à laquelle toute la ville participe et qui attire des spectateurs venus de loin.

Les acteurs, tous mâles, sont recrutés dans toutes les classes de la société, prêtres y compris. Toutes les boutiques se ferment, les affaires sont interrompues, les offices déplacés, quand le cortège des acteurs va en procession jusqu'à la grand-place où a été érigé un vaste théâtre, de parfois 100 mètres de long, avec une série de *mansions*, suivant le principe de la mise en scène simultanée. A un bout, le Paradis où Dieu trône avec ses anges, à l'autre bout, la puante « gueule d'enfer » d'où sortent flammes et démons. Les sculptures de nos cathédrales, les miniatures de nos manuscrits, les tapisseries, reproduisent souvent des scènes telles qu'elles étaient jouées dans les mystères.

Ou bien, comme en Angleterre, chaque scène est donnée par un groupe d'acteurs différents, montés sur un char, et le défilé des chars s'arrête en plusieurs points de la ville avec, chaque fois, une représentation complète (c'est l'origine du *pageant* encore

très en faveur aux Etats-Unis). De nos jours, au Dorat, quand reviennent tous les sept ans les Ostensions, on assiste encore à quelque chose d'analogue : les habitants jouent en tableaux vivants, en plusieurs points de leur ville, la vie des saints dont les reliques sont conservées en leur église.

Jamais, depuis le moyen âge, le théâtre n'a retrouvé ce caractère qu'il avait eu au temps des Grecs, d'art pour tous, d'art où un peuple entier, du petit au grand, du simple au savant, pouvait communier dans une même grandiose célébration. La Renaissance devait séparer l' « élite » du peuple. Tandis que le moyen âge avait porté à la scène les grands problèmes de la destinée humaine, incarnés en une histoire connue, crue et comprise de chacun, et qui constituait la base même de la civilisation ; d'où la parfaite entente des acteurs et du public, et la profonde résonance au cœur de tous.

Le commerce itinérant prospère à la faveur des beaux jours. Petites boutiques, éventaires, se dressent là où s'assemblent les pèlerins, où se tiennent les fêtes. Dès le XII[e], la fête religieuse était souvent dépassée par la foire. Celles-ci, quelles que fussent leurs origines, étaient au XIII[e], la plus grande manifestation du commerce international. Elles s'étendent sur des semaines entières, se relaient l'une l'autre et finissent, à elles toutes, par couvrir l'année tout entière. Les principales se tiennent sous les murs de Paris (le Lendit) et en Champagne (Troyes (1), depuis le V[e] siècle, Lagny, Bar, Provins), à Douai, Ypres, Bruges, Francfort, Genève, Cologne, Leipzig, Lubeck, Nijni-Novgorod, Londres, Stamford, Beaucaire. Mais elles prospèrent surtout à la belle saison,

(1) Les *troy weights*, ou poids de Troyes, sont encore utilisés en pays anglo-saxons pour l'or, l'argent et les pierres précieuses.

d'autant que la ville ne suffisant pas à loger les survenants, tout ce qui ne peut trouver place chez l'habitant campe sous des tentes dressées dans les prés, aux abords des faubourgs.

Les prêcheurs ambulants voyagent, suivis d'une pieuse foule qui s'attache à leurs talons, et précédés d'une réputation telle que parfois le corps de ville se porte tout entier à leur rencontre, au son des cloches. Leur parole opère des effets surprenants : ce sont des adversaires irréductibles qui tombent dans les bras l'un de l'autre, des « folles filles » qui se repentent, des usuriers eux-mêmes qui restituent le bien mal acquis. Une flambée d'enthousiasme et de générosité purifie la ville et y laisse parfois des traces durables.

Les administrateurs profitent eux aussi de la belle saison pour faire leurs tournées dont ils viendront rendre compte aux Parlements de la Toussaint. Prévôts, baillis ou sénéchaux, enquêteurs occasionnels, circulent pour rendre la justice, provoquer une contribution financière en cas de guerre ou de mariage de la fille du roi, faire prêter aux nouveaux sujets (en cas d'annexion) serment de fidélité, faire plébisciter la politique du roi, ou simplement recueillir les griefs des populations contre leurs administrateurs ordinaires. Tout se passe ordinairement suivant le même cérémonial. Le haut personnage, muni s'il en est besoin de son ordre de mission, arrive dans une localité, parfois à l'improviste. Il prend langue immédiatement avec les gros bonnets du pays, maire ou syndic, conseillers, jurés ou consuls en exercice et honoraires. Il exhibe ses pouvoirs, les ordres du roi, discute. Puis, et surtout si la localité est petite, ou la mission de grande importance, l'on sonne les cloches ou l'on envoie dans les rues le crieur public (personnage que

le progrès n'a pas encore éliminé de nos petites villes).

Immédiatement on ferme les boutiques et on se précipite au lieu de réunion habituel : la place, le cimetière, un jardin de couvent, parfois l'église. Le peuple du moyen âge, foncièrement badaud, se réjouit d'avoir à entendre un discours. Et parfois, pour mieux lui plaire, on lui fait d'abord entendre un sermon. Puis l'envoyé expose l'objet de sa mission. Le gros bonnet local répond au nom de tous et fait approuver sa motion par acclamations constituant un « consentement universel ». Et même, dans les villages du Midi, l'on voit défiler toute la population mâle au-dessus de 13 ans devant le notaire public, installé au premier rang, qui dresse de tout procès-verbal et enregistre les voix.

A la campagne, l'été est la grande saison d'activité : tonte des moutons, fauchaison, sciage du blé (que l'on coupe à la faucille, un travers de main au-dessous de l'épi), déchaumage, cueillette des fruits, dont on fait pour l'hiver provision (soit qu'on les garde intacts sur la paille, soit qu'on les sèche au soleil ou au four, ou qu'on les cuise dans un moût de raisin, un jus de pomme ou de poire longuement réduit, ou qu'on les confise au miel), sarclage, arrachage, rouissage du lin et du chanvre. Puis les vendanges, la récolte des châtaignes, des minuscules faines dont on obtiendra une huile appréciée, la cueillette des feuilles qui compléteront le fourrage d'hiver (cette habitude subsiste en Auvergne), le prélèvement du miel dans les ruches. Les pauvres ne sont pas exclus de l'abondance de la terre : ils glanent dans le champ après le moissonneur, ils ont droit aux chaumes qu'ils vont couper pour la couverture de leur chaumine ou la litière de leurs bêtes, ils partagent, avec tous les autres habitants du villages, les droits communautaires de celui-ci sur

l'ensemble des terres, sitôt le « premier poil coupé », pour les prés, ou sitôt la récolte faite. « Les petits cultivateurs » dit la coutume de Bretagne « ne peuvent nourrir sur leur courtil les animaux qu'ils ont en leur étable. Aussi est-il indispensable qu'on laisse les bêtes aller à la vaine pâture... Si quelqu'un veut s'y opposer, justice ne doit pas le soutenir, car ce serait péché ».

Avant les pluies, l'on procède aux charrois : vers les moulins, les granges des décimateurs, des seigneurs, des propriétaires, des marchands. Chacun s'assure de provisions pour l'hiver, et la saint Michel est une grande date de redevances.

L'été, les grandes fêtes se sont espacées, mais ont été relayées par une multitude de festivités locales, continuant parfois de très vieux cultes païens auprès des fontaines.

La Fête des Morts et la Toussaint (la Martror), sont les derniers grands repères de l'année. Au déclin de la nature, la liturgie associe des méditations sur la précarité de la vie humaine et la gloire réservée à l'âme immortelle.

La cour se rassemble. De toutes parts y affluent les administrateurs venus rendre compte, les plaideurs demandant à se faire juger, les solliciteurs. Si grande est la presse que pour obtenir un tour de faveur, on graisse la patte des huissiers. Dès la fin du XIII[e] siècle, il faut échelonner les convocations et les comparutions, former une « cour » spécialisée pour la justice, dont les membres eux-mêmes finiront, au XIV[e] siècle, par devenir des professionnels.

Les écoles rouvrent. A la campagne, on laboure et on sème, on ramasse le bois, on abat les cochons revenus de la glandée, on engraisse les oies. Et voici qu'à nouveau, le monde attend Noël.

CHAPITRE III

LE RYTHME DE LA VIE

I. — La naissance

La naissance d'un enfant était accueillie avec joie au moyen âge. Aussi les familles nombreuses n'y étaient point l'exception. Les ménages royaux donnaient l'exemple : Saint Louis qui avait eu 10 frères et sœurs, bien que sa mère fût restée veuve encore jeune, eut de sa femme Marguerite de Provence 11 enfants. Son fils Philippe III n'en eut que 6. Isabeau de Bavière elle-même en mit au monde 12, mais il n'est pas certain que ce fut par vertu. Les principes s'accordaient avec la pratique, et saint Thomas d'Aquin disait : « Tout foyer n'est point parfait où il n'y a pullulement d'enfants. »

Bien des événements de l'histoire du moyen âge seraient inexplicables sans cette fécondité : le rapide repeuplement de la chrétienté après les guerres et les ravages des IXe-XIe siècles, les innombrables fondations de villes du XIIe et du XIIIe siècle, les Croisades, énorme ponction de population mâle, les étonnantes aventures normandes, exploits de cadets en quête de situations... La société trouvait donc le moyen de fixer son trop-plein ou de l'écouler ailleurs. La multiplication des monastères permettait également de recueillir, d'utiliser pour des tâches d'intérêt général les excédents d'hommes. La population du moyen âge était en expansion, fait d'autant plus notable qu'il succédait à la dénatalité catastrophique de la

Romania. Au contact des Barbares, à l'école de l'Eglise, sous le dressage des catastrophes, les peuples avaient repris assez de sens de l'effort, d'optimisme et de santé, pour faire confiance à la vie.

Nombre de pieuses miniatures, de bas-reliefs ou de vitraux qui représentent la Nativité de la Vierge, de saint Jean-Baptiste ou d'un saint, nous montrent la naissance d'un enfant dans une bonne famille bourgeoise. L'accouchée, bien coiffée, repose dans son grand lit, refait avec des draps frais dépliés et une riche couverture. Au premier plan, les matrones en ayant fini avec la mère, s'occupent de l'enfant qu'elles baignent dans un bassin de métal ou une cuve de bois.

Puis le bébé sera mailloté étroitement, les bras allongés, et ses langes serrés de bandelettes croisées. Sa tête sera coiffée d'un petit béguin. Dans le Sud-Ouest, on masse son crâne pour lui donner une forme plus élégante. Naturellement ainsi attifé dans les langes qu'il va mouiller, le bébé mal à l'aise crie souvent et pour le faire taire, on prend l'habitude de le « remuer » fréquemment.

Le poupon est donc couché dans un berceau mobile. Le plus simple modèle est tout bonnement un morceau de bois pris dans un demi-tronc d'arbre évidé. On fabrique aussi des corbeilles en vannerie. Les berceaux plus riches, souvent en bois, parfois en métaux précieux, ont généralement la forme de petits lits montés sur patins courbes.

La plupart des mères, non pas toutes, donnaient le sein elles-mêmes à leurs bébés. Il semblerait, à lire certaines anecdotes, qu'on se résignât malaisément à laisser adultérer le sang de l'enfant par un lait étranger. On nous raconte de Blanche de Castille qu'elle trouva une dame de sa cour en train d'allaiter un des bébés royaux pour calmer ses cris. La

reine, furieuse, aurait secoué par les pieds le poupon, jusqu'à ce qu'il eût tout rendu. Nous connaissons par ailleurs l'affection jalouse dont la reine entourait ses enfants, mais l'anecdote précitée est inventée de toutes pièces, ce qui ne l'empêche pas d'être significative. Le thème a d'ailleurs été exploité par la littérature du temps.

Il semble bien que toutes les fois que la vie de cour ou de société a pris un certain éclat, les grandes dames, imitées à leur tour, se soient aisément déchargées du soin de nourrir leurs enfants, et même de les élever. Un roman du XIII[e] siècle, *Galeran*, nous montre l'héritier du comte de Bretagne confié dès sa naissance à une abbaye, dirigée d'ailleurs par la propre tante de l'enfant. Elle se procure une nourrice — de noble lignage — et assume ultérieurement la direction de l'éducation jusqu'à ce que l'enfant soit devenu jeune homme.

Aux mêmes époques, la vie urbaine se développe, et le taudis qui est de tous les âges, ainsi que la spécialisation des tâches. De jeunes mères se trouvent donc forcées, pour garder leur emploi ou pour sauver un bébé fragile, de le confier à une nourrice. On fait de même pour les enfants trouvés. A la fin du XIV[e] siècle, nous savons qu'une nourrice prise à domicile se payait 50 sous par mois et qu'une femme, pour se charger de l'enfant chez elle, demandait 100 sous par an.

Les nourrices à domicile se recrutaient à Paris et dans les grandes villes, par bureaux de placement tenus par des religieuses qui offraient asile aux pauvres filles jusqu'à ce qu'elles eussent trouvé un emploi. Plus tard et concurremment, des recommanderesses firent métier de les placer. Les nourrices mercenaires avaient des exigences qui ne se sont guère modifiées au cours des siècles : se reposer,

boire et manger à volonté. C'était toute une affaire d'obtenir qu'elles se levassent le matin.

Sitôt l'enfant né, on songe à le baptiser, et cette cérémonie prend place généralement dans les trois jours qui suivent la naissance. Attendre procurerait à la mère la joie de présider aux fêtes, mais exposerait le nouveau-né à être privé du ciel s'il mourait avant qu'il fût fait chrétien. Donc les familles se hâtent. On réunit les parrains et les marraines : l'enfant en a souvent deux ou trois car on ne tient pas encore registre des naissances ou des baptêmes et le souvenir de ces faits est confié à la seule mémoire des témoins. Aussi prend-on soin de les multiplier. Les parrains sont des personnages que l'on veut honorer ou dont les mérites sont reconnus. Quand le futur Philippe Auguste fut baptisé, au lendemain de sa naissance, il eut pour parrains les abbés de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève, et pour marraines, sa tante, sœur du roi et deux veuves de Paris.

Parfois une haute pensée chrétienne faisait mettre au baptême, comme en d'autres circonstances, un pauvre à la place d'honneur, et tels grands personnages eurent parmi leurs parrains des mendiants.

L'enfant était porté à l'église paroissiale, même lorsque les parents devaient à leur rang une chapelle privative ou que le territoire de la paroisse était divisé en trêves munies de chapelles. Saint Louis, par exemple, fut fait chrétien dans l'église paroissiale de Poissy et en souvenir signa parfois Louis de Poissy, car c'est là, disait-il, que devenu fils de Dieu, il avait reçu la plus grande de toutes ses dignités.

Le ou les prénoms de l'enfant lui étaient généralement choisis par ses parrains et marraines (usage encore en vigueur dans nos provinces). Lorsqu'il s'agissait du fils d'un seigneur, il y avait parfois lieu

à délibération, « conseil » entre les hauts personnages présents, sur l'invitation des parrains. Ou bien on tentait le sort : à la naissance d'un prince d'Aragon, on hésitait pour lui entre les patronages des Apôtres. On écrivit donc chacun des 12 noms sur autant de cierges qui furent simultanément allumés. Celui qui s'éteignit le dernier était dédié à saint Jacques et, en conséquence, ce nom fut conféré au bambin royal.

Le bébé, déshabillé, était plongé dans la cuve baptismale mais n'y demeurait guère. Soigneusement essuyé, il était remmailloté dans des langes secs. Entre les XIIe-XVe siècles, l'immersion disparut progressivement devant le rite de l'infusion qui consistait à verser l'eau sur le front de l'enfant. On se borna, au lieu de le dévêtir, à lui ôter son petit bonnet.

Le nouveau petit chrétien était alors ramené à sa mère, anxieuse et joyeuse, qui l'embrassait, souvent pour la première fois. Une chanson de geste nous décrit complaisamment les cérémonies et la hâte des parents au retour du cortège : « Et quand Butor (le père) le vit, au-devant est allé. — Si leur a dit : « Pour Dieu, dames, vous me contez — Le nom de « mon cher fils, si c'est vos volontés... » — Les dames si s'en vont, moult grand joie faisant, — En la chambre ont porté à la mère, l'enfant. — Et quand elle le vit, elle en eut joie si grand — Que le cœur de son ventre en allait sautelant. — Aux dames demanda : « Dites-moi maintenant — Le « nom de mon cher fils que mon cœur aime tant. — « Madame il a un nom vraiment si plaisant — Qu'on « n'en pourrait avoir nul meilleur ni plus grand. — « Il est appelé Brun. Est-ce beau nom d'enfant ? » Ce qui nous montre, par parenthèse, que les noms n'étaient pas choisis exclusivement parmi ceux des saints du calendrier, comme la tradition s'en est conservée dans les pays anglo-saxons.

Voisins et voisines étaient appelés à partager les joies de la famille, en festoyant et en buvant. Une naissance princière était célébrée par tous les sujets. Sitôt l'heureuse délivrance de la mère, des courriers étaient envoyés dans tout le territoire, les cloches sonnaient, des prisonniers étaient libérés, en reconnaissance de quoi on leur demandait de prier pour le sang royal, des *Te Deum* étaient chantés, des messes dites, le peuple dansait dans les rues, autour de feux de joie. Quand le futur Jean le Bon naquit, son baptême fut célébré à 6 heures du matin, au milieu d'un somptueux cortège : huit évêques et cinq abbés, deux cents valets porteurs de torches, une foule de dames « ornées et parées » et de seigneurs qui ne le leur cédaient en rien. La cérémonie finie, le poupon princier fut fait chevalier, et présenté à la foule, du perron. « Et le peuple allait, menant fête, sans faire aucun ouvrage, réjoui de la nativité de leur prince. »

La jeune mère, depuis la naissance jusqu'à son complet rétablissement, c'est-à-dire pendant deux ou trois semaines, — passait le plus clair de son temps à recevoir les visites d'amies. Que si la famille était riche, on disposait tous les trésors de la maison dans la chambre de l'accouchée ou la pièce attenante, pour honorer les visiteurs, ou les éblouir. Christine de Pisan, au début du xve siècle, s'en alla voir une jeune mère, femme d'un marchand parisien de moyen état. Et le luxe de la chambre de parade ornée de tapisseries, soieries, fourrures, argenteries, l'ébahit et la scandalisa, car il n'était pas séant qu'une bourgeoise se donnât ainsi des dehors de grande dame. Retenons-en du moins que le commerce parisien prospérait fort bien, en dépit (?) de la guerre de Cent ans.

Sitôt levée, la jeune mère se rendait à l'église paroissiale où le curé venait la recevoir sous le porche et prononcer sur elle les prières dites des « relevailles » commémorant la purification et les actions de grâce de la Vierge, lorsqu'elle alla au Temple présenter son enfançon. Par cette cérémonie, la jeune femme était réintégrée dans la vie paroissiale à laquelle elle ne se fût pas mêlée sans cette pieuse et préalable formalité.

Une naissance est, au moins momentanément, en même temps qu'une joie, l'occasion de nouvelles charges. Pour les atténuer, alors comme aujourd'hui, parents et amis apportaient des cadeaux, donnaient la layette. Les coutumes mêmes — c'est-à-dire les lois locales —, pénétrées d'un esprit de charité et de solidarité, s'adoucissaient en faveur de la jeune maman. A Thann, par exemple — et ce trait en dit long sur les mœurs d'un âge où la richesse n'était pas grande, les agglomérations petites, et où les rapports entre hommes qui se connaissaient personnellement étaient empreints de cordiale et concrète sagesse —, à Thann donc, tous les possesseurs de jardins devaient une redevance en poules et en œufs au seigneur du lieu, mais en étaient exemptés les pères de famille dont la femme avait accouché en mai ou septembre, c'est-à-dire peu avant la date des redevances (saint Jean-Baptiste et Toussaint). Ailleurs en Alsace, et l'on admirera la prévoyance et la méfiance du législateur, les paysans n'étaient dispensés de leurs prestations qu'à la condition de servir à leur femme les poulets dont on les tenait quittes. Ils devaient conserver la tête des bêtes ainsi sacrifiées pour les montrer au collecteur et mériter leur exemption.

II. — L'éducation

L'enfant grandissait et apprenait à jouer. Je crois qu'il y a fort peu de différences entre l'enfance d'un petit bourgeois du moyen âge et celle d'un gamin catholique de nos petites villes, et moins encore entre les enfances campagnardes d'alors et de maintenant. C'était, à peu de choses près, le même cadre, les mêmes distractions, la même formation religieuse et, de la part des adultes, les mêmes maximes de morale familière : les proverbes n'ont guère changé depuis des siècles, et dans les milieux que le journal, la radio ou la télévision n'ont pas trop entamés, la culture personnelle est à base d'expérience, se transmet sous forme de dictons et s'illustre de récits, d'histoires.

C'étaient aussi les mêmes jeux : osselets, billes, marelles, cache-cache, balles et ballons. (Les balles étaient des pelotes de chiffon ou de peau, bourrées de laine ou de crin.) Les petites filles avaient des poupées de bois sculpté, peintes et même articulées, de peau ou d'étoffe. Les potiers faisaient, à l'usage des dînettes, de minuscules poteries que, dans le Midi, nous appelons *terralhettes.* On fabriquait avec des bouts de bois et des plumes ces petits moulins à vent que l'on donne toujours aux petits..., et même des jouets mécaniques : les deux petits scieurs de long que je faisais manœuvrer dans mon enfance étaient animés par le même système, fort simple, qui faisait jouter l'une contre l'autre des figurines en forme de chevaliers. Naturellement, l'on imitait aussi les occupations des grandes personnes : on caracolait sur un bâton, on jouait à la petite guerre. Duguesclin enfant s'y donnait avec une animation qui parut rétrospectivement le présage de sa brillante carrière militaire, mais à laquelle, sur

le moment, ses parents n'accordèrent pas grande attention, car tout gamin de son âge, à peu de chose près, en faisait autant.

L'enfance n'est pas seulement l'âge du jeu, elle est celui de la formation. De l'un à l'autre on passe souvent insensiblement. Les petits paysans apprenaient ainsi à se mêler aux travaux de la ferme, les enfants d'artisans, jouant dans l'atelier paternel savaient tout du métier avant de commencer l'apprentissage ; les jeunes nobles, toujours fourrés parmi les valets, s'initiaient de bonne heure aux mœurs des chevaux, des chiens, des oiseaux de chasse et à leur dressage. Quant aux petites filles, chacun sait qu'elles ont toujours aimé se glisser dans les cuisines pour y faire mijoter, sur un coin de l'âtre, la cuisine de leur poupée.

Mais enfin, une formation véritable veut une éducation plus systématique. De nos jours, et en principe (car il est encore des illettrés), la base de cette éducation est l'alphabet, lecture et écriture, introduction dans le monde livresque de la pensée écrite par quoi, théoriquement, tout le reste du savoir peut être acquis. Au moyen âge, on pensait sur ce point d'une manière assez différente, encore que l'instruction fût assez répandue pour qu'au XIVe siècle il y eût des écoles même dans les villages et dans la plupart d'entre eux.

Mais si la lecture et l'écriture étaient pour les clercs de première nécessité, puisque la récitation quotidienne de l'office divin leur était un devoir d'état, elles n'étaient qu'utiles pour les commerçants, que commodes pour les seigneurs, artisans ou villageois. La lecture permettait de suivre l'office, de prendre connaissance d'une lettre ou d'un acte notarié, accessoirement de s'initier à la littérature ou à des connaissances plus sérieuses, mais les livres,

encore manuscrits, étaient infiniment plus rares que de nos jours : une bibliothèque d'une dizaine de volumes était, pour un particulier, considérable. L'écriture servait à tenir ses comptes, à écrire pour ses affaires et, plus rarement, à exprimer ses sentiments, à signer un acte. Excellentes en soi, et prisées, ces connaissances venaient, dans la préparation à la vie, après d'autres acquisitions de bien plus considérable importance.

L'éducation est donc commandée, non par des idées toutes faites, ou par un bagage commun à donner au départ (mise à part la formation religieuse regardée comme fondamentale), mais, ainsi que nous dirions aujourd'hui, par l'orientation professionnelle. Celle-ci se fait d'ailleurs de très bonne heure, car « à peine peut être bon clerc qui ne commence dès l'enfance, et jamais bien ne chevauchera qui ne l'apprend jeune ».

Les parents décidaient donc, parfois avant sa naissance, du sort de leur rejeton. Souvent d'ailleurs la question n'avait même pas à être posée : le fils du paysan, de l'artisan, de l'homme de loi, du seigneur terrien... avait, au moins l'aîné, sa voie toute tracée : seconder son père, plus tard lui succéder. Pour les cadets, la question était parfois plus délicate. Le cadet paysan pouvait rester auprès de son père ou de son frère aîné si l'exploitation était suffisamment grande et riche pour le nourrir. Sinon il devait partir plus loin en qualité de défricheur, « hôte » ou bien, comme de nos jours, s'établir à la ville, domestique, apprenti, ou s'engager dans la troupe d'un seigneur, d'un chef de guerre. Les cadets de petites villes, déjà initiés quelque peu au commerce, se lancèrent souvent dans le colportage et furent les agents d'une renaissance des échanges et d'une vie économique active. Les cadets

nobles pouvaient se destiner à la vie chevaleresque et trouver à s'employer ici ou là, au hasard des guerres, ou bien entrer dans ce que nous appellerions aujourd'hui les carrières administratives, d'ailleurs assez mal délimitées d'avec le militaire, au service d'un suzerain puissant. Au XIIIe siècle, c'était ressource classique.

Les filles étaient normalement destinées au mariage. Encore leur fallait-il une dot. Elles pouvaient aussi rester dans la maison familiale à titre d'auxiliaires non rétribuées et dévouées.

Mais pour tous et toutes s'ouvrait une voie supplémentaire : la vie religieuse ; pour les uns, consécration profonde, pour d'autres, moyen de se caser, sécurité matérielle et morale. Certains étaient voués dès avant leur naissance par la piété de leur mère et entraient au couvent tout enfants. Le grand Suger, âgé alors de 5 ou 6 ans, fut ainsi mené par son père, un pauvre paysan, à Saint-Denis dont il devait par la suite devenir abbé en même temps que conseiller du roi. Le droit canon admit que le petit novice ne pouvait prendre d'engagement définitif qu'à l'adolescence et gardait jusque-là le droit de sortir. L'éducation cléricale reçue permettait de devenir facilement notaire, écrivain public, homme d'affaires, maître d'école...

On s'efforçait d'ailleurs de tenir compte des goûts de l'enfant, ou, signe plus sûr, de son tempérament : le gamin de 10 ans qui se montre turbulent fera un excellent chevalier, mais celui qui ne veut « chanter ni rire » est, nous dit-on, prédestiné à la tonsure.

L'éducation, une fois l'orientation principale donnée, sera d'abord pratique et concrète. Elle a pour but de rendre l'individu aussi apte que possible à sa profession et à son état de vie. L'enfant est généralement formé dans et par le milieu où il doit vivre.

Pour faire un tableau complet de l'éducation, il faudrait prendre tour à tour chaque classe sociale et chaque profession, chaque degré de richesse aussi. Le détail en serait infini. Nous nous bornerons à envisager sommairement quelques types d'éducation domestique, les écoles et l'apprentissage.

Les filles étaient généralement élevées à la maison. Un certain nombre d'entre elles, destinées à la vie religieuse, ou orphelines, ou de familles trop nombreuses ou riches, grandissaient dans des monastères. La future moniale apprenait à lire, à écrire et à chanter ; souvent même on lui enseignait le latin (que la princesse Isabelle, sœur de Saint Louis et fondatrice de l'abbaye de Longchamp, savait aussi bien ou mieux que ses chapelains), voire le grec et l'hébreu. Enfin elle apprenait à broder pour le service de l'autel des ouvrages magnifiques.

Les jeunes filles élevées chez elles étaient formées à leur futur travail de maîtresses de maison, et une maison étant, à cette époque-là, un monde qui tend à vivre sur soi et à se suffire, c'est dire que la mère de famille devait savoir faire de tout ou tout savoir commander, ce qui revient au même. Le Ménager de Paris dit à sa jeune femme qu'elle sera jugée sur ses capacités : « Tant plus vous saurez, tant plus d'honneur vous y aurez et plus loués en seront vos parents et autres entour qui vous aurez été nourrie (élevée). » L'ignorance féminine n'était pas appréciée. Si l'on en juge par ce traité et par d'autres documents, on voit qu'à la base de l'éducation était placée la piété. Inspirée par une foi solide, vivifiée par des prières fréquentes, elle devait fleurir en œuvres et donner à toute la vie une solide assiette métaphysique et morale, occuper l'esprit et le cœur. Un enseignement livresque servant de complément était recommandable : « L'on doit mettre ses filles

pour apprendre la clergie (lire et écrire) et les saintes Ecritures. Elles en verront mieux leur sauvement et reconnaîtront mieux le bien du mal. »

Etant ainsi pourvu à la formation de l'esprit et du caractère, venaient ensuite les connaissances techniques. Pour notre jeune parisienne du XIVe siècle, il s'agissait de savoir choisir, commander, surveiller, soigner les domestiques, veiller à la propreté de la maison, savoir comment on entretient le bois, le fer, le cuivre..., veiller à l'approvisionnement de la famille (ce qui devait se faire en grand, au moment des récoltes et réclamait une prévoyance informée ainsi que l'art de garder en bon état des provisions, de traiter et guérir les vins, etc.), jardiner, être assez au fait des cultures pour s'entendre avec les métayers, ordonner un menu et connaître gibier, poissons, sauces, recettes..., couper, coudre et broder, laver, nettoyer, repasser, mille recettes, toute l'économie domestique à laquelle s'ajoutait encore un peu de pharmacie, voire de médecine. Une bonne maîtresse de maison de ce temps était vraiment une maîtresse femme.

La jeune fille destinée au monde, mais élevée au couvent était instruite de manière un peu moins pratique. Comme la jeune moniale, elle apprenait à lire, à écrire, à chanter et à broder. Et comme on devait la préparer à vivre dans le siècle, il fallait lui donner de quoi y briller : elle lisait des histoires à raconter, s'entraînait à jouer d'un instrument dont elle pouvait s'accompagner, pratiquait les échecs (qui étaient à la société d'alors ce que le bridge est à celle d'aujourd'hui). C'est en somme là tout le programme de l'éducation à la mode tel qu'on l'a connu à peu près jusqu'à ce jour, donnant une grande place aux « arts d'agrément », permettant à la jeune fille d'animer une réunion et au

besoin, de trouver un gagne-pain dans son aiguille.

Et comme la vie de société florissait dès avant le XIIIe siècle (qu'on évoque les raffinements des cours d'amour), les jeunes femmes policées par les monastères y furent appréciées, d'où une émulation qui amena toutes les personnes bien élevées à la recherche d'une éducation soignée.

Jeunes châtelaines et bourgeoises auront appris d'un précepteur ou d'une maîtresse d'école à lire leurs Heures et des romans, ce qui leur permettra de « conter d'aventures ». Tout comme leurs sœurs du XIXe siècle, elles chanteront et danseront dans un cercle d'amis, et broderont pour elles-mêmes, pour les églises, ou pour leurs amies et amis, ceintures, gants, aumônières, ornements. Les jeunes filles nobles apprendront, comme leurs frères, à bien monter à cheval, dresser des oiseaux, chasser.

Les jeunes garçons nobles, comme nous l'avons vu, passaient leurs premières années avec la valetaille. « Les nobles », dit un sermonnaire « mettent d'abord leurs fils à leurs pieds et les font manger avec les garçons, mais quand ils sont devenus grands, ils les subliment ». Vers 7 ans, l'enfant commençait des études systématiques avec des professeurs attitrés. L'aumônier de ses parents ou un pédagogue professionnel lui enseignait la lecture. (Au XIIIe, la plupart des grands personnages lisaient leurs Heures.) Il avait en outre des maîtres d'équitation, et d'escrime pour lui donner « greigneur haleine ». Dès sa dixième année, il commençait cette préparation militaire qui devait être l'occupation de toute sa vie : il apprenait à chevaucher, à dresser des oiseaux, chiens et chevaux, à lutter contre un mannequin (la quintaine), à manier des armes, mêmes lourdes, à s'endurcir le corps. Côté

talents de société, il apprenait à trancher proprement les viandes et à jouer aux tables et aux échecs.

Dès qu'il atteignait 14 ou 15 ans, il allait à la cour d'un prince où son éducation se parfaisait dans une société plus élégante et plus nombreuse.

Il avait pour principal office de « trancher » à table devant son maître, sa femme ou sa fille. Il accompagnait son seigneur à la chasse, à la cour, aux tournois ou en guerre. Il jouait aux échecs, bavardait, dansait avec les dames et devenait ainsi à tous égards un homme de bonne société. Le fruit accompli de cette éducation, le chevalier à la mode, nous est ainsi dépeint par un roman du XIIIe siècle : ami des tournois, des danses et du jeu, bon escrimeur et assez souple pour moucher du pied une chandelle fichée au-dessus de sa tête, il savait lire et chanter à l'église et connaissait assez des arts libéraux pour pouvoir ouvrir une école n'importe où. Nous voici loin du noble illettré qu'on s'imagine trop souvent. Notons au surplus que ce genre d'éducation, ces goûts, se sont perpétués jusqu'à nos jours dans la « société » anglaise restée, à bien des égards, médiévale.

Enfin, le jeune homme était armé chevalier, ce qui n'allait pas sans fêtes, de plus en plus somptueuses et coûteuses, de sorte qu'au XIVe siècle, bien des nobles ne purent en assumer les frais et restèrent toute leur vie écuyers. La réception dans la chevalerie fut au début la simple remise des armes au récipiendaire qui s'en était montré digne. Puis, l'Eglise dégagea les grands principes qui devaient sanctifier et animer l'emploi de la force et s'appliqua à en pénétrer les âmes par des cérémonies solennelles et d'une symbolique expressive : le jeune homme se baignait, se confessait, se vêtait de blanc, passait une nuit en prières, communiait, puis passait un

vêtement rouge, signe du sang qu'il était prêt à verser, recevait des armes bénites et prêtait serment de mettre son épée au service du droit et de protéger les faibles (1).

A côté de l'éducation domestique, avec ou sans précepteurs, il y avait possibilité de formation scolaire. Déjà Charlemagne faisait instruire ses futurs fonctionnaires dans les écoles abbatiales ou l'école du Palais. Au Xe siècle, un Fulbert de Chartres, un Gerbert de Reims attirèrent de toutes parts les étudiants dans leurs écoles épiscopales. Le XIIe siècle vit une renaissance générale des études ; au début du XIIIe, les privilèges de l'Université de Paris furent garantis, au XIVe, il y avait une multitude d'écoles de villages.

Les écoles épiscopales étaient sans doute les plus anciennes. A Troyes, par exemple, nous constatons l'existence d'un établissement de ce genre dès le VIIe siècle. Un décret papal de 826 et le Concile de Latran (1215) obligèrent l'évêque à faire enseigner la grammaire et les arts libéraux. Les écoles épiscopales étaient dirigées par un chanoine, le chantre ou l'écolâtre. Les enfants formaient une psallette, chantaient à l'église et devenaient souvent clercs. Les écoles monastiques étaient analogues mais relevaient de l'abbé. La diffusion de l'ordre bénédictin les fit proliférer. L'afflux des écoliers fit multiplier les établissements d'enseignement, parmi lesquels on distinguait les écoles non latines où l'on se bornait à enseigner le catéchisme, le chant, la

(1) Au temps des Croisades, des chevaliers se groupèrent en ordres religieux *(Hospitaliers, Templiers...)* pour défendre la Terre sainte, aider les pèlerins. Mais aux XIV-XVe siècles, l'évolution de la société transforma la chevalerie : des souverains créèrent des ordres laïcs *(Jarretière, Toison d'Or, Saint-Michel...)* auxquels il devint glorieux d'appartenir. Ils sont à l'origine de nos décorations actuelles.

lecture, l'écriture, un peu d'arithmétique, et les écoles latines où le latin était la seule langue en usage et le principal objet d'étude. Les enfants s'y formaient l'esprit suivant les auteurs antiques dont ils lisaient les textes, l'étude très poussée de la grammaire les habituait à l'analyse (qualité restée éminemment française), et l'usage exclusif du latin les rompait à son maniement. Or le latin médiéval, langue vivante, précise et technique, était l'instrument universel et commode de la culture religieuse, littéraire, philosophique, juridique et scientifique. Il était compris et parlé dans toute l'Europe, et n'a pas été remplacé dans cet office de langue internationale (qu'il a gardé dans l'Eglise catholique) et de langue savante commune. (A la fin du siècle dernier, nos jeunes docteurs ès-lettres rédigeaient encore en latin l'une de leurs thèses.)

Les élèves des écoles étaient externes. Ils payaient une rétribution scolaire dont les indigents étaient dispensés. La rétribution servait au paiement des maîtres, à l'achat du matériel (paille pour joncher le sol, papier, encre, verges). La discipline admettait non seulement l'usage, mais même l'excellence des châtiments corporels que le portier était généralement chargé de dispenser. Ils se sont perpétués jusqu'à nos jours dans les écoles anglaises les plus cotées.

L'autorité religieuse était responsable de l'enseignement donné dans les limites de sa juridiction, ce qui impliquait choix et surveillance des maîtres, inspection de la moralité et des études, devoir aussi de promouvoir l'instruction. Un Pierre de La Chapelle, évêque de Carcassonne à la fin du XIIIe siècle, rappelait à son clergé, dans un mandement, qu'il devait répandre l'enseignement dans la campagne. A Troyes, à la même époque, il existait trois écoles latines à côté d'une foule d'écoles élémentaires.

C'est dire que tous les enfants de la ville, ou à peu près, fréquentaient l'une ou l'autre. On nous dit qu'ils se rencontraient à la sortie et se battaient, paroisse contre paroisse. Dès le début du XIIe siècle, les bourgs anglais avaient, dit-on, autant de maîtres d'écoles que de percepteurs et fonctionnaires royaux.

Au-dessus des écoles étaient les Universités. Les plus célèbres étaient Paris, pour la théologie, le droit canon, la médecine, l'astronomie, Orléans pour le droit romain, Padoue, Salerne et Montpellier pour la médecine, ainsi que Bologne également fameuse dans l'un et l'autre droit, Oxford pour les mathématiques, l'astronomie et les sciences physiques, Cologne, Prague, Tolède... Le programme de la Faculté des arts comprenait les sept arts libéraux : *trivium* (grammaire, rhétorique, dialectique), et *quadrivium* (arithmétique, géométrie, musique, astronomie).

Les maîtres faisaient des leçons de deux types : commentaire, phrase par phrase de l'ouvrage dont l'étude servait de base à l'enseignement, ou discussions (appelées questions) où l'on confrontait les thèses contraires sur le même sujet, après les avoir mises en forme, c'est-à-dire en syllogismes.

Le commentaire prenait pour texte des classiques : grammaire de Priscien, *Organon* d'Aristote, ouvrages de Porphyre ou de Boèce, à la Faculté des Arts ; en théologie, *Sentences* de Pierre Lombard, etc. La mémoire inépuisable des maîtres les fournissait de références à des textes voisins, de rapprochements parfois féconds. Une méthode à peu près semblable a été maintenue jusqu'à nos jours dans les écoles arabes, et l'on a pu écrire à son sujet les lignes suivantes, valables pour notre moyen âge : « Cette culture... était presque exclusivement grammaticale et juridique, mais avec profondeur. Péné-

trée de théologie, elle reposait sur la récitation de mémoire d'un petit nombre d'ouvrages, éclairés de leurs commentateurs. » En opposition à cette culture « à citations et à centons », la lecture moderne où l'on ne cherche à retenir que des idées, amène une « décadence de la mémoire et une transformation radicale du type même de l'intelligence universitaire ».

Quant aux discussions, elles étaient pour les imbéciles l'occasion d'établir des catalogues d'opinions diverses, heureux qu'ils étaient de faire suivre chaque énoncé de copieuses citations. Molière s'est moqué de cette habitude qui survécut de beaucoup au moyen âge, en s'abâtardissant. Mais les maîtres intelligents faisaient œuvre de sagace compréhension et construisaient des synthèses personnelles originales. Que l'on pense ici aux philosophies d'un Thomas d'Aquin, d'un Bonaventure, d'un Duns Scot, que l'on évoque un Hostiensis, un Huguccio... « Cette habitude de décider après avoir pesé le pour et le contre, donnait à l'esprit des habitudes de liberté » et de vigueur. (Notons que les étudiants en droit apprennent encore à discuter pour et contre une thèse.) Quelques siècles de raisonnement scolastique n'étaient pas inutiles pour dérouiller, aiguiser l'outil intellectuel qu'on avait laissé s'émousser aux temps des invasions. Affinés, assouplis par cette méthode, les hommes du moyen âge virent se lever parmi eux quelques génies, et purent les entourer du public qui pouvait les écouter, les comprendre, donc les forcer à s'exprimer et à donner leur mesure.

Dans son ensemble, l'effort intellectuel porta sur l'inventaire et l'assimilation de l'héritage ancien et, négligeant généralement (mais pas totalement) (1)

(1) La botanique, la zoologie, l'anatomie, la météorologie firent de grands progrès grâce à l'observation. D'autre part, dès le XIIe siècle les traductions d'Euclide, des œuvres scientifiques d'Aristote, puis

l'étude de la nature par l'expérimentation, sur la connaissance de l'homme, de son être et de son destin — préoccupations que rejoignent, après une éclipse, nos philosophies les plus modernes.

Les Universités étaient fréquentées par les jeunes gens sérieux qui voulaient par leurs études se faire une situation, les fils de familles aisées, nobles ou non, que leurs parents envoyaient aux écoles et qui en profitaient moins pour travailler que pour y jouir agréablement des libertés de la vie d'étudiant, enfin des aventuriers, de paresseux bohêmes qui prolongeaient indéfiniment d'illusoires études pour jouir des privilèges y conférés et ne causaient dans la ville que perturbations. L'Université, impuissante à les juguler, faute de moyens de coercition assez énergiques — elle disposait de la trop bienveillante justice d'Eglise —, défendait pourtant ces indésirables brebis contre les juridictions séculières. Ce fut, à Paris notamment, l'occasion de difficultés fort graves entre l'Université et le roi. A Oxford, bourgeois et étudiants vivaient dans un état de guerre intermittente.

Les étudiants vivaient en chambres louées à des particuliers, ou dans des collèges, analogues à ce que l'on entend sous ce nom dans les pays anglo-saxons ou à nos foyers de cités universitaires. Il en existait une soixantaine dans le Paris du XIVe siècle, dont la fameuse Sorbonne, fondée par Robert de Sorbon,

les traductions des Arabes, avaient remis sur le chemin de la méthode scientifique. Au XIIIe siècle, des hommes tels l'évêque Robert Grosseteste, les moines Roger Bacon et Albert le Grand, alliant l'observation, le raisonnement et l'expérimentation, ouvraient la voie à la science moderne, établissaient la théorie des miroirs concaves, rendaient compte de l'arc-en-ciel, étudiaient les aimants, etc. Et aux XIVe et XVe siècles, des mathématiciens comme John Maudith, Richard de Wallingford, Levi Ben Gerson, Nicolas Oresme dressaient des calendriers astronomiques, créaient des instruments de mesure dont ils établissaient la théorie, fondaient la trigonométrie, découvraient l'usage des graphiques, formulaient des lois, notamment en cinétique, qu'ils prouvaient par l'algèbre et la géométrie.

fils de paysans et chapelain de Saint Louis. De même à Oxford John de Balliol, puis Walter de Merton et Guillaume de Durham, évêque de Rouen, procédèrent à des fondations qui se perpétuent glorieusement de nos jours.

Les cours avaient lieu en des locaux divers, loués généralement par les professeurs, et dont les plus commodes donnaient lieu à des spéculations abusives. Le maître était assis dans une chaire, devant un pupitre, les étudiants à ses pieds, sur la paille. Les leçons étaient généralement lues, d'où le nom de *lectures* (qui est encore donné aux cours des Universités anglo-saxonnes). Elles étaient répétées par des répétiteurs dont certains étaient des maîtres originaux. Pas de devoirs écrits pour les étudiants, mais la pratique de la dispute, pour et contre une thèse, ce qui développait, avec la mémoire et la souplesse d'esprit, la manie d'ergoter. Durant leurs études, les jeunes gens copiaient pour les garder, un certain nombre de cours ou de livres qu'ils louaient, feuille par feuille, chez le libraire dépositaire.

Les examens avaient lieu à Noël et en Carême. Ils étaient analogues aux soutenances de thèse du siècle dernier, et consistaient en « disputes », avec les examinateurs, sur les questions du programme ou sur les arguments tirés d'un livre, non pas composé par l'impétrant, mais remis à son étude par le chancelier.

La sanction des études consistait en la collation de grades, dont nous avons gardé les noms : baccalauréat, licence, maîtrise, doctorat. Ces grades donnaient droit au port du costume universitaire — que les maîtres, et même les étudiants de certains pays portent encore. Le nouveau docteur recevait, avec le bonnet carré, un anneau, symbole de son union avec la science. Le tout lui était remis au cours d'une cérémonie religieuse et solennelle, investiture ana-

logue dans son ordre à la chevalerie ou aux vœux du moine. La journée finissait par de plantureuses agapes offertes par le récipiendaire à ses nouveaux collègues.

Les enfants qui se destinaient à l'artisanat entraient en apprentissage. Leur condition nous est bien connue pour le Paris du temps de Saint Louis, car en 1268 le prévôt Etienne Boileau, chargé de la juridiction des métiers procéda à la rédaction de leurs usages. Si quelques-uns s'abstinrent, 121 soumirent leurs statuts à l'approbation du magistrat.

Nous voyons donc que la plupart des métiers avaient une organisation corporative tendant à la stabilité et à la défense de la profession par le maintien de la qualité (garantie donnée aux clients), la lutte contre l'accaparement ou l'engorgement du marché, la réglementation du travail (garantie donnée aux artisans et à leurs employés). Notons que le caractère des métiers changeait beaucoup là où la prépondérance écrasante de gros entrepreneurs capitalistes travaillant pour l'exportation substituait l'économie ouverte à l'économie fermée, la recherche du profit à celle du gagne-pain, la domination de quelques puissants à l'équilibre entre les maîtres. Comme on le vit en Flandre.

Le métier se recrutait de préférence dans le milieu de travail : parmi les enfants des maîtres ou de leur parenté, et, sauf dans le premier cas, le nombre des apprentis était strictement réglementé, réduit généralement à un ou deux, car il fallait proportionner la main-d'œuvre aux débouchés, et dans l'intérêt de l'enfant, veiller à ce que le maître pût lui consacrer tous ses soins.

L'entrée en apprentissage donnait lieu parfois à une cérémonie au cours de laquelle l'enfant prêtait serment de se conformer à ce qu'il allait apprendre, et à la passation d'un contrat, généralement non

écrit, au XIIIe siècle, mais attesté par quatre témoins, pris dans le métier, et dont deux étaient patrons et deux ouvriers. Le maître s'engageait à recevoir l'enfant, à pourvoir à son logement, à sa nourriture, à lui apprendre le métier et à le traiter dignement et paternellement « en fils de prudhomme ». Les corrections du maître étaient autorisées, mais non les gifles de sa femme, qui pouvait être d'humeur vive.

L'enfant, de son côté, devait une prestation pécuniaire fixée par les statuts, et un certain nombre d'années de travail, destinées tant à son propre enseignement, qu'à indemniser le maître en nature, pour la pension fournie et pour le temps donné. Chez les drapiers, l'apprentissage durait quatre ans, chez les tapissiers, huit ans, chez les cristalliers, dix ans...

Quand le maître abandonnait le métier, par suite de maladie, de pèlerinage, d'indigence ou de vieillesse, l'apprenti était cédé à un collègue pour le temps qui restait à courir. Mais, pour éviter les abus, le maître ne pouvait, revenant sur sa décision, reprendre un autre apprenti avant que fût expiré le temps normal que le premier eût dû passer chez lui.

Si l'enfant, « par folour ou joliveté » quittait son maître, celui-ci devait se mettre à ses trousses pendant une journée, puis l'attendre — sans pouvoir embaucher un nouvel aide — pendant trois mois chez les forcetiers, un an ailleurs, tout le temps de l'apprentissage chez les serruriers de cuivre. Cette sanction devait inciter le maître à s'attacher l'enfant par de la douceur et de bons traitements. Quand le fugitif revenait, le maître devait le reprendre, jusqu'à deux fois, mais à la « tierce », ni lui ni ses collègues ne devaient accepter l'adolescent instable. Le concurrent qui eût embauché un apprenti en rupture de contrat eût été boycotté.

A la fin de l'apprentissage, le jeune homme, libéré

de ses engagements, était admis dans la corporation par un serment, sur les reliques, de se conformer aux statuts. Il pouvait dès lors travailler comme ouvrier soit dans l'atelier qui l'avait formé, soit ailleurs, et il était soumis au contrôle que la corporation exerçait sur ses membres. « Nul », disaient les drapiers « ne doit souffrir entour lui ni entour autre du métier, larron ni meurtrier, ni houlier qui tienne sa meschine aux champs ni à l'hôtel (débauché qui ait une maîtresse hors ou dans la ville) ».

Enfin l'ouvrier, soit immédiatement, soit après un an ou plus d'exercice du métier (quatre ans chez les boulangers), devenait apte à la maîtrise sous condition qu'il fût estimé capable, qu'il eût de quoi s'établir et qu'il jurât de respecter les coutumes. Son dernier employeur se portait garant du premier point, les gardes du métier vérifiaient le second. L'entrée du métier était généralement libre, bien que parfois on dût en acheter l'entrée au roi, ou à un concessionnaire, mais il fallait toujours s'acquitter de la cotisation pour la confrérie, d'une aumône aux malades, d'une tournée ou d'un banquet aux nouveaux collègues.

III. — Le mariage

Le mariage au moyen âge est un acte d'importance familiale, économique, en certains cas patrimoniale, et parfois politique. Au regard de l'Eglise, c'est un sacrement que les deux conjoints se confèrent mutuellement. Enfin, pour certaine littérature, née dans le désœuvrement d'une société riche et oisive, c'est une formalité sociale qui ne saurait fixer le cœur ni supposer l'amour (théorie de décadence et qui n'exprime pas mieux l'état de la société française du XIIIe siècle, que notre littérature des cin-

quante dernières années ne représentait nos mœurs).

Le mariage médiéval était d'abord un acte d'importance familiale, car la solidarité était très grande à l'intérieur de la famille, d'autant plus grande que l'on restait attaché au même coin de terre, génération après génération. L'honneur de l'un était celui des autres, les haines de l'un étaient partagées par les autres, et toute affaire privée devenait, *ipso facto*, une affaire de famille. A tous les moments importants de sa vie, l'homme était escorté de tout son lignage : qu'il parût en justice, qu'il fût entraîné dans une guerre privée, tant que ce fléau dura, il était assisté de tous les siens et il impliquait, bon gré mal gré, tous les siens. On comprend que lorsqu'il introduisait un nouveau membre dans la famille, celle-ci eût à l'accepter.

Notons au surplus qu'un nouveau ménage ne signifiait pas forcément un nouveau foyer. Fort souvent il arrivait, à la ville comme à la campagne, chez les non nobles comme chez les nobles, que le jeune couple restât chez ses parents, ceux du mari le plus souvent, ceux de la femme quand elle n'avait pas de frères. C'était, ou faute de moyens pour s'installer ailleurs, ou parce que l'exploitation ou l'affaire offrait place à de nouveaux concours et que l'organisation économique de la famille la voulait toujours nombreuse. De véritables « communautés » familiales se fondaient ainsi, groupant autour du même « feu et pot », frères et cousins. En ce cas, c'était la « communauté familiale » ainsi créée qui était considérée comme la cellule sociale, et non pas le ménage. C'était elle qui devait l'impôt, le service militaire, les corvées — à ses membres de s'arranger entre eux. C'était à sa dissolution et non à la mort de tel ou tel des « parsonniers » qu'était dû, dans les familles roturières, ce qui correspond à nos droits

de succession. Certaines de ces « communautés taisibles » ont vécu en bonne intelligence pendant des siècles et jusqu'après la Révolution française.

Le mariage était le moyen classique d'assurer entre deux familles, terriennes ou seigneuriales, une bonne alliance, ou du moins la paix. On en venait à disposer des enfants à naître ou en bas âge. En Bretagne, l'usage s'est conservé jusqu'au siècle dernier d'élever de futurs promis dans le même berceau.

D'importance familiale et politique, le mariage était aussi de grandes conséquences patrimoniales. Tout cela d'ailleurs ne faisait qu'un. Dans la situation, la fonction sociale, le patrimoine était un élément, un moyen. L'homme faisait corps avec ses biens. Pour disposer de ceux-ci, on disposait de celui-là ; point de matérialisme, mais notion concrète du service. Qu'une fille, par exemple, fût héritière d'un fief ou d'une tenure (exploitation paysanne), le bon ordre des choses voulait qu'une autorité masculine prît la charge de l'un ou de l'autre : il faut un homme pour garder un château fort, se faire obéir de la garnison, maintenir la paix dans la seigneurie, aussi bien que pour diriger les cultures, commander les valets. Aussi le père choisit-il dans le mari de cette fille, son successeur. Que la fille soit orpheline, on admettra d'assez bonne heure que si les intérêts de la terre sont grands et urgents, ceux de l'héritière doivent être sauvegardés. Il n'est qu'une solution : pourvoir la terre d'un administrateur, pour donner à l'enfant le temps de grandir, mais la marier sitôt qu'elle est en âge, qu'elle atteint ses 13 ou 14 ans. Si elle n'accepte pas les épouseurs qu'on lui présente, elle n'a qu'à renoncer à ses droits, entrer dans un couvent. C'est la sagesse même et personne n'y trouve à redire.

Quand la fille a des frères, au lieu d'attirer son

mari dans sa famille, elle va dans la sienne à lui, munie d'une dot qui est une avance d'hoirie. Généralement on lui fait jurer, au moins dans le Midi de la France, de ne rien réclamer ultérieurement, à la succession de ses parents.

Le mariage était encore d'importance économique. Chaque adulte est un producteur ; les enfants sont une richesse. Quand l'union se produit entre sujets de deux seigneurs différents, celui des conjoints qui s'en va appauvrit d'autant son maître originel, enrichit d'autant l'autre. Il faut donc l'autorisation du seigneur intéressé et tout se résout généralement par le paiement d'un droit. En Normandie, par exemple, le vilain qui se marie hors de la seigneurie peut emporter ses meubles, mais il paiera 12 deniers pour la première livre de la dot (soit 5 %), 6 deniers par livre de dot en sus (2,5 %), 4 deniers pour chaque oreiller, couette, traversin, pour chaque pied de la huche et pour la serrure d'icelle (environ 2,5 %). Quand ces unions interseigneuriales se multiplièrent, les seigneurs passèrent des traités qui permettaient le libre mariage des sujets de leurs seigneuries respectives.

En face de toutes ces conceptions qui ne regardent dans le mariage que ses conséquences sociales, l'Eglise proclame des théories hardiment révolutionnaires. Pour elle, l'homme et la femme s'unissent par un sacrement indissoluble, à la formation duquel leur consentement mutuel est nécessaire et suffisant ; à sa sainteté est engagé le salut de leur âme immortelle. Elle ne prend en considération ni les autorisations, ni les injonctions de la parenté ou des autorités. Des jouvenceaux épris en profitèrent pour s'unir malgré leurs familles. Situations dramatiques dont la littérature tira parti.

Naturellement, il était des hommes qui élevaient

malaisément leur pensée et leur vie au niveau des conceptions théologiques. L'Eglise n'admettant ni répudiation ni divorce, tout au plus la séparation de corps sans rupture du lien conjugal, ils trouvaient un biais commode : l'allégation d'un empêchement de parenté à un degré prohibé, que l'on découvrait fort à propos au moment où l'union devenait intolérable, et grâce auquel on pouvait faire prononcer par les autorités ecclésiastiques une annulation à caractère rétroactif. Juridiquement, ce n'était pas une rupture du mariage, mais la simple constatation qu'il n'avait jamais existé. Le malheureux Louis VII berné par une femme dont il avait été pourtant fort épris, la laissa de cette façon. Mais Philippe Auguste, bien que fort désireux de répudier Ingeburge avec laquelle il n'avait passé qu'une nuit, ne put jamais, faute de motif juridique suffisant, briser un lien qui resta noué jusqu'à sa mort.

Parfois débordée par la violence des intérêts matériels ou celle des mœurs, parfois trahie par ses propres clercs, l'Eglise n'en maintenait pas moins opiniâtrement ses principes. Philippe Auguste en sut quelque chose. Qu'une Isabelle, reine de Jérusalem, fût pour des motifs politiques séparée de son mari, puis remariée contre son gré et successivement à deux puissants seigneurs auxquels elle portait sa couronne, le pape ne manquait pas de tirer à l'usage des peuples la morale d'une histoire qui se terminait par la mort lamentable et rapide des deux rois : « Une femme a été successivement, par une immonde union... livrée deux fois à de prétendus époux ; et ces mariages illicites ont obtenu le consentement et même l'approbation publique du clergé de Syrie. Mais Dieu, pour effrayer ceux qui songeraient à imiter un si détestable exemple, a promptement et d'une manière éclatante, vengé ses lois violées. »

Aussi, remontant à contre-courant la brutalité des mœurs, l'Eglise avait-elle fait pénétrer l'idée que quand on se marie, c'est pour la vie. Des poèmes ou des fabliaux, acrimonieux ou burlesques, nous montrent, ce qui est de tous les temps, des femmes paresseuses ou autoritaires, faisant par leur désordre ou leurs scènes un véritable enfer de leur ménage. L'époux se plaint, cherchera parfois à mater sa femme, fût-ce par le bâton, se console dans la bouteille... mais ne saurait songer à briser le lien conjugal. Qu'à l'inverse le mari coureur, ivrogne ou fainéant, abandonnât sa femme ou la laissât dans la misère, elle restait la gardienne de son triste foyer, y élevait ses enfants. Les situations canoniquement irrégulières écartaient de la vie de l'Eglise, de la participation aux sacrements, entraînaient même, quand le scandale était notoire, l'excommunication et la réprobation sociale. De sorte que le pécheur était amené à résipiscence, fût-ce à son lit de mort, et rendait par sa pénitence hommage aux principes que sa conduite avait méconnus.

A cette indissolubilité, le mariage dut cette grande dignité qui nous est attestée tout au long de l'ancienne France.

Le choix d'une fiancée était fait par tous les intéressés : le père, la mère, les « amis charnels » (les parents), et quand il s'agissait d'un grand, les hommes de son baronnage : « Tes hommes te prient », lui disaient-ils, « qu'ils aient liberté de querre pour toi une dame de convenable lignée... laquelle il te plaira à prendre par mariage... et par laquelle nous espérons avoir de toi lignée et seigneur venant de toi, à successeur ». Et, nous dit un poème du XIIIe siècle, « à son barnage qui attend — Répond le roi moult doucement — « A votre vouloir et « plaisir — Ferai, Seigneurs, votre désir — Que qui

« ne fait la volonté — De sa gent, n'aura d'eux « poesté » (pouvoir) ». Un garçon de moindre famille était plus libre dans son choix.

Voici comment un gentilhomme du XIVe siècle nous décrit une entrevue matrimoniale où il avait été partie. (Ce pourrait être encore une scène de la vie de province.) « Il advint une fois que l'on parlait de me marier avec une belle noble fille qui avait père et mère. Et si me mena mon seigneur de père la voir. Et quand nous fûmes là, on nous fit grand chère, et liée (bon visage). Si regardais celle dont l'on me parlait, et la mis en paroles de tout plein de choses pour savoir de son être. Si cheïsmes en paroles de prisonniers, dont je lui dis : « Mademoiselle, il vaudrait mieux choir à être « votre prisonnier qu'à tout plein d'autres et (je) « pense que votre prison ne serait pas aussi dure que « celle des Anglais. » Si me répondit qu'elle avait vu naguère celui qu'elle voudrait bien qu'il fut son prisonnier. Et lors, je lui demandai si elle lui ferait male prison, et elle me dit que nennil et qu'elle le tiendrait cher comme son propre corps. Et je lui dis que celui(-ci) était bien heureux d'avoir si douce et si noble prison. Que vous dirais-je ? Elle avait assez de langage et lui semblait bien, selon ses paroles, qu'elle en savait assez et si avait l'œil bien vif et léger. Et mout y ot de paroles. Et toutefois, quand vint au départir, elle fut bien apperte (effrontée), car elle me pria deux fois ou trois que je ne demourasse (tardasse) pas à elle venir voir... Si me tint mout acointes (lié) d'elle qui en si peu d'heures fus si son acointe, qui oncques mais (jamais) ne l'avais vue et si savait bien qu'on parlait de mariage d'elle et de moi.

« Et quand nous fûmes partis, mon seigneur de père me dit : « Que te semble de celle que tu as

« vue ? Dis m'en ton avis. » Si je lui dis et répondis : « Mon seigneur, elle me semble belle et bonne, « mais je ne lui serai jamais plus près que je ne « suis, s'il vous plaît. » Si lui dis ce qu'il me semblait d'elle. » Et le mariage ne se fit pas.

Comme de nos jours, quand les jeunes gens et les familles étaient d'accord, on célébrait les fiançailles, affirmées par l'échange des anneaux. La scène nous est ainsi décrite par un roman : « Un anneau (le fiancé) ôte de son doigt ; — Au sien le mit et dit : « Amie — par cet annel d'or vous saisis (je vous mets « en possession) — de m'amour toujours loyau- « ment. » — Et de son doigt, un annel prit. » Ici, deux bagues de fiançailles : chacun reçoit la sienne de l'autre. Il ne s'agit pas seulement d'un échange de cadeaux, mais de la conclusion d'un contrat assorti d'effets de droit. Remarquons le vocable employé : *saisis*, qui est un terme technique de la langue juridique, et rappelons que le transfert de propriété ou de possession était généralement effectué au moyen âge par une cérémonie symbolique et au moyen de la remise d'un objet, souvent personnel (anneau, gant, couteau...). Les fiançailles par l'anneau sont donc autre chose qu'un geste gracieux : elles donnent à chacun des fiancés un droit sur l'autre. La rupture en est fort difficile à obtenir et donne lieu à des sanctions. (Cf. la jurisprudence actuelle des Etats-Unis en matière de *breach of promise*.)

L'Eglise, gardienne des serments, enregistrait officiellement les fiançailles selon un rituel que, de nos jours, on tente en quelques endroits de faire revivre. Les jeunes gens, accompagnés de leurs parents et amis, se rendent à l'église et sont reçus sous le porche par le curé, en étole et surplis. Là, s'étant assuré de leur nom et identité, il pose les questions rituelles : « Martin, promets-tu par ton

serment d'épouser Berthe, si la sainte Eglise y consent ? » Martin répond : « Je le jure. » Question analogue est posée à la jeune fille. Puis le prêtre dit (en latin) : « Et moi je vous fiance au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen. »

Les fiançailles ainsi conclues ouvraient la période des « bans » qui durait habituellement quarante jours, et au cours de laquelle, publication (c'est le sens du mot *ban*) était faite à plusieurs reprises de l'union projetée, afin de provoquer la déclaration des empêchements canoniques, tels que parenté au degré prohibé, fiançailles antérieures non dissoutes, qui eussent pu empêcher l'Eglise de laisser faire le mariage. Pendant les bans, il était interdit aux promis d'habiter sous le même toit.

La cérémonie du mariage répétait celle des fiançailles. Les serments étaient presque les mêmes. Certains s'y trompèrent, de sorte que le rituel dut introduire dans la formule la précision nécessaire pour qu'aucune confusion ne fut possible entre paroles de *futur* et de *présent.*

Elle avait lieu, aussi, au même endroit : sous le porche des mariages. C'était là que se déroulait également la première partie du baptême, là que la jeune femme était accueillie par le curé pour ses relevailles, l'église même étant réservée pour le culte divin au sens strict. C'était là aussi que chaque semaine, à l'issue de la grand-messe, les annonces étaient faites, devant la place où se tenait l'assemblée. Comme les proclamations, le mariage était célébré en public, devant la foule : l'Eglise honnissait la clandestinité qui peut recouvrir toutes les fraudes.

Donc, au grand jour, les jeunes promis venaient, vêtus de leurs plus beaux habits aux couleurs éclatantes (on aimait, notamment, le rouge), et couronnés de fleurs ou d'orfèvrerie. Le port d'une cou-

ronne était d'ailleurs fréquent, aux fêtes, pour les jeunes spécialement, et dans toutes les classes de la société. La jeune fille avait les cheveux flottants, en signe de virginité, ou couverts d'un léger voile. Conduits par leurs parents, ou par leurs parrains et marraines, accompagnés de leurs amis et précédés de musiciens, ils échangeaient, soit spontanément, soit sur l'interrogation du prêtre, leurs serments. Alors avait lieu la bénédiction et la tradition de l'anneau que le marié passait à ce doigt de sa femme « dont la veine va droit au cœur, en signe que son cœur consent à ce mariage ». L'anneau de Saint Louis, époux de Marguerite de Provence, portait : « Dieu. France. Marguerite », c'est-à-dire, en ordre hiérarchique, les trois amours qui occupaient exclusivement son cœur.

Souvent alors, les témoins échangeaient de grandes tapes et bourrades pour mieux pénétrer leur mémoire du souvenir de l'acte qui venait de s'accomplir. Rappelons-nous qu'il n'était pas tenu de registres et notons que ces tapes — mœurs rustiques — faisaient partie, pour ainsi dire, du rituel du témoignage.

On entrait alors à l'église où la bénédiction nuptiale était donnée et la messe célébrée (messe votive de la sainte Trinité, ou messe spéciale). Les époux y assistaient couverts d'un même voile : le *poêle*. En Provence, il couvrait les épaules du mar et la tête de sa femme. Quand, hors mariage, les époux avaient déjà donné le jour à un ou plusieurs enfants, il suffisait de les rassembler avec leurs parents, sous le poêle, pour ainsi les légitimer.

Au cours de la messe, les conjoints se partageaient, suivant des rites qui variaient d'un pays à l'autre, un morceau de pain ou une hostie bénite, et buvaient à la même coupe de vin bénit. Ils portaient

ensuite un cierge à l'autel de la Vierge où parfois la mariée prenait une quenouille, et filait pendant quelques instants. Enfin, reconduits par leurs amis et le clergé à la porte de l'église, ils entraient dans le cimetière et allaient prier sur la tombe de leurs morts. Ce qui n'est pas sans évoquer de très vieux rites : la famille tout entière était présente, y compris les ancêtres disparus.

On reprenait le chemin de la demeure, et les amis de jeter sur le jeune couple des poignées de grain en disant : « plenté, plenté » (abondance), vieux rite magique de fertilité qui se perpétue de nos jours dans les pays anglo-saxons. A Bologne, en dépit des règlements municipaux, on lançait sur les mariés n'importe quoi : de la neige, de la sciure de bois, des détritus de la rue, et de petits morceaux de papier qui doivent être les premiers confetti. Dans la maison, commençaient les festins, réjouissances et danses. A la nuit tombante, les époux se couchaient et le curé venait avec son clergeon portant l'eau bénite et l'encens, bénir le lit nuptial. Mais, en certains coins — et l'usage ne s'en est pas perdu dans les campagnes bretonnes —, les nouveaux mariés imitaient Tobie et Sara, consacraient leur première nuit à la Vierge, et la noce durait deux jours au lieu d'un.

Quand un grand seigneur ou le roi lui-même, mariait son fils ou sa fille, et tout spécialement quand il s'agissait des aînés, les fêtes étaient longues et somptueuses. Des repas étaient distribués en plein air à la population, le vin coulait aux fontaines publiques. Mais tous étaient appelés à participer aux frais comme aux fêtes. Le mariage de la fille aînée du seigneur était un des quatre cas d'aide, c'est-à-dire d'imposition féodale, universellement reconnus.

Lorsqu'un paysan se mariait, tout le village pre-

nait part à la noce, seigneur compris. « Qui se marie audit fief », nous dit un document normand du début du XVe siècle, « soit hors dudit lieu ou dedans, s'il prend terre avec sa femme, il doit au seigneur regart de 5 sous ou s'il veut venir manger (au château) lui et sa femme, ils apporteront deux pots de vin, un gâteau de froment et un membre de bœuf. » Ailleurs : « Si aucun se marie audit fief, il doit une pièce de viande, deux pains et deux pots de vin, et doit être pareil à celui de l'épousée, et le doivent apporter audit hôtel (seigneurial), en la compagnie des ménétriers faisant métier (c'est-à-dire jouant). » Seuls les paysans prenant terre, donc assez riches pour faire les frais d'une exploitation, devaient ces cadeaux, généralement compensés par les présents du seigneur.

Le remariage des veufs donnait occasion, généralement, à un charivari. Mais un peu partout, les nouveaux mariés, quels qu'ils fussent, devaient paraître au cours de l'année dans une fête populaire où ils étaient mis en vedette pour l'amusement de tous. Entrés dans la communauté des ménages, ils étaient soumis à cette légère brimade que les groupes exigent souvent des nouveaux initiés. D'autre part, on demandait à l'homme, parvenu à sa pleine force physique, de se montrer capable d'assumer la fonction masculine de défense du pays.

En un coin de Normandie, « le mari doit quintaine, c'est à savoir que au jour qui lui est assigné, doit venir à cheval, prêt à heurter à un poteau, lequel le seigneur doit lui faire ficher (enfoncer en terre). S'il n'a cheval, le seigneur lui doit (en) quérir (un), dont le dit mari doit payer un quart d'avoine, et lui doit-on bailler lance d'aulne cueillie le jour (même), grosse au grêle bout comme le poignet à

la dame. Et il aura cinq cours (droit à cinq reprises) et s'il ne rompt ou s'il tombe, il doit payer 18 sous d'amende et une mine d'avoine » sans compter le ridicule encouru, les réflexions qu'on imagine...

Ailleurs, à Condé-sur-Risle, les vavasseurs qui mariaient leur fils aîné ou se mariaient eux-mêmes devaient jouter en la rivière de Risle « trois coups d'une lance, à un pieu fiché en une fosse qui est en la dite rivière, nommée la quintaine, et doivent être en un bateau qu'on mène à quatre hommes aval la dite rivière ».

En Bretagne, à Montfort-la-Cane, le seigneur d'Iffendie coiffe un chapeau de chèvrefeuille qu'il remet à son procureur. Celui-ci le porte à la Motte aux mariées, devant la foule assemblée. Chacune des nouvelles mariées de l'année reçoit à son tour cette couronne, danse, chante une chanson et embrasse le procureur... ou doit payer 60 sous (qui est le très vieux tarif des amendes carolingiennes). Près de Hédé, le dimanche suivant leurs noces, les nouveaux mariés devaient, après la grand-messe, chanter une chanson devant le cimetière. A Combourg, les nouveaux mariés se présentent, après la grand-messe, dans le cimetière. Chacune des mariées doit une chanson, tandis que les maris portant un broc de deux pintes de vin et une fouace, offrent à chacun un morceau de gâteau et un coup à boire.

Au seigneur de Goulaine, les nouvelles mariées devaient le lundi de la Pentecôte, à la sortie de la grand-messe et de nouveau, l'après-midi, au lieu de l'assemblée, chanter trois chansons. Après quoi elles embrassaient le seigneur ou son représentant. Cependant que les mariés devaient porter chacun trois ballons et trois bâtons. Un espace de 24 pieds carrés était délimité, et le seigneur ou son repré-

sentant lançait successivement sur le terrain les ballons que les jeunes gens devaient renvoyer, d'un preste coup de batte, hors des limites du jeu.

IV. — La maladie et la mort

L'état sanitaire du moyen âge est assez difficile à connaître, faute d'informations précises et de statistiques. Nous savons toutefois que la mortalité infantile était élevée et que les conditions de vie étaient assez rudes, et pourtant saines. Mais, de temps en temps, les disettes, soit locales, soit générales, les guerres mettaient une fraction plus ou moins grande de la population dans un état de sous-alimentation qui pouvait aller jusqu'à la famine, et les épidémies faisaient alors ravage. La plus justement célèbre est la grande peste de 1348-49 qui sévit dans toute l'Europe, tuant peut-être le tiers de ses habitants. L'espérance de vie devait être analogue à celle de la France à la fin du XVIIIe siècle, ou à celle de l'Inde au début du XXe, c'est-à-dire avoisiner 30 ans. Les maladies du moyen âge étaient à peu près les mêmes que les nôtres : mais la lèpre et la variole, importées au temps des Croisades, étaient alors d'un extrême virulence, atténuée depuis sous nos climats ; la malaria, fréquente (jusqu'au XIXe siècle). La syphilis, qui devait être apportée d'Amérique, était encore inconnue.

Contre les inévitables fléaux qui frappent sa santé, sa vie, celle des siens, l'homme lutte, et il prend une attitude intérieure qui est une des meilleures expressions de sa valeur morale. Celle des gens du moyen âge fut généralement inspirée par une vive foi religieuse. L'Eglise prenait soin de rappeler souvent aux fidèles leurs fins dernières. La plupart des chrétiens étaient aussi sûrs de l'im-

mortalité de l'âme et de l'existence de l'autre monde, qu'ils l'étaient de la réalité de leur corps et du monde terrestre. Ainsi les souffrances n'étaient que transitoires ; bien plus, elles n'étaient plus scandaleuses pour l'esprit car elles étaient expliquées, et confortées par l'amour. Maladie et mort sont le résultat, le « salaire » du péché, et le Christ lui-même, pour sauver l'homme et par amour de l'homme, a dû, bien qu'innocent, s'y soumettre et les subir. Qui les accueille avec patience et humilité « porte sa croix » comme le Christ a porté la sienne, expie ses fautes et peut même mériter la grâce et le salut pour ses frères.

Au XIIIe siècle, notamment, les Franciscains propagèrent une tendre dévotion à la personne du Christ et la méditation de ses souffrances. Ils inventèrent la pratique de piété nommée « chemin de croix ». Un saint François fut stigmatisé sur le mont Alverne, vénéré et envié par bien des gens dévots. Les âmes pieuses s'exerçaient non seulement à ne pas craindre les douleurs physiques, mais à les souhaiter, et même à s'en infliger. On tomba dans des excès que l'Eglise réprima, comme ceux des Flagellants. Mais il y eut aussi, largement répandu, un état d'esprit héroïque qui releva singulièrement le niveau moral moyen, spiritualisa la peine et diffusa une joie de très haute qualité.

Les hommes étaient instruits à regarder les souffrances de leurs frères avec respect et compassion, et les leurs avec naturel et sans peur. Les derniers moments de bien des personnages divers — dont beaucoup n'étaient nullement des saints — nous ont été rapportés. Il s'y marque habituellement, et même quand la vie du mourant n'a pas été fort exemplaire, une magnifique grandeur virile dans une parfaite simplicité.

Les malades qui devaient rester cloués des mois

ou des années sur un lit de souffrance pouvaient du moins donner à leur pauvre existence une utilité et un sens. Certains, affinés par la douleur et la méditation, devenaient des personnalités en vue. On allait les voir, on s'apitoyait, on admirait, on les consultait, on leur demandait des prières. Ils devenaient, plus proches que les saints, saints eux-mêmes, les intercesseurs vers lesquels affluaient tous les intérêts, toute la misère du monde. Telle une Lidwine de Schiedam.

Les bien portants, devant les malades, se devaient de surmonter répugnance ou dégoût, s'efforcer de manifester une charité courtoise, fraternelle. L'admiration des contemporains nous a transmis nombre de traits qui nous montrent en quel sens allait l'émulation. C'est un Saint Louis qui se réserve de servir lui-même à table, toutes les fois qu'il se rend à l'abbaye de Royaumont, un lépreux dont la face rongée par le mal est pour tous un objet d'horreur. Gentiment, affectueusement, le roi l'appelle « mon malade », le fait manger, et reste assez maître de lui pour n'en avoir pas l'appétit coupé. Encore un trait : « Une fois », conte un témoin, « comme le béni roi allait par une rue, un mésel (lépreux) qui était de l'autre côté de la rue, qui à peine pouvait parler, sonna très fortement son flavel » pour que les passants s'écartassent de lui. « Et donc, quand il se tourna et vit ce mésel, il passa à lui et mit son pied en l'eau boueuse et froide qui était au milieu de la rue, car il ne pouvait passer autrement en bonne manière, et alla au dit mésel et lui donna son aumône, et baisa sa main. Et ilecques avait grand presse de ceux qui étaient autour du béni roi, et signaient du signe de la croix et disaient l'un à l'autre : « Regardez ce qu'a fait le roi : il a baisé la main « du lépreux. » De saint François d'Assise, de bien d'autres personnages, on cite des histoires analogues.

Mais on faisait plus que des gestes spectaculaires ou sensationnels. La charité agissante des riches, seigneurs ou bourgeois, ou des petites gens animés par un prédicateur dévot, leur fait fonder des hôpitaux-hospices où l'on soignera d'abord les pèlerins de passage, d'autant plus à plaindre qu'ils sont pauvres et loin des leurs, les errants, les incurables, ceux qui vivent dans un logis trop exigu... Une de ces fondations, d'ailleurs tardive puisqu'elle remonte seulement au XVe siècle, est parvenue à nous complètement intacte : c'est l'Hôtel-Dieu de Beaune qui a su garder la règle et le mobilier médiéval. Il nous permet de constater le sens pratique, la beauté, l'affection qui étaient mis au service des malades.

Le Paris du XIIIe siècle comptait quantité d'hôpitaux, dont l'Hôtel-Dieu, qui existait déjà au IXe siècle et avait été rebâti au XIe, était le plus important. Mais à côté s'élevaient la Trinité, Saint-Gervais, Notre-Dame-des-Billettes, Saint-Eustache, l'Ecuellier, Saint-Marcel, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Mathurin, Sainte-Catherine, et en outre des maisons spécialisées dans l'hospitalisation de certains maux : telles Saint-Lazare, qui abritait les lépreux, les Quinze-Vingts, fondé par Saint Louis pour les aveugles et où chacun avait sa petite maison, les Filles-Dieu qui recevaient les « repenties ». Sur le territoire de l'actuel département de l'Aube, on ne comptait, à la même époque, pas moins de 62 hôpitaux...

Ils portaient, généralement, le nom significatif de Maisons-Dieu ou Hôtels-Dieu, car le Christ ayant dit : « Ce que vous aurez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'aurez fait », puisque le malade porte la ressemblance de Jésus souffrant, c'était le Seigneur lui-même, en la personne de ces pauvres êtres, que l'on se proposait d'y recevoir.

On racontait même de pieuses légendes : tel malade d'un soir s'était transfiguré, manifestant à ses infirmiers extasiés le visage du Sauveur. Aussi la règle de l'Hôtel-Dieu de Paris, analogue à beaucoup d'autres et reproduisant d'ailleurs les prescriptions bénédictines concernant les hôtes, édictait-elle : « Recevoir les malades comme le Christ lui-même..., traiter chaque malade comme le maître de la maison. »

On y recueillait tous ceux qui en avaient besoin : il était à la fois hôpital et hôtel pour les pauvres pèlerins, hospice pour les vieux, maternité pour les femmes, et même un temps, foyer d'étudiants besogneux. On ne refusait l'entrée qu'à ceux qui menaient avec eux oiseaux et chiens de chasse.

Le personnel de l'Hôtel-Dieu se composait de religieux des deux sexes, de prêtres, de domestiques. Il était mixte puisque aussi bien on acceptait les malades hommes et femmes. Mais les lieux conventuels, même les réfectoires, ainsi que les services des malades, étaient rigoureusement séparés.

Frères et sœurs prononçaient les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance.

La règle comportait le lever à 5 heures, le coucher à 9 heures, la récitation quotidienne du petit office. La nourriture devait être « suffisante » en quantité et qualité, mais la viande n'était servie que trois fois par semaine. Ajoutons que lorsque les frères voyageaient, ils ne devaient accepter qu'un régime analogue à celui du couvent, mais quand, par hasard, ils étaient les hôtes d'un évêque, ils pouvaient manger ce qui leur était servi. Ainsi l'esprit du personnel infirmier était à base de discipline et d'abnégation.

Le nombre de places de frères et de sœurs avait été limité par les fondateurs, afin que les revenus pussent être affectés, non à soutenir un nombreux couvent, mais à soigner de nombreux malades. Il

était donc assez difficile d'être admis comme religieux à l'Hôtel-Dieu. Les postulants entraient fort jeunes, les garçons à 7 ou 8 ans, comme enfants de chœur, les filles, entre 12 et 20 ans, comme « filles blanches ». Puis leur stage pendant lequel ils étaient libres de rentrer dans le monde se prolongeait jusqu'à ce qu'une place devînt vacante par décès d'un titulaire. La règle disposait en ce cas : « Si un homme ou une femme veut renoncer au siècle et servir les pauvres, il demandera d'abord l'assentiment des proviseurs. Puis après qu'on lui aura exposé la règle de l'ordre, s'il se sent disposé à l'observer, qu'il en fasse la promesse. Alors seulement il sera présenté au chapitre par les proviseurs, et s'il plaît au chapitre, il sera admis au service des pauvres. »

L'hôpital comportait dans chaque section une salle pour les malades graves, une pour les moins atteints, une pour les convalescents. En outre, chez les femmes, une maternité.

A leur entrée, les malades étaient lavés ; leurs vêtements étaient portés pour étuvage et nettoyage à un service qui portait le nom significatif de « pouillerie ». Ils étaient raccommodés, réparés, pour qu'à leur sortie, leurs propriétaires pussent les retrouver en bon état.

Les hospitalisés étaient couchés à raison de deux ou trois par lit, les malades graves et les femmes en couches ayant droit au lit individuel, confort presque inouï au moyen âge. Chacun avait son écuelle, sa cuiller, son gobelet, son pot de vin privatif, à une époque où il était de règle de manger par deux à la même écuelle. On veillait à la propreté : la toilette des malades était faite tous les matins par les sœurs, cependant que des domestiques nettoyaient la salle. Les convalescents prenaient des bains. Les draps, le linge étaient changés assez souvent pour que, vu

le nombre des patients, le matériel eût besoin d'un renouvellement rapide : chaque année, 500 à 700 draps étaient mis aux chiffons.

La nourriture devait être soignée. L'Hôtel-Dieu avait des domaines qui l'approvisionnaient directement, et en outre des quêteurs allaient au marché tous les matins.

Les statuts ordonnaient qu'on donnât aux malades tout ce qu'ils désiraient, sauf ce qui était contraire à leur santé ou ce qui eût été impossible à obtenir. C'était là règle conforme à l'esprit de toutes les Maisons-Dieu, et des légendes l'illustraient. On racontait ainsi qu'en Terre Sainte, Saladin avait entendu parler de la charité des Hospitaliers et, s'en émerveillant, voulut l'éprouver. Il vint donc, contrefaisant le malade et déguisé, se faire héberger par eux. On le reçoit, on le couche, et il se met à refuser toute nourriture. On le presse avec une affectueuse insistance de déclarer ce qu'il veut. Il dit enfin que la seule chose qui le tente serait un bouillon fait avec l'un des pieds de Morel, le beau cheval du Maître de l'hôpital. Celui-ci, prévenu de cet étrange désir, soupira mais donna l'ordre de contenter le malade « car il valait mieux qu'un cheval mourût plutôt qu'un homme ». On mène donc la bête devant le lit et l'exécuteur, une hache à la main, demande à Saladin de désigner le pied qu'il veut. Naturellement, le pseudomalade révèle alors son identité, et, touché, veut lui même doter l'hôpital. Histoire de tous points imaginaire, symbole caractéristique d'un état d'esprit.

Pour les fêtes, les salles étaient décorées de fleurs, de belles couvertures, des tapisseries drapaient les lits.

La journée était divisée en deux services : celui du jour, de 6 heures du matin à 7 heures du soir, et celui de la nuit. Dans ce dernier, une garde était assurée par veilleurs et veilleresses, auxquels étaient

fournies trois pintes de vin. Pour plus de sûreté, prieur et prieure faisaient une ronde de nuit dans leurs quartiers respectifs.

Une fois convalescents, les malades refaisaient leurs forces pendant une durée qui ne pouvait être inférieure à sept jours. Puis ils quittaient l'hôpital, munis d'un certificat du Maître.

La plus grande partie de cette description caractérise aussi bien les hôpitaux modernes. Des améliorations considérables ont été apportées à la technique des soins, notamment en chirurgie, mais l'organisation même était si sage, l'esprit si humain, si fraternel, si dévoué, que des progrès à cet égard étaient difficiles et que nous nous bornons surtout à continuer.

Les soins à domicile étaient donnés par des médecins, des chirurgiens (profession moins honorée que la première, car simple métier manuel), concurrencés par des barbiers, spécialistes des saignées, et par des charlatans de toutes sortes. Selon Henry de Mondeville qui fut chirurgien du roi au début du XIVe siècle, professeur à Paris, et qui écrivit un remarquable traité sur son art, s'improviser chirurgien, sans études ni diplômes (comme il y a peu d'années on se disait architecte ou ingénieur), était la ressource ordinaire des fils de famille décavés, des vieilles entremetteuses et courtisanes, des faussaires et des alchimistes, des tireurs de sort, des Juifs convertis et des Sarrasins. Ces derniers, baragouinant très mal la langue du pays, affichaient d'autant mieux une origine incontestablement étrangère à laquelle ils devaient un surcroît de prestige. Nous savons que les consultations d'astrologues, de matrones, de marchands d'orviétan, et de rebouteux plus ou moins doués, sont loin d'avoir disparu.

A la campagne, des religieux, des bergers, des femmes se spécialisaient en un art tout empirique où les dons naturels, l'observation et l'expérience, des secrets de tisanes et d'onguents, se mêlaient à des formules de dévotion ou de superstition.

En ville, infirmiers et infirmières étaient souvent des gens semi-laïcs, tels les tertiaires dominicains ou franciscains, auxquels leur règle enjoignait la pratique des œuvres de miséricorde. Les membres des confréries s'occupaient spécialement de leurs confrères. Certaines étaient fondées en vue de procurer à leurs membres des services affectueux en cas de maladie et de mort. Il en subsiste quelques-unes en Normandie. En ville comme à la campagne, voisins et voisines se devaient un secours particulier, la proximité créant des liens de quasi parenté.

La science médicale médiévale s'appuyait sur une longue tradition : celle des médecins grecs, latins et arabes. De Salerne, la renaissance des études spéciales avait gagné, au XIIIe, Bologne, Montpellier, Paris. Les étudiants s'attachaient à un maître qu'ils accompagnaient auprès de sa clientèle afin d'acquérir de la pratique et suivaient des cours, lectures commentées de Galien, d'Hippocrate, d'Isaac, de Razès... Peu d'anatomie et peu de dissections : de temps en temps, les étudiants obtenaient livraison du corps d'un supplicié.

Les études précédant la licence duraient six ans, et sauf dispense il fallait encore enseigner et pratiquer pendant deux autres années pour avoir droit au titre de maître, l'équivalent de notre actuel doctorat. Le médecin devait être cultivé. On exigeait qu'il eût étudié la géométrie, l'astronomie, la dialectique, la physique... et naturellement, le latin, en outre des matières proprement médicales. Il lui

fallait une longue expérience clinique, car le diagnostic se référait surtout à l'aspect du malade et à l'examen de ses urines. On voulait en outre qu'il eût du jugement, des bonnes manières et l'esprit de sa profession, ainsi défini : « qu'il soit gracieux aux malades, bienveillant à ses compagnons, sage en ses prédictions. Soit chaste, sobre, pitoyable et miséricordieux, non convoiteux ni extorsionnaire d'argent, ains qu'il reçoive modérément salaire, selon le travail, les facultés du malade, la qualité de l'issue et sa dignité ». Enfin, il devait être religieux : « C'est Dieu qui a créé la nature, qui gouverne tous les corps, et qui, plus puissant qu'elle, la régit à son tour... Que donc le chirurgien, dans ses opérations, ait Dieu devant les yeux et Dieu l'éclairera au moment du besoin : il pourra opérer sans inquiétude en quelque lieu que ce soit, mais qu'il ne se glorifie pas et ne s'exalte pas lui-même », commentaire avant la lettre, de la célèbre phrase d'Ambroise Paré.

La médecine, dès cette époque, « est allée très loin, et par l'étude des auteurs anciens et des symptômes, elle est arrivée à des résultats, à des concepts qui étonnent et que les travaux des siècles suivants ont souvent confirmés ». Telle la théorie de Mondeville sur la cicatrisation des plaies : à l'inverse de ses contemporains, il soutenait que la formation de pus n'était pas nécessaire et qu'elle devait être évitée tandis que la pratique courante la provoquait. Mais ses idées et sa méthode, attaquées, disparurent avec lui et ne furent redécouvertes qu'à l'époque contemporaine.

La thérapeutique tenait compte de l'influence du moral sur le physique : il fallait inspirer confiance au malade, le réconforter, lui mettre l'âme en paix, et les statuts prescrivaient aux médecins, en cas de maladie aiguë, de veiller à ce que leurs clients vissent le prêtre. On se préoccupait, non seulement

de donner un médicament spécifique (on utilisait à cet effet les plantes, les pierres précieuses, des compositions bizarres qui sont restées longtemps au Codex, des sels minéraux : on traitait déjà les maladies de peau avec un onguent mercuriel), ou de pratiquer une intervention (abcès de fixation, saignée, opération de la pierre, etc.), mais aussi de soigner l'état général. On tenait compte des habitudes du malade qu'il fallait modifier avec d'autant plus de mesure qu'il était plus âgé, l'on usait de changements d'air, d'exercice et repos, de l'institution de régimes, de bains chauds, on veillait à la régularisation des fonctions intestinales (l'on abusait parfois des purgations), au calme, au sommeil.

A côté de cette médecine savante florissaient des théories populaires qui n'ont pas encore perdu leur vertu. Les « femmes et beaucoup d'imbéciles », déclare Guy de Chauliac, à la fin du XIVe siècle, « remettent les malades de toutes maladies aux saints tant seulement, se fondant sur cette parole : le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'ôtera quand il lui plaira, le nom du Seigneur soit béni. Amen ». Et l'on sait qu'en Bretagne et plus encore en Normandie, les « maux de saints » sont restés longtemps du ressort des saints spécialistes beaucoup plus que des médecins... L'armée avait aussi ses traditions : « avec conjurations et breuvages, huile, laine et feuilles de choux, pansent toutes plaies, se fondant sur cela que Dieu a mis sa vertu aux paroles, aux herbes et aux pierres ».

La reconnaissance des malades envers leurs médecins était parfois sujette à caution, et Mondeville, non sans humeur, conseille de veiller préventivement sur la santé des grands personnages avec d'autant

plus de soin que leurs maladies seraient de nul profit puisqu'ils sont mauvais payeurs.

Les honoraires étaient proportionnels à la fortune des malades et payables tantôt en argent, tantôt en nature. Au riche on prenait 100 livres, tandis qu'au pauvre on demandait, oie, canard, poule, fromage ou œufs. « Mais si le patient est vraiment pauvre, on ne prendra rien de tout cela car il est plus lourd pour le pauvre de donner une oie que pour le riche de donner une vache... Le chirurgien doit tirer des riches autant qu'il peut, pourvu qu'il dépense tout l'excédent à soigner les pauvres. » Et les médecins attachés à l'Hôtel-Dieu y donnaient leurs soins gratuitement.

La fixation des honoraires n'allait point sans marchandage. Aussi Mondeville prévoyait généralement avoir à consentir un rabais de 50 %. Encore devait-il faire valoir aux clients « qu'il n'avait ni prébende, ni revenu, que tout était cher, surtout les onguents, qu'une grande somme d'argent valait peu de chose (le début du XIVe avait vu des dévaluations) et que les salaires de tous les artisans, les maçons par exemple, avaient doublé ».

Lorsque la mort approche, le malade s'y prépare comme à un acte religieux, le plus important de sa vie puisqu'il va fixer son sort éternel. Si l'entourage, mû d'une fausse charité que flétrissent parfois les sermonnaires, hésite à renseigner le moribond sur son état, généralement sa foi surmonte ses scrupules. D'ailleurs, pour éviter toute surprise, c'est dès le début de toute maladie que l'on doit mettre ordre à ses affaires, et même plus tôt : les Tiers Ordres qui ont eu des milliers d'adeptes, aux XIIIe et XIVe siècles, enjoignaient aux impétrants de faire leur testament avant qu'il fût procédé à leur admission.

Quand approche sa dernière heure, le chrétien se

remémore sa vie et se purifie de toutes ses fautes par une confession générale. Mais il ne saurait être en règle avec Dieu s'il ne l'est avec les hommes. Le marchand qui a fraudé, l'entrepreneur qui a mal payé ses ouvriers, le seigneur qui a razzié les monastères, l'usurier, l'injuste et le violent doivent réparer le tort et le scandale. Le malade appelle alors le notaire ou le curé et fait son testament « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ». Dans le Midi, ce testament, directement inspiré du droit romain, est fort complet avec institution d'héritier ; dans les pays de coutume, il se borne à des dispositions particulières, et souvent à de seuls legs pieux. Le testament est ainsi le complément de la confession, dont il matérialise le ferme propos, la volonté d'effacer les traces du péché. Aussi les deux expressions : *mourir intestat* ou *déconfès*, sont-elles parfois synonymes.

Le testateur ordonne à son héritier la restitution du bien mal acquis. Un Jehan Boinebroke, gros industriel douaisien, enjoint qu'il soit procédé à une enquête où tous ses fournisseurs et ouvriers pourront venir se plaindre des torts qu'il leur a causés, déclareront le montant du dommage et recevront réparation — ce qui fut fait : la minute de l'enquête, datée de la fin du XIIIe siècle, nous est parvenue.

Quand la restitution est impossible, le chrétien se souvient que « l'aumône couvre la multitude des péchés » et fait un legs à une église, à un monastère, aux pauvres de l'Hôtel-Dieu (ce dernier devint d'usage, à Paris). Enfin, il fonde un service ou demande des messes et prières pour le « remède » de son âme à laquelle il associe, par une ultime charité, celle de ses ancêtres.

Reste la réparation du scandale, et quel est celui qui n'a rien à se faire pardonner ? Rois ou reines de France, seigneurs ou bourgeois font assembler autour

de leur couche leurs parents, amis et serviteurs, et leur demandent pardon pour tout ce dont ils se sont rendus coupables envers eux. A cette heure, le grand n'est qu'un homme comme les autres, et tient à le marquer pour l'édification des survivants.

Préoccupé de se ménager le plus possible de ces intercessions qui abrégeront le temps de son purgatoire, et désireux aussi de rompre solennellement avec un monde où il ne saurait d'ailleurs vivre longtemps, le mourant demande souvent à un ordre religieux de consentir à recevoir sa profession. Dès lors il est participant à ses prières et à ses mérites et il en prend l'habit religieux dont il mourra revêtu, dans lequel son corps sera inhumé. Ainsi Blanche de Castille se fit recevoir, quelques jours avant sa fin, chez les Cisterciennes de Maubuisson. Quand le moribond, contre toute attente, revenait à la santé, sa profession religieuse *in extremis* et faite sous condition de son trépas prochain, se trouvait résiliée, à moins qu'il n'eût, comme Blanche de Castille, spécifié le contraire.

Les Tertiaires avaient, eux aussi, le privilège de mourir et d'être enterrés dans l'habit de l'ordre auquel ils étaient agrégés.

La fin approchant, les derniers sacrements étaient donnés, en grande pompe. Un cierge allumé, symbole de la foi, était placé dans la main du mourant tandis qu'on récitait en son nom le *Credo* : rite analogue à l'un de ceux du baptême. Ainsi la vie du chrétien commençait et finissait par la même profession de foi. Puis sentant venir ses derniers moments, le malade se faisait souvent déposer, par humilité et pénitence et à l'imitation de pratiques monastiques, sur une croix de cendre tracée à même le sol ou sur une couche de paille et, au milieu des prières auxquelles il s'associait, rendait l'esprit.

Sitôt après, religieuses, confrères d'une « charité », ou voisines (mais si possible, pas les parents) venaient laver le corps et l'habiller. S'il s'agit d'un grand personnage dont l'enterrement ne doit point se faire aussitôt, on prenait quelques mesures destinées à conserver le corps : telles que l'instillation de mercure dans le nez, l'obturation des orifices naturels par des tampons imbibés de substances odoriférantes considérées comme anti-corruptrices et une onction de baume sur le visage. Ces procédés étaient tout à fait insuffisants. Très exceptionnellement, lorsque le corps devait être emporté au loin, et sur permission de l'autorité ecclésiastique, le médecin ouvrait le ventre et en retirait les viscères.

L'abdomen rempli de myrrhe, d'aloès et d'autres substances aromatiques, était recousu et le corps placé dans un cercueil de plomb scellé. Ou bien le corps était bouilli. C'est ainsi qu'il advint du connétable Du Guesclin, mort en Auvergne, et que le roi voulut honorer d'une sépulture à Saint-Denis, à côté des tombes royales. Ses entrailles restèrent au Puy où il leur fut fait un tombeau dans l'église Saint-Laurent, tandis que son cœur était porté à Dinan, dans sa Bretagne natale.

Puis le corps était exposé sur un lit de parade. Comme, pour les grands personnages, cette exposition durait longtemps, une semaine ou plus et que, nous l'avons vu, les méthodes d'embaumement étaient très sommaires et peu efficaces, on prit l'habitude de substituer au cadavre un mannequin dont le visage était un masque fait par moulage sur le défunt et colorié. Les masques mortuaires de Jeanne de France, fille de Louis XI, sont parvenus jusqu'à nous.

Pour la cérémonie funèbre, le cadavre était porté à découvert sur un brancard par des parents ou des

amis, ainsi que cela se pratique encore en bien des campagnes. Le roi d'Angleterre tint à honneur d'être un des porteurs du corps d'un jeune fils de Saint Louis. Là où il existait des « charités », un roulement se faisait, entre les confrères. Là où elles n'existaient point, on pouvait voir des scènes désolantes. Les Actes de saint Yves nous rapportent, entre autres exemples, qu'une Bretonne, réduite à mendier dans les rues d'Angers, perdit son fils, un bambin de 6 ans. Elle n'avait ni drap, ni argent pour payer un suaire, et voulait pourtant que l'enfant fût enterré décemment. Alors, le petit corps dans les bras, elle s'en fut mendier de porte en porte, plusieurs jours durant, pour réunir la somme nécessaire. Tant et si bien qu'elle rencontra un compatriote qui lui conseilla de demander à saint Yves la résurrection de l'enfant. Ce qu'elle fit, avec succès, mais le pauvre petit mourut définitivement trois mois plus tard. Cette histoire en dit long sur la misère, en ce temps. Elle nous apprend aussi que si la mère avait eu un peu d'argent, l'enfant eût été enterré le jour même de sa mort apparente. Ces inhumations précipitées semblent avoir été fréquentes, bien que Mondeville nous dise qu'on attendait généralement trois ou quatre jours, le délai croissant avec l'importance sociale du personnage.

Le corps était inhumé soit sans cercueil et à même la terre (ainsi que le pratiquent encore les Trappistes), soit dans un cercueil de bois ou même de plomb. Il reposait en terre bénite, sauf si le défunt n'appartenait pas à l'Eglise, étant Juif, hérétique ou excommunié. Les cimetières entouraient immédiatement les bâtiments des églises paroissiales ou abbatiales. Mais les fidèles préféraient, malgré synodes et conciles qui essayaient en vain de réagir, se faire enterrer dans l'église même : les grands dans

une chapelle ou dans un enfeu, ou sous les marches de l'autel afin — par une sorte de pénitence posthume —, d'y être foulés sous les pieds du prêtre, le menu peuple, dans la nef (de préférence, et par la même humilité, dans les allées ou au travers des portes). Seule, la cathédrale de Chartres n'admit jamais dans ses murs aucune sépulture. Si les chrétiens ne pouvaient se faire recevoir dans l'église même, ils désiraient alors être serrés contre ses murs pour que les eaux de pluie, sanctifiées par leur contact avec le toit de l'édifice consacré, s'égoutâssent sur leur tombeau.

Le cimetière, toujours exigu, était habituellement flanqué d'un ossuaire parfois décoré, comme la mode en vint à la fin du moyen âge, d'une représentation de la danse macabre. L'on ne pouvait entrer ou sortir de l'église sans traverser ce « champ de repos » où les morts attendaient la résurrection. Les vivants semblent avoir été si peu impressionnés ou attristés par ce voisinage qu'il fallut bien des fois les rappeler à l'honneur dû à ce lieu. Souvent les enfants venaient y jouer, ailleurs le marché refluait de la place jusque sur les tombes, ou l'assemblée, voire les danses.

Malgré cette familiarité, le culte des morts était pieusement conservé, avec des variantes locales dans les cérémonies, qui se sont maintenues jusqu'à nos jours. Culte familial, avec messes et services dans la semaine ou le mois suivant les funérailles, à l'anniversaire, parfois au lendemain du mariage de leurs descendants (ainsi que cela se fait toujours en Bretagne) ; culte collectif, cérémonies du jour des morts avec grande pompe liturgique et force coutumes, pieuses ou superstitieuses. Les pauvres âmes, si impuissantes pour leur propre sort, excitaient une grande pitié et l'on cherchait à les soula-

ger en provoquant les prières en leur faveur. Les abbayes, lors du décès d'un moine, envoyaient aux autres couvents de l'ordre, un faire-part écrit au début d'un rouleau de parchemin. Chacune des maisons informées inscrivait à la suite les prières ou les cérémonies qu'elle s'engageait à faire pour le défunt. Nombre de ces « rouleaux des morts » sont parvenus jusqu'à nous. Dans les villes qui se payaient un veilleur de nuit, celui-ci, sonnant sa clochette, éveillait les dormeurs pour les rappeler à la prière : « Eveillez-vous, gens qui dormez, priez Dieu pour les trépassés », coutume incommode pour les vivants, mais que la piété maintint bien au-delà du moyen âge.

Le corps enterré, l'âme pourvue de prières, restait à régler la succession temporelle du défunt, au moins quand celui-ci avait un patrimoine propre. Le cas ne se présentait point quand il était membre d'une communauté taisible ou d'une communauté religieuse : en ce dernier cas, c'est au moment de son entrée au monastère qu'il était « mort au monde » et qu'avait été réglée la dévolution de ses biens.

La coutume successorale de France variait à l'infini avec les lieux, la condition des personnes et celle des biens. Nous n'envisagerons ici que la mort d'un chef de famille. Ce qu'il transmet, ce n'est pas essentiellement une richesse, mais une situation sociale et familiale. Le fils qui va hériter de la terre, noble ou roturière, fief ou tenure, sera investi de toutes les charges qu'elle comporte, tant vis-à-vis du seigneur que vis-à-vis de sa famille : à lui d'entretenir chez lui ou d'établir ses frères et de doter ses sœurs.

Aussi, pendant la période féodale du IXe-XIe siècle, ce n'était pas le plus proche, mais le plus capable qui recueillait la succession. Il fallait, en cas de

vacance du fief, pouvoir assumer le commandement militaire et civil, en cas de vacance de tenure, pouvoir devenir chef d'exploitation. Il n'était pas question d'héritage, mais d'investiture par le suzerain ou le seigneur. Mais rapidement, fonctions, charges, fiefs et tenures entrèrent dans le patrimoine et purent dès lors être légués. La transmission ne pouvait toutefois se faire sans l'agrément du suzerain ou du seigneur, et elle donnait lieu à une cérémonie de caractère symbolique (le vassal place ses mains jointes entre celles de son seigneur, reçoit de lui un baiser, etc.), et au paiement d'un droit assez élevé puisqu'il égale en principe une année des revenus de la terre concédée et se monte souvent au double ou au triple. La cérémonie tomba en désuétude au cours du moyen âge, mais le droit se maintint, d'abord au profit du seigneur, puis à celui du roi c'est-à-dire de l'Etat. Nous le payons encore.

La succession fut dès lors réglée à peu près comme elle l'est aujourd'hui, à la réserve près que la terre patrimoniale n'était généralement pas divisée et qu'elle échéait le plus souvent à l'aîné, mais parfois aussi au plus jeune : quand une exploitation paysanne était trop petite ou pauvre pour nourrir une nombreuse famille, les enfants la quittaient sitôt qu'ils étaient en âge pour chercher pitance ailleurs ; c'était donc le plus jeune, le juveigneur, qui se trouvait rester avec son père dont il devenait l'héritier désigné.

Quand un seigneur laissait plusieurs fiefs — un non noble, plusieurs terres —, l'aîné choisissait sa part ou prenait le plus important. Chacun des cadets avait ensuite le sien. Des biens meubles, argent, vêtements, chaque enfant avait sa part.

Parfois on restait dans l'indivision. A la campagne vivaient nombre de communautés familiales.

Les seigneurs du Midi possédaient en commun des domaines exigus et la seigneurie même. De toutes façons, quand les frères ou les sœurs voulaient sortir de la communauté, il fallait les pourvoir. Nous savons les apanages que Saint Louis, orphelin depuis son enfance, créa pour ses frères : ce n'étaient point de minces principautés. Quant aux filles, on préférait, quand il se pouvait, leur donner de l'argent ou des rentes plutôt que des terres, qu'elles auraient portées, par leur mariage, dans une famille étrangère.

Le patrimoine terrien se conservait intact malgré les dettes. Quand le défunt en laissait — et le cas arrivait souvent car les pauvres gens étaient parfois en compte avec un usurier de ville ou de village, et les seigneurs, soit faute de gestion, crises économiques et dévaluations des revenus, guerre qui les avait ruinés ou qu'ils avaient dû faire à leurs frais, devaient parfois à maint gros prêteur — les créanciers se présentaient mais ne pouvaient se payer que sur les meubles. La stabilité sociale y gagna. Le prêteur d'argent se couvrait par de tels intérêts et de telles garanties que l'ensemble de ses opérations ne le laissait point perdant. D'ailleurs, les héritiers se sentaient astreints à régler les dettes, tant par souci d'honneur familial que pour soulager l'âme du défunt, assurément souffrante tant que la justice n'était pas satisfaite.

L'héritier légalement saisi des biens paternels en renouvelait les titres. Le jeune seigneur, après confirmation de ses droits par le suzerain, convoquait ses vassaux et recevait leur hommage et l'aveu de ce qu'ils tenaient de lui. Au XIIIe siècle, c'était encore une prise de contact personnelle, avec engagements réciproques de fidélité, plus tard, cela finit par dégénérer en récolements d'inventaires qui se passaient entre hommes de lois : le notaire du vassal

et le procureur du seigneur. Le nouveau souverain recevait la couronne au cours d'une cérémonie religieuse, et faisait sa joyeuse entrée dans sa capitale, le duc de Bretagne était sacré à Rennes, le roi de France, à Reims... le peuple en liesse criait « Noël ! ». Ainsi la vie continuait.

CONCLUSION

Nous avons vu rapidement quelques aspects de la vie médiévale, particulièrement aux XIIIe-XIVe siècles. Plus près que nous ne l'imaginons généralement de certains côtés de notre vie actuelle, elle frappe par sa vitalité, son équilibre, la magnifique civilisation qu'elle a produite, incarnée en chefs-d'œuvre, et la rare qualité humaine des grands hommes qu'elle a suscités et dans lesquels elle vénérait ses modèles, figures toujours séduisantes : un saint Géraud d'Aurillac (IXe siècle), un saint Louis, un saint Yves, un saint François d'Assise.

Elle se caractérise par une dépendance étroite des conditions physiques et par une imprégnation religieuse, qui n'est pas forcément associée au cléricalisme et donne à l'âme une singulière liberté vis-à-vis d'un monde transitoire qu'il lui appartient de dominer.

Socialement, la vie médiévale ne s'écoule pas au sein de castes closes, en une société rigide. Les promotions y sont fréquentes : individuelles, grâce à l'Eglise qui tire ses princes et ses chefs de toutes les extractions (tels sont, venus d'humbles milieux, un Suger, un Maurice de Sully, évêque de Paris et bâtisseur de Notre-Dame, un Robert de Sorbon), familiales, et en quelques générations, grâce à l'enrichissement par le négoce et l'acquisition de terres nobles, suivie de grandes charges et de belles alliances. Mais surtout, cette hiérarchie sociale n'a de valeur que provisoire. A la fin de l'existence

terrestre, elle est destinée à être remplacée par un ordre absolument juste : celui de la sainteté, où chacun est appelé à fixer sa place soi-même par ses vertus et ses mérites, et où les derniers deviennent les premiers. Dès ici-bas, les deux hiérarchies interfèrent et le prestige du saint dépasse celui du puissant ou du riche, d'où tant de conversions totales. Car le moyen âge a mauvaise conscience lorsque sa conduite n'est pas d'accord avec sa foi.

Si le bonheur dépendait du confort, nous pourrions croire que nos pères étaient moins heureux que nous ; s'il dépend de notre attitude en face de la vie, nous pouvons penser que cet âge de solides convictions religieuses a, dans ses misères mêmes — pauvreté fréquente, maladies, disettes, guerres — connu cette paix intime, cet équilibre intérieur voire cette joie ou cette sérénité qui naissent d'une acceptation réaliste de la condition humaine et de cet optimisme chrétien, jamais résigné au mal et au malheur et qui lutte indéfectiblement contre leurs multiples formes, assuré du secours de Dieu et de son triomphe, celui de la justice, de la paix et de l'amour, à cette fin des temps annoncée aux portails des cathédrales.

TABLE DES MATIÈRES